



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES**



EXERCICE 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
I. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE	
A. Dernières prévisions avant le déclenchement de la crise sanitaire.....	5
B. Projections économiques post-COVID-19 : Une nette dégradation des équilibres macroéconomiques	6
II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGÉTAIRE	
A. Rétrospective : un regard sur les finances départementales sur la période 2016 - 2019.....	17
B. Les grandes orientations du budget 2021 : Un budget ambitieux en temps de crise.....	21
III. LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES POUR 2021 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VALDOISIENS	
A. Une politique engagée et responsable en matière d'insertion sociale et professionnelle	33
B. Soutenir l'attractivité économique, environnementale et territoriale : un enjeu au cœur des priorités départementale	43
C. Poursuivre une politique dynamique et innovante au service des collégiens valdoisiens	54

ANNEXES

Gestion de la dette

Synthèse Ressources Humaines

INTRODUCTION

Conformément à l'article L. 3312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'examiner le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice 2021.

Ces orientations s'inscrivent dans la préparation du budget primitif 2021 dont l'examen se déroulera lors de la séance du 26 mars 2021.

Il est à noter que ce rapport va au-delà des exigences législatives, tant sur la forme que sur le fond, permettant ainsi à notre Assemblée de débattre des politiques que le Département poursuivra en 2021 et du cadre financier de leur mise en œuvre.

Le budget primitif 2021 de notre collectivité se prépare dans un contexte inédit de crise sanitaire qui a évolué en crise économique et sociale. L'échelon départemental, de par ses compétences sociales, est au premier rang pour faire face aux conséquences de cette crise brutale et participer à l'effort de relance de l'économie par des investissements innovants.

Pour autant, le Département doit faire face à un contexte financier et budgétaire particulièrement contraint, dans lequel un fort effet de ciseau se confirme. En effet, on assiste d'un côté à une érosion de certaines recettes fiscales sensibles à la conjoncture, telles que les droits de mutation (DMTO), et de l'autre à une hausse sans précédent des dépenses sociales, principalement les dépenses de RSA.

En 2020, le Département a su déjà accompagner l'ensemble de ses partenaires, le tissu associatif et les acteurs qui font vivre les territoires en aménageant le calendrier de versement des subventions, en maintenant le niveau des subventions versées, voire en abondant des dispositifs de soutien, en dépit de l'arrêt d'activité, le report ou l'annulation de nombreuses manifestations et événements.

Afin de répondre au mieux aux besoins du territoire et des usagers, le budget 2021 doit permettre de consolider et de confirmer nos politiques publiques et les dispositifs existants. Il doit permettre également de répondre aux besoins des publics les plus fragiles dans le cadre de la solidarité.

Le budget 2021 doit également permettre de participer à l'effort de relance de l'économie nationale, fléché sur nos territoires. Ainsi, le Département participe activement aux réflexions menées par les différents partenaires sur les projets utiles au territoire et à ses habitants en se positionnant d'ores et déjà sur des appels à projets du plan de relance dans les trois thématiques que sont la cohésion territoriale, la transition écologique et le développement économique.

Le Département ambitionne également de signer un contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) adossé au Plan de relance 2021-2022.

L'ensemble de ces dispositifs et leur articulation avec les politiques publiques déjà mises en œuvre par le Département pourront donner un nouvel élan au Département du Val d'Oise et contribuer à son attractivité et à son développement.

Ainsi, le Département du Val d'Oise entend réaffirmer son caractère innovant et rester une collectivité utile, agile et solidaire, à l'écoute des habitants de son territoire.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE

Si les projections économiques prévoyaient un recul de la croissance en 2019, dans un contexte mondial de tensions commerciales, la crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 est venue dégrader considérablement la situation en 2020 avant d'espérer une reprise en 2021.

A. Dernières prévisions avant le déclenchement de la crise sanitaire

Compte tenu des impacts de cette crise inédite, il apparaît opportun de présenter brièvement les dernières prévisions, avant crise, afin de mieux mesurer les incidences de celle-ci sur l'activité économique.

D'après les dernières données du Fonds Monétaire International (FMI) antérieures à la crise sanitaire et publiées en janvier 2020, la croissance mondiale devait s'établir, en 2020, à un niveau légèrement supérieur à celui de 2019, soit 3,3% contre 2,9 %. Concernant les pays avancés, une stabilisation devait être constatée en 2020. En effet, pour cette catégorie, le taux de croissance en 2020 devait s'établir à 1,6% contre 1,7% en 2019.

Aux États-Unis, après une période de stagnation, le taux de croissance devait atteindre 2,3% en 2019, 2% en 2020 et 1,7% en 2021. Au Royaume-Uni, un ralentissement de la croissance était prévu (1,3% en 2019, 1,4% en 2020 et 1,5% en 2021) principalement en raison du Brexit et du risque d'absence d'accord entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne.

Le Japon, paralysé par une dette publique au plus haut (260% de son PIB), continuait d'afficher de faibles taux de croissance. Ainsi après une croissance quasi nulle en 2018 (0,3%), elle devait s'établir à un niveau légèrement supérieur en 2019 (1%), avant de repartir à la baisse en 2020 (0,7%) et en 2021 (0,5%).

Dans les pays émergents et les pays en développement, la croissance devait enregistrer un recul en 2019 (3,1%) avant de repartir à la hausse en 2020 (4,4%) et en 2021 (4,6%). Les pays émergents d'Asie enregistraient comme d'habitude les prévisions de croissance les plus optimistes. Ainsi, concernant la Chine, les analyses prévoyaient un taux de croissance de 6,1 % en 2019, 6% en 2020 et 5,8% en 2021. En ce qui concerne l'Inde, les prévisions de croissance se situaient à 4,8% en 2019, 5,8% en 2020 et 6,5% en 2021

Concernant les autres pays émergents, la même tendance était globalement observée, une érosion en 2019 et une reprise dès 2020. Parmi eux, la Russie, après un net recul en 2019 estimé à 1,1%, soit moins 1,2 points par rapport à 2018 (2,3%), devait enregistrer des taux de croissance de 1,9% en 2020 et 2% en 2021. Le Brésil devait enregistrer un taux de croissance de 1,2% en 2019 avant de repartir à la hausse en 2020 et 2021 avec respectivement 2,2% et 2,3%.

En ce qui concerne la zone Euro, les analyses prévoyaient une stabilisation de la croissance (1,3% en 2020 et 1,4% en 2021) après une érosion en 2019 (1,2% contre 1,8% en 2018). Des prévisions de ralentissement étaient également prévues pour l'Allemagne (0,5% en 2019, 1,1% en 2020 et 1,4% en 2021). L'Italie, quant à elle, devait enregistrer une croissance de 0,2% en 2019, 0,5% en 2020 et 0,7% en 2021. Plus optimistes, les prévisions pour l'Espagne étaient de 2% en 2019, 1,6% en 2020 et 2021.

En France, Le FMI prévoyait une croissance 1,3 % en 2019, en baisse par rapport à 2018 (1,7%). Un taux qui devait se stabiliser en 2020 et 2021. Pour rappel, le Projet de loi de finances pour 2020, a été bâti sur les hypothèses suivantes : une croissance du produit intérieur brut de 1,4 % en 2019 et 1,3% en 2020. Les premières estimations du gouvernement étaient par conséquent proches de celles du FMI ainsi que celles de la Banque de France, de l'OCDE et de la Commission Européenne.

En ce qui concerne l'inflation, le Gouvernement prévoyait une inflation de 1,2% en 2019 et 2020 (dont +1% hors tabac), inférieure à celle constatée en 2018 (1,8% dont +1,6% hors tabac). En 2019, la hausse

des prix à la consommation était tirée par l'alimentation (+2,6%) ainsi que l'énergie (+1,7%), alors que le prix moyen du tabac continuait de grimper de 10,6%.

Néanmoins, ces estimations étaient soumises à des aléas tels que le niveau du commerce extérieur dans un contexte de tension de menaces protectionnistes, les incertitudes sur l'accord sur le Brexit, la situation politique en Italie, la situation budgétaire et financière en Chine, etc...

Pour rappel, le FMI avait abaissé son estimation du taux de croissance pour la France en passant de 1,6% à 1,3% en 2019 à cause de la crise sociale des « Gilets jaunes ».

En résumé, nous pouvons constater que les projections de la croissance mondiale avant la crise sanitaire, si elles envisageaient un ralentissement en 2019, prévoyaient globalement une légère reprise dès 2020. Cet essoufflement généralisé touchait aussi bien les économies avancées que les économies de marché émergentes. Le ralentissement en 2019 s'expliquait essentiellement par le recul du volume du commerce extérieur dans un contexte de tensions commerciales notamment entre les Etats-Unis et ses principaux partenaires, la Chine et l'Union Européenne. En effet, le commerce extérieur a enregistré une baisse de 2,7 points en 2019 par rapport à 2018.

B. Projections économiques post-COVID-19 : Une nette dégradation des équilibres macroéconomiques

Le tableau de synthèse ci-après montre les prévisions de croissance de l'économie mondiale sur la base des prévisions du FMI actualisées en janvier 2020

	2019	Projections		Différence par rapport à la Mise à jour des PEM de juin 2020 ¹		Différence par rapport aux PEM d'avril 2020 ¹	
		2020	2021	2020	2021	2020	2021
Production mondiale	2,8	-4,4	5,2	0,8	-0,2	-1,1	-0,5
Pays avancés	1,7	-5,8	3,9	2,3	-0,9	0,3	-0,6
Etats-Unis	2,2	-4,3	3,1	3,7	-1,4	1,6	-1,6
Zone euro	1,3	-8,3	5,2	1,9	-0,8	-0,8	0,5
Allemagne	0,6	-6,0	4,2	1,8	-1,2	1,0	-1,0
France	1,5	-9,8	6,0	2,7	-1,3	-2,6	1,5
Italie	0,3	-10,6	5,2	2,2	-1,1	-1,5	0,4
Espagne	2,0	-12,8	7,2	0,0	0,9	-4,8	2,9
Japon	0,7	-5,3	2,3	0,5	-0,1	-0,1	-0,7
Royaume-Uni	1,5	-9,8	5,9	0,4	-0,4	-3,3	1,9
Canada	1,7	-7,1	5,2	1,3	0,3	-0,9	1,0
Autres pays avancés ²	1,7	-3,8	3,6	1,1	-0,6	0,8	-1,0
Pays émergents et pays en développement	3,7	-3,3	6,0	-0,2	0,2	-2,1	-0,5
Pays émergents et pays en développement d'Asie	5,5	-1,7	8,0	-0,9	0,6	-2,7	-0,5
Chine	6,1	1,9	8,2	0,9	0,0	0,7	-1,0
Inde ³	4,2	-10,3	8,8	-5,8	2,8	-12,2	1,4
ASEAN-5 ⁴	4,9	-3,4	6,2	-1,4	0,0	-2,8	-1,5
Pays émergents et pays en développement d'Europe	2,1	-4,6	3,9	1,2	-0,3	0,6	-0,3
Russie	1,3	-4,1	2,8	2,5	-1,3	1,4	-0,7
Amérique latine et Caraïbes	0,0	-8,1	3,6	1,3	-0,1	-2,9	0,2
B Brésil	1,1	-5,8	2,8	3,3	-0,8	-0,5	-0,1
Mexique	-0,3	-9,0	3,5	1,5	0,2	-2,4	0,5
Moyen-Orient et Asie centrale	1,4	-4,1	3,0	0,4	-0,5	-1,3	-1,0
Arabie saoudite	0,3	-5,4	3,1	1,4	0,0	-3,1	0,2
Afrique subsaharienne	3,2	-3,0	3,1	0,2	-0,3	-1,4	-1,0
Nigeria	2,2	-4,3	1,7	1,1	-0,9	-0,9	-0,7
Afrique du Sud	0,2	-8,0	3,0	0,0	-0,5	-2,2	-1,0
<i>Pour mémoire</i>							
Pays en développement à faible revenu	5,3	-1,2	4,9	-0,2	-0,3	-1,6	-0,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	0,8	-5,0	3,2	0,7	-0,5	-1,8	-1,0
Croissance mondiale calculée sur la base des taux de change du marché	2,4	-4,7	4,8	1,4	-0,5	-0,5	-0,6
Volume du commerce mondial (biens et services)	1,0	-10,4	8,3	1,5	0,3	0,6	-0,1
Importations							
Pays avancés	1,7	-11,5	7,3	1,7	0,1	0,0	-0,2
Pays émergents et pays en développement	-0,6	-9,4	11,0	0,0	1,6	-1,2	1,9
Exportations							
Pays avancés	1,3	-11,6	7,0	2,0	-0,2	1,2	-0,4
Pays émergents et pays en développement	0,9	-7,7	9,5	1,6	0,2	1,9	-1,5
Cours des produits de base (en dollars)							
Pétrole ⁵	-10,2	-32,1	12,0	9,0	8,2	9,9	5,7
Hors combustibles (moyenne fondée sur la pondération des importations mondiales de produits de base)	0,8	5,6	5,1	5,4	4,3	6,7	5,7
Prix à la consommation							
Pays avancés	1,4	0,8	1,6	0,5	0,5	0,3	0,1
Pays émergents et pays en développement ⁶	5,1	5,0	4,7	0,5	0,1	0,3	0,2
LIBOR (en pourcentage)							
Dépôts en dollars (6 mois)	2,3	0,7	0,4	-0,2	-0,2	0,0	-0,2
Dépôts en euros (3 mois)	-0,4	-0,4	-0,5	0,0	-0,1	0,0	-0,1
Dépôts en yen (6 mois)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1

Source : estimations des services du FMI publiées en octobre 2020.

1. Une nette dégradation en 2020

La crise économique et sociale consécutive à la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 a considérablement dégradé la croissance en 2020 par rapport aux projections susmentionnées. Ainsi, le PIB mondial, après avoir enregistré une croissance de 2,8%, devrait connaître une chute de -4,4% en 2020. Cette évaluation, bien que plus favorable de 0,8 point que celle de juin 2020, demeure impactée par la persistance des mesures de distanciation physique ainsi que par les re-confinements sélectifs mis en place progressivement dans plusieurs pays pour faire face à la deuxième vague pandémique.

En ce qui concerne le bloc des pays avancés, les projections anticipent une nette contraction du PIB. Ainsi, le taux de croissance devrait se situer à -5,8 % en 2020. Une projection moins pessimiste que celle de juin essentiellement grâce à des chiffres de PIB aux Etats-Unis et dans la zone Euro meilleurs que prévus pour le deuxième trimestre.

Aux États-Unis, après une période de stagnation, le taux de croissance atteint 2,2% en 2019, soit une baisse de 0,7 point par rapport à 2018 (2,9%). En 2020, le PIB américain devrait connaître une contraction de -4,3% ce qui demeure en dessous de la moyenne des pays avancés (-5,8%). La guerre commerciale lancée par le président sortant ne semble pas avoir profité à l'économie du pays comme espéré. Sur le plan humain, les Etats-Unis est l'un des pays les plus touchés avec plus de 300.000 décès fin 2020, date de rédaction du présent rapport.

Au Royaume-Uni, le ralentissement de la croissance se confirme. En effet, bien que stable en 2019, le taux de croissance reste faible et se situe au même niveau qu'en 2018, soit 1,3%. Le Brexit et les tergiversations sur un éventuel accord entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne ont généré un climat de défiance qui n'est pas propice à une croissance économique soutenue. Pour 2020, le Royaume-Uni devrait connaître même l'une des plus importantes contractions du PIB avec un taux de « croissance » de -9,8%.

En ce qui concerne la zone Euro, celle-ci enregistre un recul sensible de la croissance en 2019 (1,3% contre 1,9% en 2018). Le recul du volume du commerce mondial dans un contexte de tensions commerciales avec les Etats-Unis a contribué à cette érosion. Les politiques monétaires de taux bas pratiquées par la BCE (Banque Centrale Européenne) ne semblent pas encore avoir un impact significatif sur la croissance européenne. Le PIB de la zone devrait même connaître une contraction de - 8,3% soit 2,5 points de plus que la moyenne des pays avancés (-5,8%).

Le ralentissement de l'Allemagne se confirme. En effet, celle-ci enregistre un taux de croissance de 0,6% en 2019 contre 1,5% en 2018. Ce net ralentissement est essentiellement lié aux incertitudes qui pèsent sur le commerce extérieur. En effet, la dépendance allemande au commerce international y joue un grand rôle. Elle se retrouve ainsi lourdement pénalisée par les élans protectionnistes américains, les tensions commerciales sino-américaines ainsi que le Brexit. Exportatrice envers les Etats-Unis, la Chine, la France et les pays de l'Est, l'Allemagne a su tirer 227,8 milliards d'euros d'excédent commercial en 2018. Par ailleurs, l'Allemagne accuse également un retard technologique important face aux géants américains mais aussi chinois. Il est à noter également que l'essoufflement du secteur automobile, industrie centrale de l'économie allemande, est également responsable de la perte de croissance. Si l'Allemagne profitait du plein-emploi, d'une dette publique bientôt inférieure à 60 % du PIB, plusieurs voix s'élèvent aujourd'hui pour une nouvelle vision économique et une politique budgétaire moins restrictive. La crise sanitaire a également fortement touché le pays, en 2020, l'Allemagne devrait enregistrer un taux de croissance de - 6%, une perte supérieure donc à la moyenne des pays avancés (-5,8%).

Comme pour la crise de 2008, les pays du sud de l'Europe, déjà fragilisés, s'avèrent les plus touchés sur le plan économique mais également sanitaire. Ainsi, l'Italie enregistre une croissance d'à peine 0,3% en 2019 contre 0,8% en 2018. L'Italie figure parmi les grands perdants de la crise de la Covid-19, tant sur le plan humain, avec plus de 70 000 décès fin 2020, que sur le plan économique. Touchée par les mesures de confinement et le recul du commerce extérieur, la troisième économie européenne devrait

enregistrer l'une des pires contractions du PIB en 2020 avec une évolution du PIB négative à - 10,6%. Ainsi, le pays connaît sa pire récession depuis la seconde guerre mondiale. La dette publique dépasse déjà les 150% du PIB national ce qui en fait l'un des pays les plus endettés de la zone euro.

L'Espagne, autre pays du sud de l'Europe qui a enregistré un lourd bilan humain (plus de 50 000 décès fin 2020) lors de la crise sanitaire, a également vu son économie lourdement impactée par la crise. Le pays a observé un taux de croissance de 2% en 2019 contre 2,4% en 2018. En 2020, le pays devrait connaître l'une des pires contractions du PIB avec un taux de croissance de -12,8 % en 2020. Le taux de chômage dépasse déjà les 16%, l'un des plus élevés de la zone euro. L'ampleur de la crise s'explique par le fait que l'économie espagnole repose essentiellement sur le secteur tertiaire, le tourisme et l'hôtellerie, la restauration et les loisirs. La pandémie et les confinements ont mis à l'arrêt toutes les entreprises de ces secteurs et notamment ont considérablement freiné le tourisme, l'un des principaux moteurs économiques du pays.

Le Japon, déjà fragilisé ces dernières années par des taux de croissance faible et une lourde dette publique (supérieure à 260% de son PIB) a également vu son économie touchée par la crise. Si le pays enregistre un taux de croissance d'à peine 0,7% en 2019, et bien que le bilan humain ne soit pas élevé, environ 3 000 décès fin 2020, le Japon devrait enregistrer une baisse de son PIB de - 5,3% en 2020.

Si les pays émergents et les pays en développement enregistrent un taux de croissance de 3,7% en 2019, Ils subissent également les conséquences de la crise et devraient observer une contraction de leur PIB en 2020 avec un taux de « croissance » de -3,3%. L'Inde, l'un des pays les plus touchés par la crise avec un bilan humain d'environ 150 000 morts devrait observer une croissance négative de -10,3% en 2020 contre 4,2 % en 2019 et 6,8% en 2018. L'activité économique a considérablement souffert à la suite de l'application d'un confinement strict dès le 24 mars 2020. L'ensemble des secteurs de l'économie du pays sont frappés, principalement l'industrie, les mines, le textile, le tourisme, l'immobilier, et les services.

La Chine ne semble pas avoir souffert de façon significative des tensions commerciales avec les Etats-Unis. En effet, elle affiche un taux de croissance relativement stable en 2019, 6,1% contre 6,6% en 2018. Pour autant, le pays devrait perdre 4,2 points de croissance en 2020. La Chine, premier pays touché par la pandémie semble cependant bien s'en sortir affichant même une projection de croissance positive avec un taux de 1,9% pour 2020. Cette solidité de l'économie chinoise s'explique essentiellement par le niveau de ses exportations, notamment dans le domaine médical. Le géant asiatique exporte par exemple des masques, des blouses, des gants, des tests antigéniques... Les ventes d'équipements médicaux chinois à l'étranger ont bondi de 42,5% sur un an. En effet, le ralentissement de la production dans de nombreux pays à cause de la deuxième vague épidémique a profité à la Chine. Ainsi, les exportations du pays ont bondi de 21,1% en novembre affichant un excédent commercial de 75,4 milliards de dollars sur la même période.

La Russie, déjà fragilisée par une croissance divisée par deux en 2019 (1,3% contre 2,3% en 2018) devrait également connaître une contraction de son PIB en 2020 avec un taux de « croissance » de - 4,1%. Les sanctions économiques imposées par ses partenaires européens aggravent le contexte de crise et risquent d'obérer la reprise attendue en 2021.

En synthèse, si l'essoufflement de la croissance mondiale s'est confirmé en 2019 dans un contexte de recul du commerce extérieur, la crise économique consécutive à la pandémie COVID-19 a considérablement dégradé les principaux indicateurs macroéconomiques des différentes régions du monde en 2020. A de rares exceptions, la quasi-totalité des pays devraient observer une contraction de leurs économies en 2020.

2. Une reprise espérée pour 2021

Si les prévisions sont unanimes sur des taux de croissance négatifs de l'économie mondiale pour 2020, une reprise est néanmoins attendue en 2021 et notamment sur la seconde partie de l'année. D'après le FMI, la croissance mondiale devrait en effet s'établir à 5,2% en 2021.

En ce qui concerne le bloc des pays avancés, les projections anticipent une reprise avec un taux de croissance de 3,9%. Les pays de ce bloc ne devraient donc retrouver leur niveau de PIB d'avant COVID-19 qu'en 2022 au mieux.

Les Etats-Unis devraient afficher un taux de croissance de 3,1% en 2021. La relance américaine compte sur un plan d'environ 900 milliards de dollars (737 milliards d'euros) adopté par le Congrès en décembre 2020. Le nouveau président élu, Joe Biden, a annoncé vouloir demander au Congrès un nouveau plan de relance dès que possible. Il a estimé que le plan de 900 milliards de dollars voté par les parlementaires était "un premier pas" mais qu'il ne serait pas suffisant. Ce nouveau plan de relance américain comprend notamment des chèques aux familles les plus fragilisées, des aides aux petites entreprises (284 milliards de dollars) et aux écoles, des allocations chômage supplémentaires, de 300 dollars par semaine, ou encore une enveloppe pour la distribution équitable de vaccins contre la Covid-19. Le Président élu souhaite renforcer les aides aux chômeurs ainsi qu'aux entreprises en difficulté.

En ce qui concerne la zone Euro, gravement touchée par la crise en 2020, le taux de croissance devrait se situer autour de 5,2% en 2021. Une reprise certes mais qui ne permet pas de revenir au niveau d'avant crise. La stratégie européenne se base sur le plan de relance européen de 2020 (baptisé « Next Generation EU »), proposé par la Commission européenne le 27 mai 2020. Cet accord a été trouvé par les vingt-sept Etats membres de l'Union lors du Conseil européen qui s'est tenu du 17 au 21 juillet 2020. Ce plan vise à pallier les conséquences économiques et sociales de la pandémie. Son montant est fixé à 750 milliards d'euros. Cette enveloppe se répartit de la manière suivante : une enveloppe de 360 milliards de prêts et une autre enveloppe de 390 milliards de subventions. Le plan est accompagné d'un budget européen pluriannuel renforcé à 1 074,3 milliards pour les années 2021 à 2027. Lors du Conseil européen des 10 et 11 décembre 2020, les dirigeants européens se sont accordés définitivement sur ce programme. La stratégie européenne vise à soutenir la croissance en misant sur les transitions écologique et numérique. Un renforcement des Fonds structurels permettra également de soutenir plus activement des projets de développement dans les zones les plus défavorisées. Un soutien à la recherche et l'innovation est également à l'ordre du jour avec 5 milliards d'euros de financement supplémentaires. Le secteur agricole devrait également bénéficier de l'augmentation de l'enveloppe du FEADER à hauteur de 7,5 milliards d'euros. D'autres fonds ont été créés tels que le Fonds pour une transition juste (10 milliards d'euros), « InvestEU », un nouveau programme d'investissement stratégique du CFP (Cadre Financier Pluriannuel) 2021-2027 (5,6 milliards d'euros) ou le « RescEU », élément du mécanisme européen de protection civile 1,9 milliard d'euros. Afin de pouvoir bénéficier de ces financements, les États membres devront élaborer et soumettre des plans nationaux établissant leur programme de réforme et d'investissement pour les années 2021-2023.

L'un des aspects réellement innovants de ce plan réside dans son mode de financement. En effet, pour la première fois, la Commission est habilitée à emprunter des fonds sur les marchés des capitaux au nom de l'Union (à hauteur d'un montant maximal de 750 milliards d'euros). L'emprunt mutualisé entre les États membres de l'UE et réalisé par la Commission européenne permet de bénéficier de sa bonne notation financière, et donc d'emprunter à des taux d'intérêts faibles et sur une durée plus longue. Il s'agit d'un pas important vers plus de fédéralisme budgétaire européen.

Si ce plan demeure innovant par les projets financés (transitions écologique et numérique), et par son mode de financement, en mutualisant la dette à l'échelle communautaire, plusieurs spécialistes pointent son faible volume, insuffisant pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise inédite que nous traversons en ce moment.

Il est à noter également l'action de la Banque Centrale Européenne (BCE) qui a renforcé son dispositif de soutien à l'économie de la zone Euro en augmentant notamment la dotation du programme d'urgence de rachats de dette. En effet, le programme de rachats de dette privée et publique (PEPP), lancé en

urgence en mars 2020 face à la première vague pandémique, a été prolongé de neuf mois jusqu'en mars 2022, et son volume a été porté à 1 850 milliards d'euros, en hausse de 500 milliards. L'autre programme dénommé « QE » (« Quantitative Easing », « Assouplissement quantitatif ») a été maintenu de son côté. La BCE maintient donc sa politique de taux bas afin de créer un contexte favorable à la reprise économique attendue en 2021.

L'Allemagne, fragilisée ces dernières années pour les raisons susmentionnées, devrait également observer une reprise en 2021 avec un taux de croissance de 4,2%. Les pays du sud de l'Europe, très touchés par la crise pourraient espérer également une reprise. Ainsi l'Italie devrait enregistrer une croissance positive de 5,2% et l'Espagne un taux de 7,2%. Ces pays sont d'ailleurs largement bénéficiaires du plan de relance européen.

Les pays émergents et en développement connaîtraient également une reprise en 2021. Les prévisions sont même plus optimistes pour ce groupe qui devrait retrouver dès 2021 son niveau d'avant crise (+6%), principalement grâce aux pays asiatiques (+8%). La Chine devrait atteindre un taux de croissance de 8,2% en 2021 contre 1,9% en 2020. L'Inde, gravement touchée par la crise (- 10,3%) devrait enregistrer une croissance positive de +8,8% en 2021. La reprise russe est moins spectaculaire; en effet, le pays, fragilisé par la crise, devrait connaître un taux de croissance 2,8% qui demeure bien inférieur à la contraction prévue pour 2020 (- 4,1%). Même constat pour les pays d'Amérique Latine. Le Brésil devrait s'attendre à une croissance de 2,8% en 2021 après un taux de « croissance » négatif de - 5,8% en 2020.

Ainsi, les stratégies de relance adoptées par les différents pays reposent essentiellement sur la politique budgétaire, avec des plans de relance plus ou moins importants. Si les différentes analyses semblent converger vers une reprise en 2021, dans la majorité des cas, il faudra sans doute attendre 2022 pour un retour au niveau d'avant crise. Par ailleurs, il convient de souligner également la précarité des projections actuelles. En effet, des éventuels rebonds de l'épidémie courant 2021 pourraient compromettre sérieusement la reprise attendue, même si l'arrivée des vaccins renforcerait plutôt la confiance en cette reprise.

3. Focus sur la France

La France peine toujours à renouer avec une croissance soutenue. En effet, le taux de croissance enregistré en 2019 s'établit à 1,5%, en légère baisse par rapport à 2018 (1,7%). Le pays a également été lourdement touché par la crise sanitaire et économique. Le bilan humain dépasse les 65 000 décès début 2021. Sur le plan économique, la France est l'un des pays qui devrait enregistrer l'une des plus importantes contractions du PIB en 2020. Les différentes projections s'accordent autour d'un taux de croissance négatif proche de -10%.

Estimation de la croissance par les différentes institutions :

	Taux de croissance du PIB		
	2020	2021	2022
INSEE (déc 2020)	-9,0%		
Commission Européenne (nov 2020)	-9,4%	5,8%	3,1%
FMI (oct 2020)	-9,8%	6,0%	
OCDE (sept 2020)	-9,5%	5,8%	
Banque de France (sept 2020)	-8,7%	7,4%	3,0%

Le Gouvernement a même dégradé ses prévisions en décembre 2020 en raison du second confinement. Le taux de croissance attendu est de -11% contre -10% dans le PLF 2021 initial. Pour 2021, le gouvernement revoit également à la baisse (- 2 points) sa prévision initiale. Le taux de croissance serait de 6% contre 8% initialement prévus.

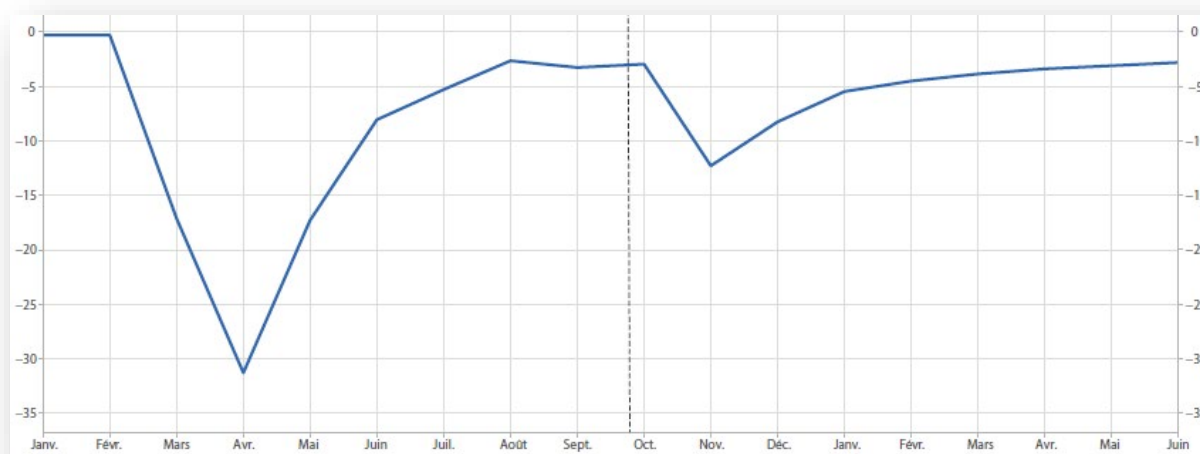
a- Synthèse des projections de croissance du gouvernement :

	Taux de croissance du PIB		
	2020	2021	2022
LFI 2021 (déc 2020)	-11,0%	6,0%	
PLF 2021 initial (oct 2020)	-10,0%	8,0%	3,5%
PLF4 2020 (déc 2020)	-11,0%		

L'analyse de l'activité économique mensuelle réalisée par l'INSEE permet de confirmer que les périodes de confinement enregistrent les chutes les plus brutales. Ainsi le deuxième trimestre 2020 se caractérise par une baisse inédite de - 18,9% en écart au quatrième trimestre 2019. Le dernier trimestre 2020 est marqué par l'émergence d'une deuxième vague épidémique qui a conduit à la mise en place fin octobre, d'un nouveau confinement avec toutefois des modalités moins contraignantes et une durée moindre qu'au printemps. Ainsi, si en avril, l'activité économique avait baissé de - 31%, cette baisse a été plus contenue en novembre (- 12%).

Après le premier confinement, un rebond très vif jusqu'en août (écart réduit à - 3 %) a été constaté. La reprise de l'activité économique s'est néanmoins tassée en septembre-octobre.

Evolution de l'activité économique en 2020 :

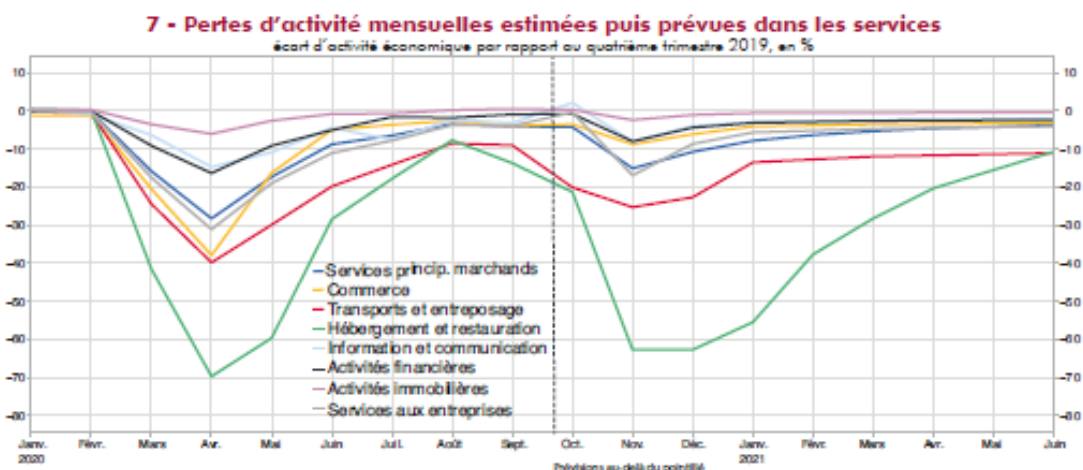
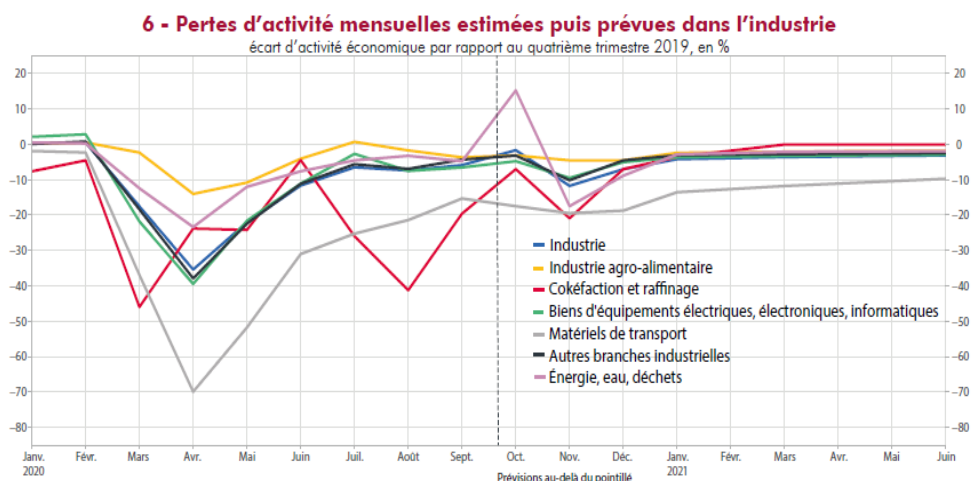


Source : INSEE

Les branches les plus directement concernées par les mesures de restrictions de novembre (hébergement-restauration, services de transports, activités de loisirs...) ont enregistré les plus fortes baisses. D'autres branches moins impactées par la crise ont également subi des effets indirects (industrie, construction, activités scientifiques et de soutien ...). En effet, les anticipations négatives sur la situation globale et les interdépendances avec des branches directement touchées ont pesé sur leur activité. Ainsi, la perte d'activité est supérieure dans le secteur des services bien que certaines industries, telles que celles liées au secteur des transports, enregistrent des baisses significatives.

Les projections de reprise dépendent également des secteurs. En effet, la levée échelonnée des restrictions a dicté le rythme économique. Ainsi, l'ouverture des commerces considérés comme non essentiels fin novembre aurait stimulé le commerce de détail et l'activité des industries manufacturières dans un contexte de fêtes de fin d'année. Au contraire, d'autres secteurs, telles que les activités culturelles ou la restauration devraient rester au mieux au même niveau que novembre faute de réouverture.

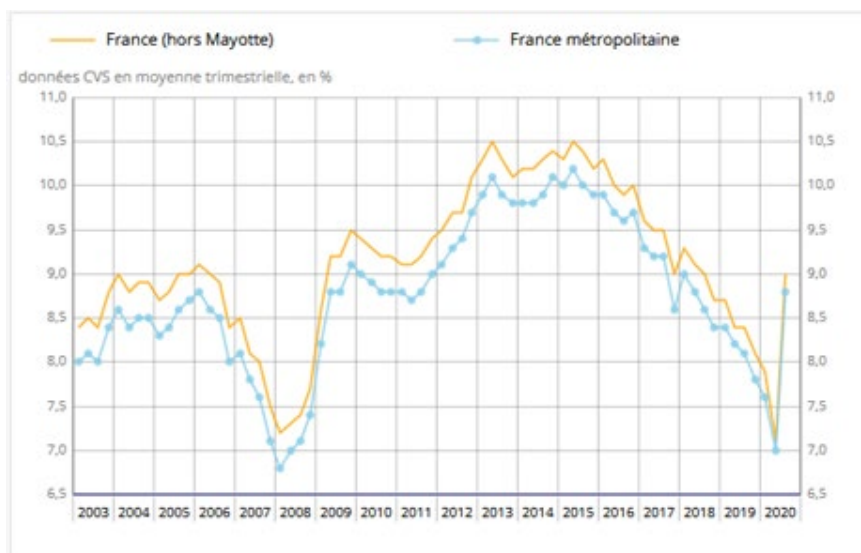
Perte d'activités mensuelles en fonction des secteurs :



Source : INSEE

Suivant les projections, et à condition d'une stabilisation de la situation sanitaire, l'activité globale devrait retrouver en juin 2021 un niveau à seulement 3%, en deçà de celui du quatrième trimestre 2019. Dans l'industrie (hors matériel de transport), la reprise graduelle, entamée dès la fin du confinement et modérément affectée par celui de novembre, devrait se poursuivre en 2021. Dans les services, la reprise de l'activité conduirait la plupart des branches à se situer en juin 2021 à moins de 3 % de leur niveau d'avant-crise.

S'agissant de l'emploi, la perte d'activité susmentionnée a eu un très fort impact en 2020. Lors du premier confinement, l'emploi salarié a chuté de près de 700 000 en France au premier semestre 2020. La reprise dès le troisième trimestre n'a compensé que partiellement cette perte (+400 000 emplois). L'aggravation de la crise sanitaire avec notamment la mise en place du deuxième confinement s'est traduite par un nouveau recul de l'emploi salarié (environ - 300 000). Au troisième trimestre 2020, le taux de chômage rebondit fortement et atteint les 9%. En effet, le nombre de chômeurs au sens du BIT atteint 2,7 millions de personnes en France (hors Mayotte), comme le montre le graphique suivant de l'évolution du taux de chômage en France au sens du BIT.



Source : INSEE

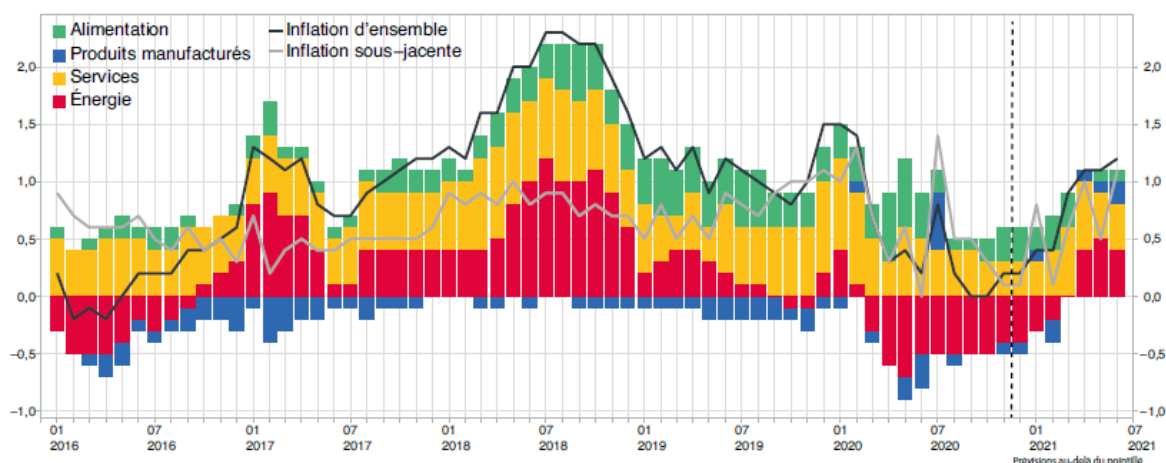
Dans son dernier rapport d'octobre 2020, l'Unedic considère que pour la fin 2020 et l'année 2021, le recours à l'activité partielle, de droit commun comme l'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), serait encore proportionnel à l'emploi démobilisé, c'est-à-dire que ces dispositifs d'activité partielle permettraient de couvrir une part constante de la baisse d'activité anticipée.

Cependant, il est probable que certaines entreprises qui mobilisent l'activité partielle depuis plusieurs mois ajustent progressivement leur masse salariale en réduisant les effectifs de contrats plus durables, et que d'autres entreprises qui sollicitent fortement l'activité partielle sur plusieurs mois finissent par faire faillite car elles ne sont plus en capacité de payer leurs frais fixes (loyer, assurance, factures d'électricité, etc.)

En 2021, le nombre d'indemnisés baisserait de 270 000 grâce aux nouvelles créations d'emploi, ce qui porterait le nombre de chômeurs indemnisés à environ 2,9 millions de personnes fin 2021, contre plus de 3,1 millions fin 2020, soit un taux de chômage autour de 10,5 % fin 2020 et de 9,6 % fin 2021.

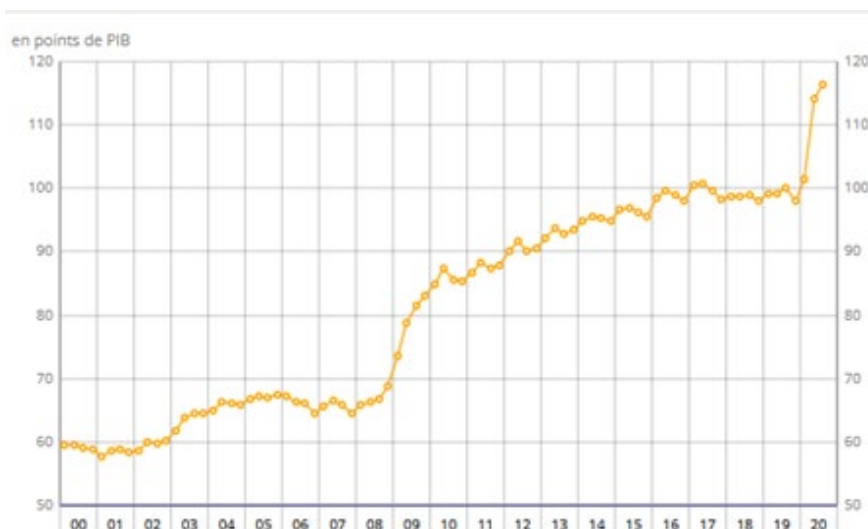
En ce qui concerne l'inflation, elle semble évoluer depuis plusieurs mois à des niveaux faibles. Le taux d'inflation a même diminué depuis le début de la crise sanitaire passant de 1,4% en février à 0,2% en novembre. Au premier semestre 2021, l'inflation devrait légèrement reprendre, soutenue par les prix de l'énergie.

Evolution de l'inflation d'ensemble et par secteur : (source INSEE)



La crise a également fortement dégradé la perspective des finances publiques. Comme le souligne l'INSEE, dans sa publication de décembre 2020, à la fin du troisième trimestre 2020, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 2 674,3 Md€, soit 116,4 % du PIB. Après une augmentation de la dette publique sans précédent au deuxième trimestre 2020 (+199,9 Md€), la variation du troisième trimestre (+36,1 Md€) est proche de celle du troisième trimestre 2019 (+39,6 Md€). La dette publique nette augmente plus modérément (+18,8 Md€) en raison de la nouvelle hausse de trésorerie de l'État et des administrations de sécurité sociale (+15,1 Md€ après +93,9 Md€ au trimestre précédent). Le niveau de trésorerie des administrations publiques reste très élevé et se justifie par des besoins de financement futurs liés notamment aux dispositifs de chômage partiel et de fonds de solidarité. La dette nette s'établit à 101,7 % du PIB. Cette augmentation résulte principalement de l'augmentation de la part de l'Etat.

Evolution de la dette des administrations publiques au sens de Maastricht en points de PIB :



Source : INSEE

En dépit des niveaux stratosphériques de la dette française, rappelés à l'ordre tous les ans par la Cour des Comptes dans ses publications sur les comptes de la France, les taux d'intérêt des obligations de l'Etat français restent bas et même négatifs jusqu'aux échéances de dix ans. Face à cette anomalie, de plus en plus de voix continuent de s'élever pour appeler à continuer d'augmenter la dette publique.

Certes, compte tenu de l'ampleur dramatique de la pandémie et de la dépression économique actuelle, cette débauche de moyens semble justifiée. Pour autant, face à cette valse des milliards, ou plutôt des trilliards, une question à la fois simple et lourde de conséquences s'impose, celle de savoir qui va payer.

La meilleure des solutions consisterait sans doute en un retour rapide d'une croissance forte. En effet, une dette publique élevée n'est pas forcément catastrophique, si et seulement si elle est soutenable, c'est-à-dire qu'elle génère une croissance suffisamment forte pour au moins payer ses échéances. Le problème est que pour le moment et dans le contexte actuel de récession, rares sont les pays qui paraissent susceptibles d'y arriver. Pour mémoire, rappelons que la France n'y est jamais parvenue depuis 2007.

Les perspectives de reprise en 2021 laissent toutefois une place à une hypothèse de stabilisation sinon une baisse de la dette. Parallèlement, l'inflation devrait rester à des niveaux raisonnables. En ce qui concerne le chômage, l'emploi devrait rebondir avec la reprise de l'activité économique. Pour autant, ces projections dépendent fortement de l'évolution de la situation sanitaire. Une troisième vague pandémique qui nécessiterait un prolongement des mesures de distanciation pourrait sérieusement obérer la reprise économique attendue pour le deuxième semestre 2021.

b- Les différents outils mis en place pour relancer l'économie :

Afin d'accélérer la reprise économique, l'Etat a adopté le 3 septembre 2020 un plan de relance de 100 milliards d'euros. Il s'agit du plan de relance le plus important d'Europe en pourcentage du PIB, pesant pour 9,5%, contre 6,9% en Allemagne et 8,6% au Royaume-Uni. Sur les 100 milliards annoncés, 40% proviennent du plan de relance européen de 2020, qui sera remboursable jusqu'en 2058. Les trois priorités de ce plan de relance sont : la transition écologique (30 milliards), la compétitivité des entreprises (34 milliards) et la cohésion sociale et territoriale (36 milliards). Les collectivités sont amenées à participer activement à la mise en œuvre du plan. En effet, le gouvernement a exprimé le souhait de territorialiser le dispositif pour plus d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion.

Par une circulaire du 20 novembre 2020, le Premier Ministre a lancé un contrat territorial de relance et de transition écologique (CRTE) adossé au Plan de relance 2021-2022. Ce nouveau contrat doit accompagner les projets de relance et de transition écologique des collectivités territoriales. Le gouvernement ambitionne d'instaurer une nouvelle relation de travail entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...). Il souhaite simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'Etat. Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat...). D'ici le 30 juin, tous les territoires devront être couverts par un CRTE.

Le Département du Val d'Oise a d'ores et déjà noué les premiers contacts avec la Préfecture du Val d'Oise et ambitionne de signer un CRTE, sur la base de quelques 50 projets qu'il a déjà identifiés et dont l'éligibilité est en cours d'études par les services de la Préfecture.

Les priorités à inscrire dans ces projets de territoire peuvent concerner :

- l'accès aux services publics, à la santé, à la culture, la réduction des inégalités sociales et territoriales, l'accès au sport, à l'éducation ;
- l'efficacité énergétique, l'alimentation durable, la lutte contre l'artificialisation des sols, la préservation de la biodiversité, les mobilités ;
- le développement économique, le soutien au commerce et à l'artisanat, l'économie circulaire ;
- la revitalisation urbaine, le traitement des friches et sols pollués ;
- et l'aménagement numérique.

2021 est également l'année de lancement du nouveau Contrat Plan Etat-Région 2021-2027. La procédure d'élaboration du futur contrat de plan pour l'Île-de-France (CPER) pour la période 2021-2027 devait être engagée selon un calendrier qui fixait au 31 octobre 2020 l'échéance de la phase de discussion ouverte par le Premier Ministre ; les CPER devant être finalisés et signés au plus tard à l'automne 2020 pour une mise en œuvre le 1er janvier 2021. La préparation du CPER 2021 – 2027 n'a toutefois pu démarrer qu'en novembre dernier, après transmission des mandats de négociation aux préfets de régions. Cela rendait impossible la préparation d'un CPER en bonne et due forme avant la fin de cette année 2020, qu'il s'agisse de définir précisément la liste des opérations concernées, de prendre le temps nécessaire à la concertation avec les collectivités infrarégionales ou de respecter les procédures en vigueur (évaluation stratégique environnementale, consultation du public...).

Le choix a donc été fait par la Région lors de son assemblée du 16 décembre dernier, d'une part de définir les grandes orientations du futur CPER 2021-2027 qui sera présenté aux élus régionaux à l'automne 2021, et d'autre part de procéder par avenant au CPER 2015-2020 pour garantir la continuité des opérations lancées tout en maintenant un haut niveau d'investissement dans les prochains mois, conformément à la logique du plan de relance.

Le Département du Val d'Oise a déjà pris part activement aux initiatives susmentionnées avec l'objectif ferme de maintenir un niveau d'investissement ambitieux et de soutenir les différents acteurs du territoire.

Par ailleurs, il est à noter que durant son déplacement du 27 novembre 2020 sur le territoire départemental, le Premier Ministre, Monsieur Jean Castex, a affirmé avoir demandé au préfet du Val-d'Oise d'élaborer un plan pour renforcer les services publics, sur le modèle de celui annoncé il y a quelques mois pour la Seine-Saint-Denis. Il est encore tôt pour évaluer ce projet de plan car la phase de conception n'est pas encore lancée, mais d'après les déclarations du chef de l'exécutif, il s'agit de «renforcer les services publics et valoriser les fonctionnaires».

II. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE

La crise sanitaire et sociale a également lourdement impacté les finances des collectivités territoriales. Elle a placé l'échelon départemental au cœur de l'action, du fait de ses compétences en matière sociale notamment. En effet, les dépenses sociales, et notamment l'allocation du RSA, ont enregistré une hausse brutale dès le deuxième semestre de 2020. La crise a également réduit le produit de certaines recettes, notamment les droits de mutation (DMTO), favorisant ainsi un effet de ciseau qui menace la stabilité financière des départements.

Néanmoins, les efforts de gestion importants réalisés sur les exercices précédents ont permis au Val d'Oise d'absorber l'impact financier de cette crise.

A. Rétrospective : un regard sur les finances départementales sur la période 2016 – 2019.

Evolution des soldes intermédiaires sur la période 2016 / 2019 conformément au dernier compte administratif voté (exercice 2019) :

Soldes prévisionnels	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Produits de gestion (nets de reprise financière)	1 051 005 760	1 084 554 538	1 104 208 210	1 145 151 887
Charges de gestion	913 070 823	915 537 156	935 543 829	959 232 736
Evolution charges de gestion (%)	1,6%	0,3%	2,2%	2,5%
Excédent brut de fonctionnement	137 934 937	169 017 382	168 664 381	185 919 152
Epargne brute (CAF brute)	124 550 614	160 585 386	149 912 365	171 092 502
Amortissement du capital de la dette (hors refin.)	75 084 318	92 096 740	77 682 716	80 876 851
CAF nette	49 466 296	68 488 645	72 229 650	90 215 651
Ressources propres	91 823 539	197 102 574	263 836 798	314 296 231
Encours de la dette au 31/12	1 000 640 446	955 443 706	929 260 991	893 384 140
Taux d'épargne brute (CAF brute/RRF)	11,5%	14,3%	13,2%	14,5%
Capacité de désend. (Encours / CAF)	8,0 ans	5,9 ans	6,2 ans	5,2 ans
Poids de la dette = Encours / RRF	92,1%	84,4%	81,7%	75,1%
Personnel / fiscalité directe	38,8%	37,7%	36,5%	36,9%

Source : comptes administratifs du Département du Val d'Oise.

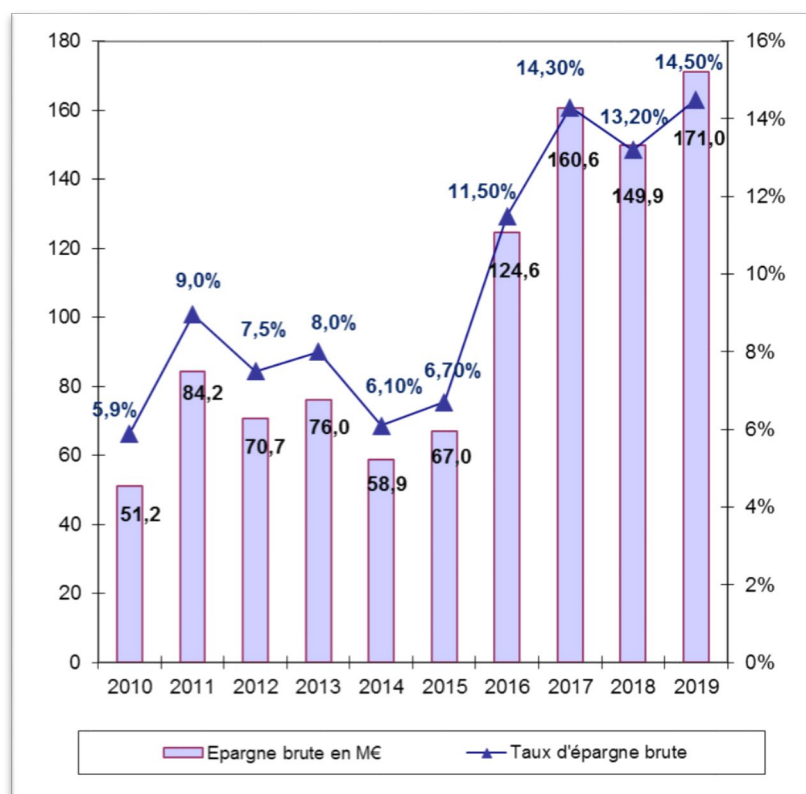
La Département, grâce à des efforts de gestion, a pu suivre une trajectoire vertueuse en rétablissant les équilibres budgétaires dans un contexte financier hautement incertain. L'évolution des soldes intermédiaires du Département ces dernières années peut en témoigner.

L'épargne brute, a augmenté de 37 % ces quatre dernières années. En 2019, elle a enregistré une hausse de 14% après une baisse de 6,7% en 2018. Pour rappel, elle a connu deux hausses successives en 2016 (85,6%) et en 2017 (26,12%). Le taux d'épargne brute, qui mesure la part de celle-ci sur les recettes réelles de fonctionnement, a gagné 3 points durant la période précitée passant de 11,5% en 2016 à 14,5% en 2019, sachant que le seuil d'alerte se situe entre 8 et 10 %.

La hausse de 2019 s'explique essentiellement par la dynamique des produits des droits de mutation (DMTO). En effet, le Département a encaissé 243,6 M€ en 2019 contre 221,1 en 2018, ce qui représente une augmentation de 22,5 M€, soit une hausse supérieure à 10%. Cette augmentation a permis d'amortir la croissance des dépenses sociales.

Il est à noter que les ressources propres ont également enregistré une progression sensible passant de 91,8 M€ en 2016 à 314,2 M€ en 2019. Cette amélioration s'explique par des ressources fiscales plus dynamiques grâce notamment à l'activation du levier fiscal en ce qui concerne la taxe foncière, dans un contexte de hausse des dépenses sociales, mais aussi à une bonne progression du produit des DMTO sur la période 2016 – 2019.

Evolution du niveau d'épargne brute (en M€) :



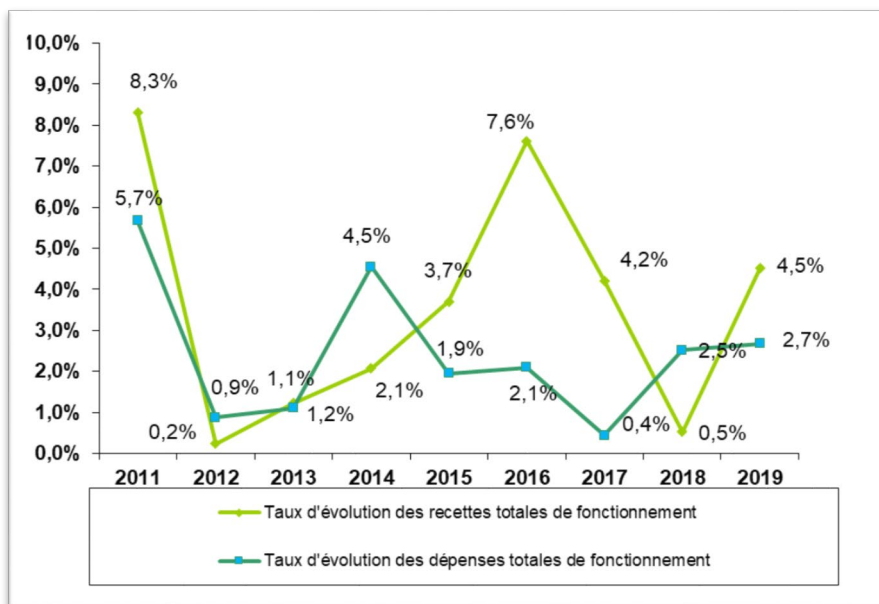
La CAF nette (Capacité d'autofinancement nette), qui correspond à la CAF brute (ou épargne brute) diminuée des remboursements de dettes en capital, a également enregistré une progression continue depuis 2016 et ce malgré un contexte budgétaire tendu. En effet, elle passe de 49,4 M€ en 2016 à plus de 90 M€ en 2019.

En 2020, la crise sanitaire a engendré un fort effet de ciseau qui a dégradé les soldes intermédiaires du Département. En effet, bien que supérieur aux premières estimations très pessimistes, le produit des DMTO a enregistré une forte érosion due aux périodes de confinement, freinant et limitant l'activité du marché immobilier sur l'année 2020 et devrait enregistrer une baisse de plus de 10% en 2020 par rapport à 2019. Les dépenses de RSA ont également enregistré une hausse significative de l'ordre de 11%, s'accroissant en fin d'année. Ainsi l'épargne brute est estimée à ce stade à 97 M€. Le taux d'épargne brute devrait se situer autour de 9%. Le vote du CA 2020 permettra de confirmer ces estimations.

En ce qui concerne les recettes réelles de fonctionnement, le Département a encaissé 1 188,9 M€ en 2019 dont 537,37 M€ en produit de la fiscalité directe, 257,9 M€ de fiscalité indirecte (droits de mutations hors part Etat, taxe sur l'électricité et taxe d'urbanisme), 123,9 M€ de dotations de l'Etat et participations, 200,8 M€ au titre des compensations de transferts de compétences et 68,8 M€ d'autres recettes (recouvrements sur autres collectivités, recouvrements sur bénéficiaires, ainsi que la recette citée plus haut du Fonds de péréquation des DMTO...).

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement pourraient se situer autour de 1 160 M€. La variation estimée s'explique principalement par la baisse du produit des DMTO.

Taux d'évolution des dépenses et recettes totales de fonctionnement :



S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement, elles se sont élevées à 1 010,1 M€ en 2019 (contre 983,8 M€ au titre de l'exercice précédent, soit +26,3 M€). Cette hausse globale de 2,7% par rapport à 2018 est portée essentiellement par les dépenses sociales dont la reprise de la croissance est constatée depuis 2018 après une pause en 2017. Les principales dépenses de fonctionnement sont les participations, subventions et autre contributions (46%), les aides à la personne (28%), les charges de personnel (15%), les charges à caractère général (6%), les charges financières et exceptionnelles (2%) et enfin les autres dépenses qui représentent 3%.

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement pourraient s'élever à 1 080 M€. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation du RSA dans un contexte de crise sanitaire et sociale.

Toujours dans le cadre de la crise sanitaire, le Département a engagé en 2020 des dépenses à hauteur de 8 M€ pour l'acquisition de masques et d'Équipement de Protection Individuel (EPI) afin d'accompagner les professionnels et les établissements de santé dans la gestion de la crise sanitaire pour protéger les plus vulnérables, en lien avec l'Agence Régionale de Santé (ARS). Il est à noter que cette dépense n'est que très partiellement compensée par l'Etat. Une recette de 1,5 M€ est attendue, soit à peine 19% des sommes engagées par le Département.

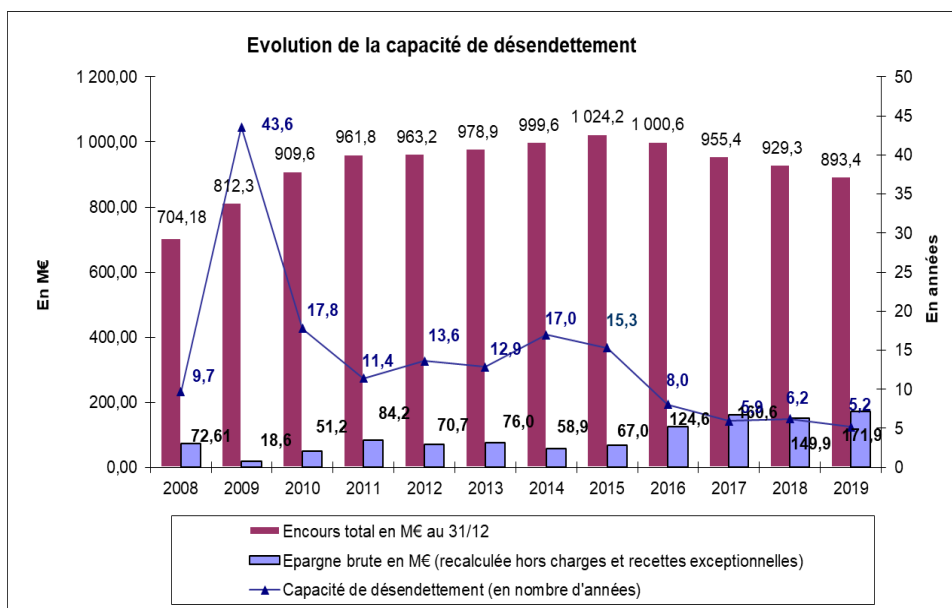
Le Département a également su maîtriser son niveau d'endettement. Ainsi, au 31 décembre 2019, la structure de la dette fait apparaître un encours s'élevant à 893,4 M€ (contre 929,3 M€ en 2018), dont la durée de vie moyenne est de 6,3 ans, et le taux moyen de 1,91%, hors emprunts en phase de mobilisation.

Il est à noter que l'Exécutif a décidé en 2019 d'affecter une partie du solde excédentaire à l'étape du Budget Supplémentaire (36 M€) à un moindre recours à l'emprunt, ramenant ainsi le volume mobilisé à 45 M€ ce qui représente une baisse de 36 M€ par rapport aux 81 M€ prévus au Budget Primitif (BP) 2019.

La capacité de désendettement, qui correspond au rapport entre l'épargne et la dette, est un ratio destiné à mesurer l'importance de l'endettement d'une collectivité et sa soutenabilité. Elle s'exprime en années et permet d'identifier en nombre d'années, la capacité de la collectivité à rembourser intégralement sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne.

Après avoir atteint un pic de 43,6 ans en 2009, la capacité de désendettement a fortement diminué depuis, et s'est établie au compte administratif 2019 à 5,2 ans (contre 6,2 ans en 2018). Le seuil de vigilance se situe entre 9 et 10 années.

Evolution de l'encours de dette et de la capacité de désendettement :

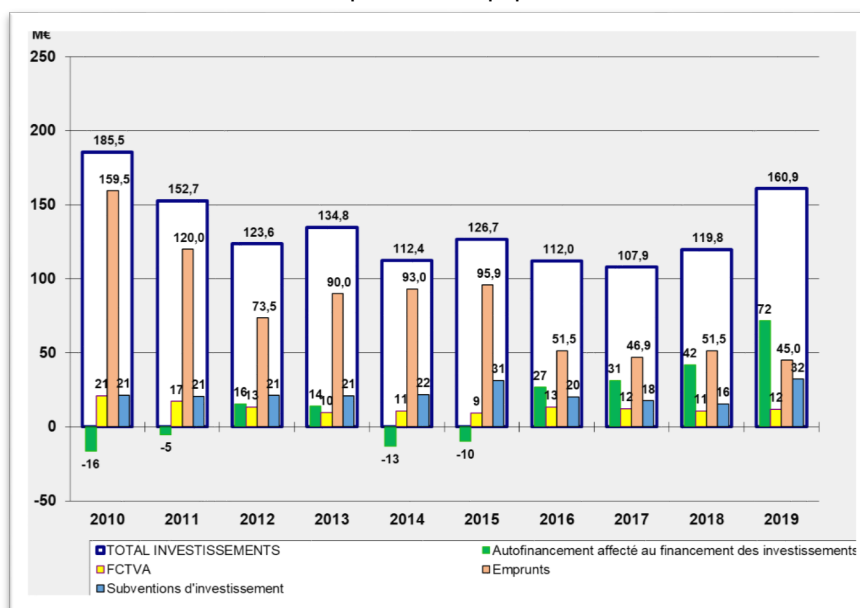


En ce qui concerne la section d'investissement, en 2019, les recettes réelles (hors OCLT) s'élèvent à 166,1 M€. Hors emprunt, ces recettes se composent essentiellement de subventions et participation à hauteur de 25 M€ contre 8,2 M€ en 2018. Les dotations de l'État s'élèvent à 19,2 M€ (contre 18,2 M€ en 2018), dont 11,9 M€ au titre du FCTVA.

En ce qui concerne les emprunts, le Département a mobilisé, en 2019, 45 M€ ce qui représente 40,7 % des recettes réelles d'investissement en 2019 (contre 49,3% en 2018). En 2020, le Département stabilise son encours de dette à 893,4 M€, le remboursement du capital de la dette à hauteur de 83,4 M€ étant couvert par la mobilisation d'emprunt pour un même montant.

L'ensemble de ses recettes d'investissement, notamment les recettes d'emprunt, l'autofinancement, les subventions affectées et le FCTVA, viennent financer les dépenses d'équipement. Le niveau d'autofinancement satisfaisant observé ces dernières années permet de limiter le recours à l'emprunt conformément à la stratégie de désendettement progressive adoptée par le département.

Evolution du mode de financement des dépenses d'équipement :



S'agissant des dépenses réelles d'investissement (hors OCLT), elles s'établissent à 278,6 M€ en 2019. Elles se composent essentiellement de travaux pour le compte propre du Département hors mouvements financiers (35% des dépenses d'équipement contre 31% en 2018). Les subventions et participations versées ont représenté, comme en 2018, 21% des dépenses d'équipement. Concernant les dépenses financières, elles représentent 31% des dépenses réelles d'investissement en 2019 contre 40% sur l'exercice antérieur.

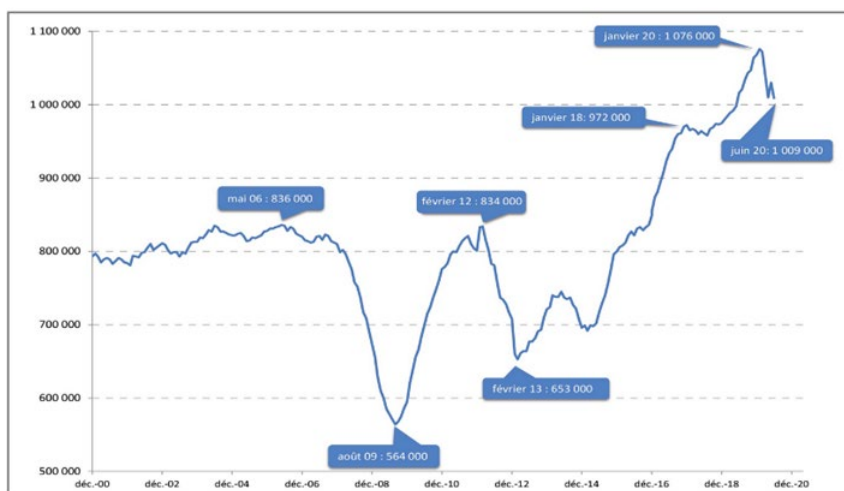
B. Les grandes orientations du budget 2021 : Un budget ambitieux en temps de crise

1. Evolution des recettes de fonctionnement

Les principales hypothèses retenues pour 2021 permettraient d'espérer des recettes de fonctionnement à hauteur de 1,3 milliards d'euros.

En ce qui concerne les droits de mutation (DMTO), il est à noter que depuis 2013, la dynamique du produit des DMTO est en constante progression, marquant même une accélération sur 2017, 2018 et 2019. En 2019, les taux bancaires exceptionnellement bas ont favorisé une progression du nombre de transactions ce qui a permis d'atteindre un pic de 243,6 M€. En janvier 2020, le seuil des 1 000 000 de transactions de logements anciens est franchi.

Evolution du nombre de transactions immobilières des logements anciens sur la période 2000 / 2020 :

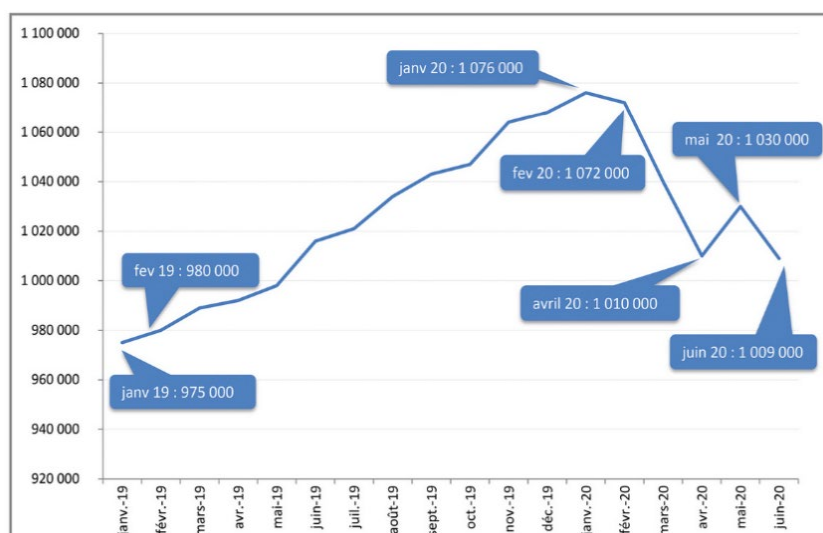


Source : CGEDD d'après bases notariales et DGFIP / Note de conjoncture immobilière n°49, Notaires de France, octobre 2020

Concernant l'année 2020, la dynamique s'est poursuivie avant de chuter en mars / avril en raison du premier confinement. Si le constat du premier confinement mis en place du 17 mars au 11 mai dernier laissait présager une forte baisse des DMTO due à un effondrement attendu des transactions durant cette période, le constat est celui d'une moindre baisse. En effet, un rattrapage a bien eu lieu en termes de signature d'avant-contrats post-confinement et les notaires ont pu constater une forte activité jusqu'à mi-août.

Pour rappel, face à la volatilité des droits de mutation, la Loi de finances rectificatives 3 du 31 juillet 2020 a mis en place pour 2020 un système d'avances remboursables en section de fonctionnement au profit des Départements. 40 Départements ont fait appel à ce système d'avances remboursables. Le Val d'Oise n'a pas sollicité d'avances compte-tenu de la baisse constatée moins importante que les premières estimations et de son niveau de trésorerie.

Evolution du nombre de transactions immobilières des logements anciens de janvier 2019 à juin 2020 (18 mois):



Source : CGEDD d'après bases notariales et DGFIP / Note de conjoncture immobilière n°49, Notaires de France, octobre 2020.

Pour 2021, et compte tenu des aléas qui pèsent sur le marché immobilier en raison d'une possible aggravation de la crise sanitaire, les hypothèses retenues font état d'un produit de DMTO qui se situerait autour des 200 M€.

Par ailleurs, 2021 est la première année d'application de la réforme fiscale mise en place par la LFI 2020 (article 16) qui prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) au profit du bloc communal. Les départements percevront en remplacement une fraction du produit net de TVA. Il s'agit donc d'une recette de substitution sans pouvoir de taux, soit une ressource administrée par l'Etat et fortement exposée aux aléas économiques, là où le foncier bâti garantissait, a minima, une stabilité du produit fiscal et un pouvoir de taux.

S'agissant de la méthode de calcul, la LFI 2020 prévoyait que ces fractions de TVA soient calculées comme le rapport entre le produit perdu et la TVA nette au niveau national en 2020. Le taux obtenu devait ensuite être appliqué chaque année au produit de TVA nationale de l'année précédente pour obtenir la fraction versée à chaque collectivité. Ainsi, les collectivités concernées bénéficiaient dans ce système de l'évolution de la TVA nationale avec un an de retard chaque année. Compte tenu de la reprise attendue dès le second semestre 2021, l'application de ce système aurait potentiellement entraîné en 2022 une forte progression de la TVA versée aux collectivités.

Néanmoins, les députés sont revenus sur le mécanisme prévu par la LFI 2020 en apportant les modifications suivantes :

- Modification de l'année de référence : la fraction de TVA revenant à chaque collectivité sera calculée sur une assiette de référence de TVA 2021. Cette fraction sera d'abord prévisionnelle puis définitivement fixée une fois le produit de TVA 2021 connu.
- Les collectivités concernées percevront une fraction de la TVA nette perçue l'année même par l'État. En début d'année, le produit dû à chaque collectivité sera calculé sur la base de la TVA prévisionnelle associée au Projet de loi de Finances, une régularisation étant effectuée une fois la TVA de l'année connue.

Ainsi, avec cet amendement, l'effet "d'aubaine" lié au ressaut important de TVA attendu entre 2020 et 2021 disparaît. Pour le Val d'Oise, là où il aurait pu bénéficier d'une dynamique de 8%, cette dernière a été ramenée à près de 4%.

Pour 2021, l'hypothèse retenue est celle d'un montant égal au dernier produit TFB perçu par le département en 2020, soit 307,4 M€.

S'agissant de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), les collectivités locales perçoivent en N la CVAE payée par les entreprises au cours de l'année précédente (n-1). La CVAE perçue en 2021 sera donc celle acquittée par les entreprises en 2020.

Pour rappel, à périmètre constant entre 2016 et 2017, la CVAE notifiée au Département a connu une très forte dynamique entre 2016 et 2017. En 2018, il est fait le constat d'une dynamique de la CVAE quasi nulle (+0,1 %). Concernant 2019, on a constaté une hausse de la dynamique de la CVAE (+3,2 %), représentant une hausse globale de 4,4 M€ soit une part cédée à la Région de 2,3 M€, à comparer aux 67 K€ constatés au titre de l'année 2018 (hausse de la part variable). En 2020, d'après la dernière notification reçue, on constate une légère hausse de la dynamique de la CVAE (+1 %), représentant une hausse globale d'environ 1,4 M€.

Le montant estimatif pour 2021 communiqué par les services fiscaux ne permet pas de constater un fort impact de la crise sanitaire. Ainsi, l'hypothèse retenue est un montant à hauteur de 130 M€ dont 66 M€ de part variable conformément à la dernière notification reçue.

S'agissant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la LFI 2021 prévoit une stabilisation de l'enveloppe globale de la DGF des départements hors effet de hausse de la péréquation et réévaluation de certains transferts (recentralisation du RSA et certaines dépenses en matière sanitaire). Il s'agit plutôt d'une stabilisation de la tendance. Le Département du Val d'Oise devrait enregistrer une légère augmentation de la dotation pour s'établir à environ 103 M€ en 2021, soit une hausse de 0,8% par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne la taxe d'aménagement, le Département a perçu 2,9 M€ en 2014, 6,2 M€ en 2015 et connaît depuis une hausse progressive avec 7,6 M€ en 2016, 9,9 M€ en 2017, 11,8 M€ en 2018 et 14,5 M€ en 2019. Le produit de la taxe d'aménagement perçu à octobre 2020 s'établit à 11,1 M€, soit 1,2 M€ en moyenne mensuelle. Par prudence, pour 2021 l'hypothèse retenue est un produit de taxe d'aménagement proche des 11 M€.

2. Evolution des dépenses de fonctionnement :

Les principales hypothèses retenues pour 2021 permettraient d'inscrire des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1,15 milliards d'euros (hors virement à la section d'investissement). Cette hausse par rapport au dernier CA voté s'explique essentiellement par la dynamique des dépenses sociales dans un contexte de crise sanitaire et sociale.

Toutefois, cette augmentation globale envisagée des dépenses réelles de fonctionnement demeure relativement limitée grâce à la poursuite des efforts d'optimisation engagés sur l'organisation interne du Conseil départemental (maîtrise des charges à caractère général et des charges de personnel).

En effet, la stratégie du Département, mise en œuvre ces dernières années, consiste à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement, dans un contexte de généralisation de la contractualisation avec l'Etat.

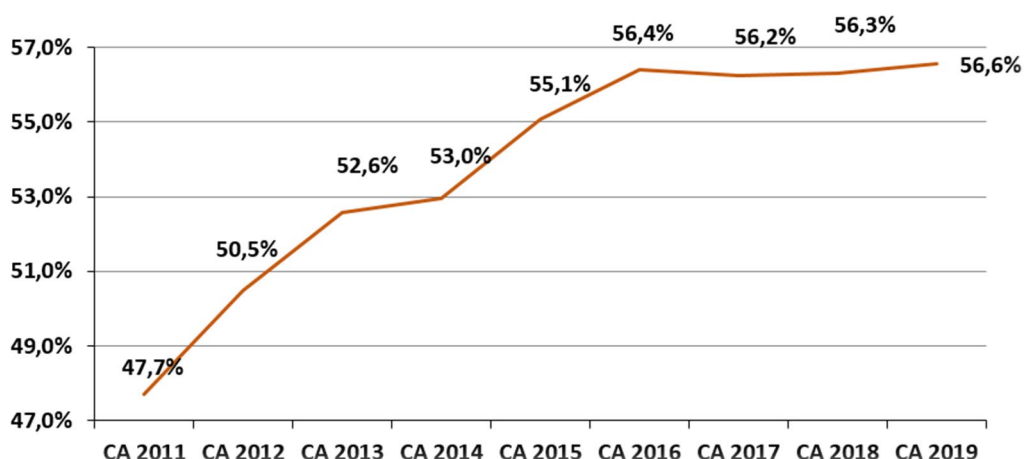
Il convient de rappeler que le lancement de la contractualisation se situe, le 17 juillet 2017, à la première Conférence nationale des Territoires où l'Etat annonçait que le retour à l'équilibre budgétaire reposait pour l'essentiel sur l'effort d'économies demandé aux collectivités locales, chiffré à 13 Mds€ sur la période 2018-2022. C'est ainsi que 322 collectivités (départements, régions, métropoles, villes de plus de 50 000 habitants et intercommunalités de plus de 150 000 hab. ou justifiant d'un budget de 60 M€ en valeur 2016) étaient appelées à contractualiser avec l'Etat sur une valeur plafonnée à 1,2% par an de l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement, pour une durée de 3 ans (2018-2020), conformément à l'article 29 de la Loi de Programmation des Finances Publiques. Il est à noter que sur les six collectivités du Val d'Oise concernées par la contractualisation, à savoir le Département, les Communautés d'agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), de Roissy Portes de France (CARPF) et les communes d'Argenteuil, de Sarcelles et de Cergy, seules trois l'ont acceptée, à savoir la CARPF et les communes d'Argenteuil et de Cergy.

Compte tenu des effets de la crise inédite sanitaire et sociale sur l'ensemble des acteurs économiques, les accords de Cahors ont été suspendus par l'Etat en 2020, mettant fin aux contrats du même nom dont la période était prévue initialement pour trois ans de 2018 à 2020. Rappelons que sur les deux premières années d'application de ces contrats, le Département du Val d'Osie avait largement respecté l'objectif de maîtrise de l'évolution de ses dépenses de fonctionnement bien que n'ayant pas souhaité signer un accord avec l'Etat.

S'agissant des charges à caractère générale (hors équipements de protection individuels - EPI), une stabilisation est envisagée pour 2021. Il est fait le même constat pour les charges de personnel hors GVT (glissement vieillesse technicité). En effet, certaines mesures gouvernementales viennent cette année aussi, néanmoins dans une moindre mesure que les années précédentes, modifier l'évolution de la masse salariale des collectivités. Pour 2021, il s'agit essentiellement de la loi de transformation de la fonction publique qui introduit dès janvier 2021, une indemnité de fin de contrat à destination des contractuels de droit public des 3 versants de la fonction publique. Rappelons que les années précédentes, les dépenses liées à la masse salariale avaient été marquées de façon significative par l'application du protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

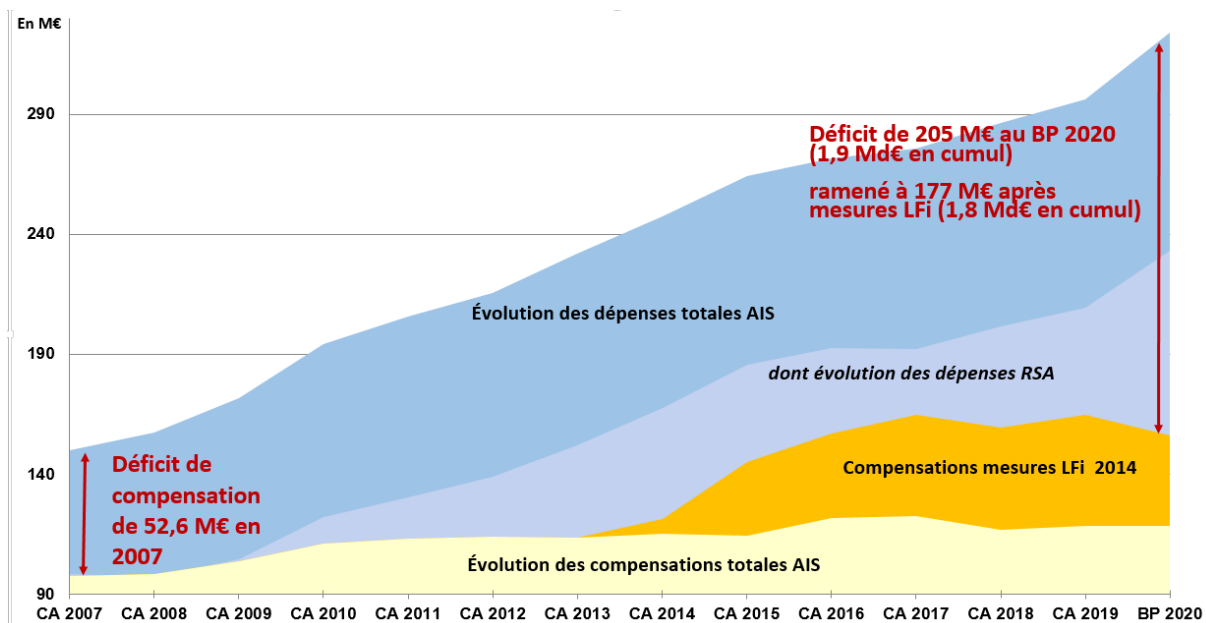
En raison de ses compétences et de son positionnement comme chef de file de la solidarité, les dépenses sociales représentent une part conséquente des dépenses du Département, qui s'établissent à près de 57% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement au CA 2019, comme le montre le graphique suivant. Il est à noter que ce poids était en constante augmentation jusqu'à 2016 et après un plateau observé jusqu'à 2018, repart à la hausse en 2019, avant les effets de la crise qui devraient accentuer encore ce poids.

Evolution de la part des dépenses de fonctionnement consacrée aux dépenses sociales :



S'agissant des compensations des allocations individuelles de solidarité (AIS), le Département enregistre une augmentation du reste à charge, qui s'établit à 205 M€ au BP 2020, (contre 177,6 M€ au CA 2019 avant prise en compte des mesures de la LFI 2014) et à 177 M€ (en les prenant en compte).

Le graphique ci-après montre l'évolution du déficit de compensation (partie bleue) observé depuis 2007 sur les 3 allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'APA, la PCH et le RSA.



Au niveau national, une tendance à la hausse des dépenses sociales est observée ces dernières années. En effet, l'Observatoire national De l'Action Sociale (ODAS) précisait dans son dernier rapport annuel qu'en 2019, la dépense nette d'action sociale départementale augmente de manière un peu plus importante que les années précédentes.

Evolution des dépenses et charges nettes d'action sociale départementale, par domaines, de 2015 à 2019 :

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Aide sociale à l'enfance, hors personnel*	7 230	7 270	7 370	7 560	7 900	4,5%
Soutien aux personnes handicapées, hors personnel	7 130	7 320	7 520	7 600	7 790	2,5%
Soutien aux personnes âgées, hors personnel	6 770	6 890	7 055	7 145	7 200	0,8%
RMI-RSA, hors personnel	9 840	10 170	10 270	10 370	10 425	0,5%
Autres dépenses d'intervention hors personnel	1 690	1 650	1 630	1 620	1 600	-1,2%
Personnel	3 490	3 530	3 585	3 615	3 705	2,5%
Dépense nette d'action sociale	36 150	36 830	37 430	37 910	38 620	1,9%
Concours CNSA - PCH	540	540	560	570	585	2,6%
Concours CNSA - APA	1 710	2 040	2 130	2 220	2 140	-3,6%
Concours TICPE - FMDI	5 600	5 590	5 590	5 590	5 585	-0,1%
Charge nette d'action sociale	28 300	28 660	29 150	29 530	30 310	2,6%

*Les salaires des ASSFAM restent intégrés à la dépense d'ASE « hors personnel »

Source : La Lettre de l'ODAS – Finances départementales – Décembre 2020.

S'agissant des domaines de l'action sociale, comme nous le verrons plus loin, la protection de l'enfance est celui qui enregistre la plus forte progression (+4,5%). La dépense nette dans le cadre des politiques de soutien aux personnes en situation de handicap enregistre une augmentation de 2,5% passant de 7,6 milliards en 2018 à 7,8 milliards en 2019. La principale hausse dans ce domaine concerne la dépense nette d'allocation qui progresse plus rapidement que la dépense nette d'accueil et d'hébergement. Soit +3,6% pour la première contre +2% pour la seconde. En effet, la disparition de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) ne suffit pas à compenser la hausse toujours plus conséquente des dépenses liées à la prestation de compensation du handicap (PCH) qui enregistre

une hausse de 111 millions au niveau national, soit + 5,5%. Cette hausse de la PCH s'explique par l'augmentation du nombre des bénéficiaires.

Evolution nationale du nombre de personnes handicapées bénéficiaires des diverses prestations :

	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
PCH (droits ouverts)	244 000	254 000	267 000	278 500	291 500	13 000
ACTP	62 000	59 000	54 000	50 500	47 300	-3 200
Hébergement	138 500	140 500	141 000	141 000	140 900	-100

Source : La Lettre de l'ODAS – Finances départementales – Décembre 2020.

En ce qui concerne la dépense nette en faveur des personnes âgées dépendantes, une stabilisation est constatée en 2019. En effet, celle-ci passe de 7,15 milliards en 2018 à 7,2 milliards en 2019, soit une augmentation de 0,8%. Il est à noter que l'essentiel de la dépense de soutien aux personnes âgées dépendantes porte sur l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) à domicile (3,6 milliards) et en établissement (2,5 milliards). La dépense APA à domicile enregistre une hausse de 2,6% en raison de celle du nombre de bénéficiaires de +16.900 personnes, tandis que l'APA en établissement demeure stable.

S'agissant des dépenses liées à l'insertion, la dépense nette du RSA reste relativement stable en 2019 passant au niveau national de 10,37 milliards en 2018 à 10,42 milliards en 2019, soit une augmentation de 0,5%. Ce sont les dépenses consacrées aux allocations qui enregistrent la progression la plus importante (+0,9%) en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires (+0,5%).

Evolution du nombre de bénéficiaires du RSA de 2015 à 2019 :

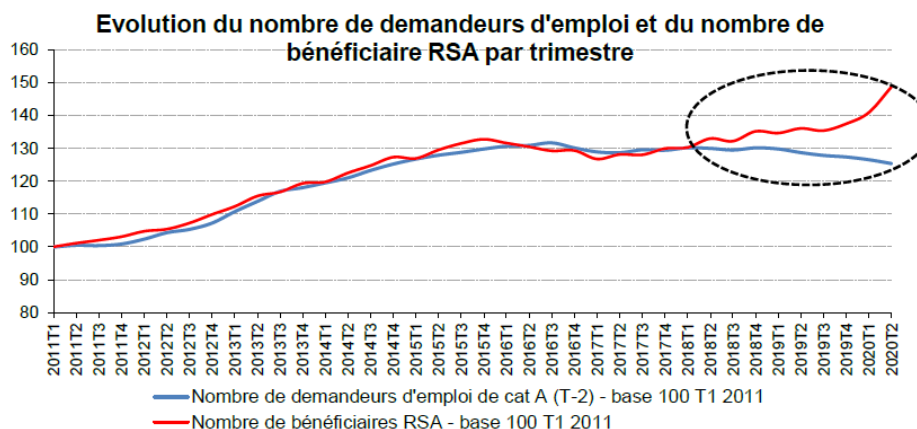
	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Bénéficiaire du RSA	1 709 000	1 636 200	1 624 700	1 635 700	1 643 900	8 200

Source CNAF: allocataires payés au mois de décembre.

Source : La Lettre de l'ODAS – Finances départementales – Décembre 2020.

Il est à noter que l'analyse du RSA permet d'identifier une forte corrélation entre le nombre de bénéficiaire du RSA et le nombre de chômeurs, comme en témoigne le graphique suivant.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi et du nombre de bénéficiaires RSA par trimestre (Source : Cabinet FCL.) :



En 2018 et 2019, les deux courbes ont eu une évolution divergente. Ceci s'explique probablement en partie, par des effets externes liés à la simplification des procédures de recours au RSA. C'est l'hypothèse retenue par la DRESS qui souligne qu'« un autre facteur pourrait avoir contribué à l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA en 2018 : la mise en place d'une nouvelle forme de demande du RSA, dématérialisée, appelée « téléprocédure ».

En 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA a fortement augmenté en raison de la crise sanitaire et sociale consécutive à l'épidémie COIVD-19. L'augmentation du taux de chômage attendue sur la fin d'année 2020 et sur l'année 2021 devrait induire une poursuite de la hausse des allocations de RSA avant une décreue possible à compter de 2022 en lien avec la baisse du chômage. Par conséquent, l'hypothèse retenue pour 2021 est une hausse supérieure à 11%, soit une enveloppe d'environ 260 M€.

Evolution du montant et du nombre de bénéficiaires RSA :

	2016	2017	2018	2019	2020 (Prév.)
MONTANT ANNUEL RSA	192 685 390,51	192 294 946,90	201 819 627,00	209 569 804,63	234 419 399,32
EVOLUTION	4,0%	-0,2%	5,0%	3,8%	11,9%
NOMBRE DE BRSA AU 31/12 (Données semi-définitives)	32 106	32 254	33 554	34 123	
EVOLUTION DU NOMBRE DE BRSA	-2,6%	0,5%	4,0%	1,7%	

Le domaine de l'enfance enregistre également depuis quelques années une tendance haussière. La lettre de l'ODAS susmentionnée précise que c'est le domaine de la protection de l'enfance qui enregistre la plus forte progression. La dépense aurait progressée de 4,5% en 2019. Elle contribue à la moitié de l'augmentation de la dépense totale d'action sociale. Il est à noter que cette augmentation porte essentiellement sur les dépenses de placement.

Evolution du nombre d'enfants et de jeunes majeurs accueillis en protection de l'enfance à l'échelle nationale :

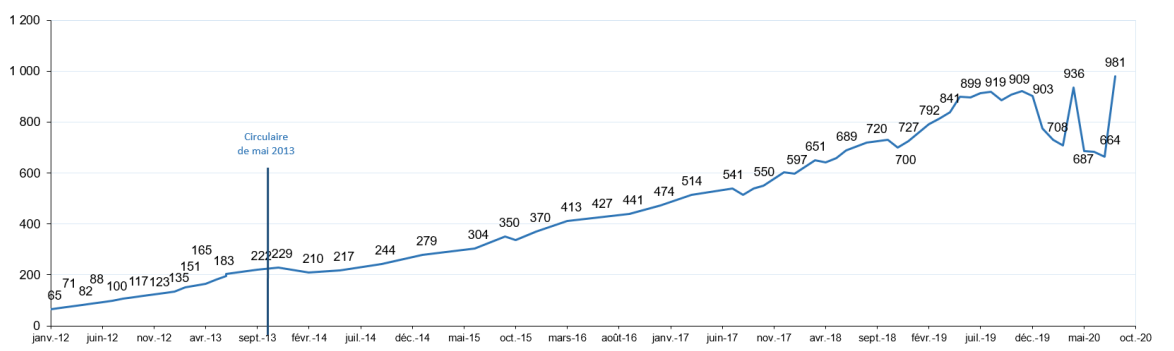
	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Total des jeunes accueillis	158 000	162 400	171 100	181 100	189 200	8 100
Mineurs non MNA	130 000	130 400	130 900	133 100	136 700	3 600
Jeunes majeurs non MNA	12 700	12 200	11 600	11 100	11 400	300
Mineurs MNA	9 500	13 400	22 300	28 600	29 700	1 100
Jeunes majeurs MNA	5 800	6 400	6 300	8 300	11 400	3 100

Le Val d'Oise ne déroge pas à cette tendance nationale. En effet, une augmentation du nombre de MNA est observée depuis plusieurs années. Il est à noter qu'une certaine difficulté à obtenir les données a été observée en 2020 compte-tenu de la situation sanitaire. A fin août 2020, dernière statistique connue et fiable, le nombre de MNA s'établissait à 981, contre 903 à fin 2019.

Comme le montre le graphique ci-après, le flux des MNA marque deux chutes brutales en 2020 correspondant aux deux périodes de confinement (au printemps et à l'automne) qui ont naturellement tari les flux migratoires.

La création de places plus adaptées à ces publics par rapport à des structures d'accueil plus classiques et plus coûteuses est une alternative intéressante pour contenir le coût de prise en charge de ce flux.

Evolution du nombre de MNA de janvier 2012 à fin aout 2020 :



3. Les recettes d'investissement :

Les principales hypothèses retenues pour 2021 permettent d'espérer des recettes réelles de d'investissement à hauteur de 176 M€ sur un total de recettes d'investissement de l'ordre de 312 M€. L'augmentation des recettes s'explique par une hausse des financements perçus afin de financer une politique d'investissement ambitieuse.

Les recettes attendues au titre de 2021, hormis les emprunts, se composent principalement des subventions et participations pour 33,8 M€ (contre 25 M€ au CA 2019) dont 23,4 M€ versés par le FSII au titre de programmes d'investissements d'intérêt interdépartemental.

4. Les dépenses d'investissement :

Pour 2021, les hypothèses retenues permettraient d'inscrire une enveloppe d'environ 280 M€ au titre des dépenses réelles d'investissement sur un total de dépenses d'investissement d'environ 312 M€.

Maintenir un niveau élevé de dépenses d'équipement afin de soutenir le développement local et une qualité de service aux usagers est une priorité pour le Département.

Ces dernières années, les investissements sont en pleine augmentation (+21% en 2020 par rapport à 2019) pour faire face à l'évolution démographique du Département (construction, extension et rénovation des collèges), améliorer le cadre de vie des valdoisiens (rénovation des routes, aides aux communes, sauvegarde de son patrimoine...) et placer le territoire au cœur des grands enjeux de demain (extension du Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS), plan vélo, campus international...).

Ainsi, compte-tenu du niveau d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, le Département peut compter sur une enveloppe annuelle de dépenses d'équipement qui s'élève à environ 200 M€, toute chose étant égale par ailleurs.

Focus sur la dette :

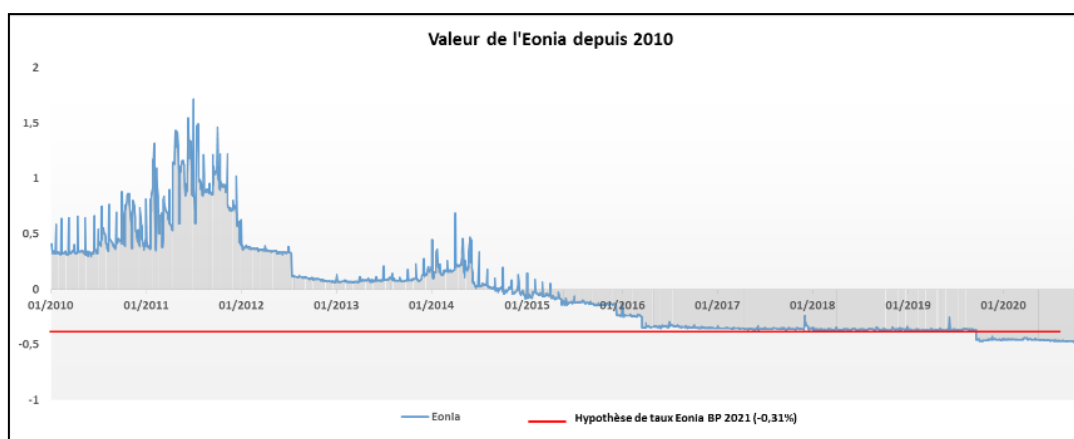
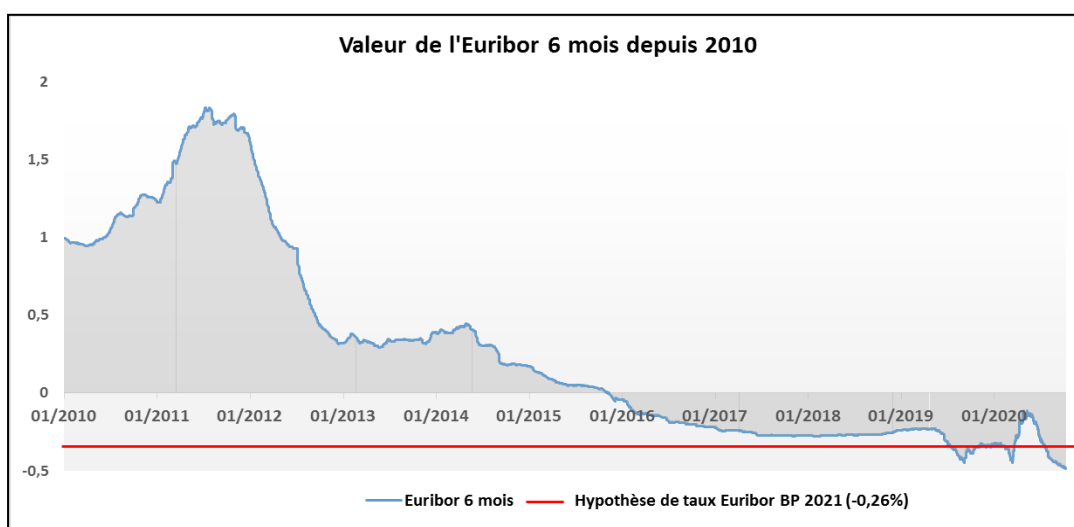
Au 31 décembre 2019, la structure de la dette fait apparaître un encours s'élevant à 893,4 M€. La dette départementale est ainsi passée de 929,3 M€ en 2018 à 893,4 M€ en 2019, soit une baisse de 3,9%. Pour mémoire, le Département a amorcé en 2016 une stratégie de désendettement, qui s'est poursuivie en 2017, 2018 et en 2019 en limitant le recours à l'emprunt, soit un désendettement cumulé depuis 2016 de 131 M€ à fin 2019. Pour 2020, le niveau d'emprunt prévu à hauteur de 83,4 M€ au budget primitif a été maintenu à son niveau initial dans un contexte de crise sanitaire et sociale.

En ce qui concerne l'année 2021, il est fait l'hypothèse, à ce stade, d'une stabilisation de l'encours de dette; il est donc envisagé dans ce cadre d'inscrire des crédits à hauteur de 85 M€ d'emprunts nouveaux sur l'exercice, calés sur l'amortissement du capital. Cette inscription ne préjuge pas des besoins de financement qui pourraient subvenir durant l'année notamment pour accompagner la programmation ambitieuse du Département, que ce soit pour les projets liés aux collèges ou bien liés au domaine routier. Mais aussi, des possibilités de désendettement qui pourraient se présenter en cas de recettes plus élevées que prévues.

S'agissant des charges financières, elles sont basées sur des hypothèses de taux prenant en compte l'évolution de la courbe des taux augmentée d'une marge de sécurité de 20 points de base, contre 25 points de base au BP 2020.

L'Euribor est estimé à -0,26 % (soit un taux anticipé pour l'année 2021 de -0,46 % en date du 03/09/2020 auquel s'ajoute la marge de 20 pbs) et -0,31 % pour l'Eonia (soit un taux anticipé pour l'année 2021 de -0,51 % en date du 03/09/2020 et une marge de 20 pbs).

Evolution des principaux indices :



Par ailleurs, l'agence de notation Fitch a confirmé, dans sa revue annuelle de décembre dernier, la note du Département (AA -) ainsi qu'une perspective stable nonobstant le contexte actuel de crise. En effet,

l'agence confirme « la capacité du département à maintenir des ratios de soutenabilité compatibles avec ses notes actuelles ». Selon Fitch, « il est peu probable que la capacité du département à faire face à ses engagements financiers s'affaiblisse de manière inattendue ». En effet, l'agence souligne que le Département gère sa dette de façon prudente et conserve des fondamentaux financiers solides.

S'agissant des marges de manœuvre dont dispose le département en cas de choc, Fitch considère que « le niveau d'investissement et de service est élevé au sein du département et que sa capacité à réduire ses dépenses en cas de nécessité est forte par rapport à ses pairs ».

5. L'innovation au service de nos publics demeure un marqueur des politiques départementales :

Dans un contexte financier contraint et de défiance des citoyens à l'égard de leurs administrations publiques, il est devenu nécessaire de réinventer les services publics de demain, en suscitant la participation de tous, le droit à l'expérimentation, l'intelligence collective et la créativité. C'est la voie qu'empruntent désormais de plus en plus d'administrations publiques de différentes strates et échelons, et le Val d'Oise fait en la matière figure de pionnier.

En effet, le Conseil départemental du Val d'Oise a engagé dès 2011 une politique d'innovation publique pour s'adapter à l'évolution des attentes des valdoisiens, et améliorer de façon continue la qualité et l'efficacité des services qui leurs sont rendus.

L'administration s'est appropriée les démarches d'expérimentation dans un ensemble de domaines, allant de l'ingénierie territoriale à l'amélioration des process de la MDPH, de la mobilité dans le Vexin à l'accompagnement de cohortes de bénéficiaires du RSA, de la diminution du gaspillage alimentaire dans les collèges en passant par un projet d'amélioration des standards de design de lieux et d'accueil dans nos sites sociaux et médico sociaux de proximité dans le cadre d'une démarche inter départementale de franchise sociale.

Pour accompagner les directions métiers du Département, la Mission Innovation les aide à réaliser leurs immersions et leurs enquêtes de satisfaction, analyser leurs données, améliorer leur connaissance des publics, et leurs processus de traitement et distribution des services pour mieux les satisfaire ; ou encore concevoir et organiser différents séminaires collaboratifs.

- Programme d'implantation d'entreprises de l'économie sociale et solidaire :

Si les services publics n'ont plus, seuls, le monopole de l'intérêt général, ils ont, par contre, de plus en plus, un rôle de fédérateur et animateur de territoire pour aller chercher tous les potentiels pouvant contribuer à améliorer ou élargir l'offre de services proposés aux citoyens. Les entreprises sociales peuvent y contribuer largement. Les viviers constitués par Antropia Essec sont autant de sources d'inspiration.

Le programme consiste à repérer et sélectionner des entreprises sociales désireuses de s'implanter en Val d'Oise, contribuant à l'intérêt général en répondant à un besoin social ou environnemental peu ou mal couvert, et susceptibles d'améliorer l'offre de services aux valdoisiens dans nos domaines de compétences.

La première année du programme conclu avec l'incubateur Antropia-ESSEC a permis d'accompagner trois entrepreneurs, et d'engager l'expérimentation de leur solution avec les directions métier concernées, dans le champ de l'intervention médico-sociale :

- Solinum qui développe une plateforme en ligne référençant et géolocalisant les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en situation de précarité ;

- Arbitryum qui développe des outils pour améliorer la qualité de vie des résidents en EHPAD et une plateforme d'échanges entre professionnels ;
- Andibo qui est spécialisée dans la conception et la mise en place d'aménagements intérieurs répondant aux besoins spécifiques des personnes ayant des troubles autistiques, sensoriels & cognitifs (handicaps invisibles).

Ces trois expérimentations feront l'objet d'une première mesure d'impact en février 2021, compte tenu d'un léger décalage de calendrier dû aux contraintes de la crise sanitaire et notamment au premier confinement du printemps 2020.

En 2021, le programme se poursuit avec l'identification et l'accompagnement de trois nouveaux entrepreneurs, en élargissant le champ d'expérimentation, en plus du secteur médico-social, au développement durable et à la jeunesse.

Au-delà de ce programme, plusieurs expérimentations pourront être engagées avec des entrepreneurs qui développent des solutions susceptibles d'améliorer ou de renforcer l'offre de service aux valdoisiens, suite aux différents contacts pris avec les directions métiers à l'occasion de Start & Go notamment.

- Incubateur « intrapreneurial » :

Convaincus que nos agents en proximité du terrain connaissent mieux que quiconque les difficultés de nos usagers, ils peuvent être à l'initiative et porteurs de projets pour répondre à un besoin non couvert, et améliorer ainsi notre offre de services. Lancé en novembre 2020 avec Starlabs, l'incubateur accueille ainsi en 2021 trois équipes d'agents intrapreneurs issues des services du Conseil départemental. Les trois équipes feront l'objet d'un accompagnement dans le cadre du programme « La Capsule » conduit par Starlabs pour mener à bien le projet qu'elles ont proposé, avec l'accord de leur hiérarchie, et le soutien opérationnel et méthodologique de la Mission innovation.

Les trois projets concernent :

- Le soutien à la parentalité des familles en situation de précarité, en proposant une nouvelle offre permettant la garde des enfants et l'accompagnement de la famille (DESF)
- La gestion des déchets sauvages sur le domaine routier départemental (DR)
- La conception d'une solution facilitant la gestion administrative et financière des projets routiers (DR)

Un quatrième projet, visant à repenser la question de la rénovation des sanitaires dans les collèges, et sélectionné par le jury interdépartemental du Forum Innovation, sera également réalisé. Ayant bénéficié d'un accompagnement en pré-incubation par la structure Beta.gouv en 2020, il est jugé essentiel dans la programmation des collèges, et fait l'objet d'un appel d'offres en vue de la désignation d'une agence de design qui assistera la Direction de la Gestion Patrimoniale pour le mener à bien sur l'année 2021.

- La mesure d'impact :

Pour améliorer les services rendus aux habitants, le Département s'inscrit dans une dynamique d'expérimentations visant à tester un nouveau dispositif ou une nouvelle offre dans un périmètre géographique et temporel restreint. La mesure d'impact de ces expérimentations est indispensable tant pour s'assurer des effets et bénéfices au profit des valdoisiens, que pour les déployer plus largement, le cas échéant, et les valoriser. Il s'agit d'objectiver et de démontrer à l'appui de méthodes rigoureuses,

voire de protocoles scientifiques, leur impact quantitatif et qualitatif et de déterminer leur éventuel passage à l'échelle.

A cet effet, un accord cadre a été conclu avec trois prestataires pour former les agents aux notions et méthodes de la mesure d'impact, et assurer un accompagnement à l'élaboration de protocoles de mesure d'impact, d'analyse des données.

En particulier, le nouveau Programme départemental d'insertion voté par l'Assemblée départementale du 27 novembre 2020 fera l'objet d'une mesure d'impact, notamment au regard du retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

- Les sciences cognitives :

Dans la continuité de 2020, l'accord-cadre avec trois prestataires en sciences cognitives permettra de répondre aux préoccupations des directions : comment mieux comprendre les comportements de nos usagers, quels sont les freins et leviers, comment les faire évoluer.

Dans ce cadre, en 2021 la Direction de l'Education et des Collèges (DEC) sera accompagnée pour la valorisation des repas végétariens. Le prestataire travaillera sur l'expérimentation en cours et accompagnera les opérateurs dans la mise en place du menu végétarien hebdomadaire, dans l'identification des leviers et des freins à cette mise en place, en lien avec les différents acteurs concernés (restauration collective, parents d'élèves, ONG, collectivités territoriales...). Au-delà de l'aspect santé et éducation au goût, cette expérimentation permettra d'évaluer les effets sur le gaspillage alimentaire. En effet, d'après les expériences connues, les repas végétariens seraient moins gaspillés. Par ailleurs la diversification des protéines permet de faire des économies qui peuvent être en partie réinvesties dans l'achat de produits de qualité.

- La cartographie des risques :

Dans le but de sécuriser ses processus et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers, le Département a comme projet de cartographier ses risques. Il s'agit d'un recensement exhaustif de l'"univers des risques" de la collectivité. Elle est la base de la gestion des risques car elle alimente le référentiel de contrôle et permet donc la sécurisation des processus. Afin de transformer cet inventaire en véritable outil d'aide à la décision, il est nécessaire d'épurer la cartographie, prioriser et hiérarchiser les risques afin de présenter une version synthétique et pertinente au plus près de la réalité "macro" de la collectivité.

L'ensemble de ces dispositifs et moyens permettra de soutenir la mise en œuvre des grandes priorités départementales en 2021, lesquelles sont présentées dans le chapitre III ci-après du présent rapport.

III. LES GRANDES PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES ENGAGÉES POUR 2021 POUR RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VALDOISIENS

C'est dans un contexte de crises économique et sanitaire induites par la pandémie de la Covid-19, que se présente le budget départemental pour 2021. Mais c'est aussi fort de la qualité de ses projets et de ses atouts, que le Conseil départemental entend réaffirmer ses engagements dans les domaines de compétences aussi essentiels que sont les actions d'insertion par l'économique, l'attractivité du Département à travers la volonté de rehausser ses dépenses d'investissement sur des projets d'infrastructures ou d'équipements à forte valeur ajoutée pour le territoire, ainsi que les actions innovantes en faveur de nos usagers, et des collégiens notamment.

A. Une politique engagée et responsable en matière d'insertion sociale et professionnelle

En dépit d'un contexte économique et social difficile, le Département continuera en 2021 à assumer pleinement son rôle de chef de file dans le domaine de la solidarité et de la cohésion sociale dont le champ d'action va bien au-delà du versement des trois allocations individuelles de solidarité. Il poursuivra ses actions relatives à la protection de l'enfance et de la famille, au soutien des personnes âgées et handicapées, à l'insertion, et à la prévention et à la lutte contre la radicalisation en y consacrant des moyens nécessaires.

Il entend continuer à jouer pleinement son rôle d'interlocuteur de proximité qui accompagne les valdoisiens dans toutes les étapes de leur vie.

– Renforcer l'accompagnement des ESSMS¹ permettant d'offrir aux usagers valdoisiens des services diversifiés et innovants

Créée en 2018, la Direction de l'Offre Médico-Sociale (DOMS) regroupe les missions relatives aux conditions de prise en charge par les Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS) du Val d'Oise, des publics fragiles que sont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et les enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Elle s'emploie à consolider les relations partenariales avec les ESSMS du territoire (231 établissements et 132 Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D)), via un dialogue permanent visant à inciter, dans un contexte toujours contraint de financement, la performance et l'innovation au service des usagers pris en charge.

Doté d'une offre médico-sociale de 16 850 places, le Département du Val d'Oise dédiera, en 2021, près de 322 Millions d'euros à l'accompagnement, par ces ESSMS, des publics précités. Les ESSMS se verront proposer une enveloppe complémentaire de 1 % hors mesures nouvelles (soit 3,1 M€) afin de soutenir l'évolution de la masse salariale dans les ESSMS suite aux annonces gouvernementales, d'aider les établissements les plus en difficulté notamment suite à la crise sanitaire mais aussi pour continuer d'accompagner les projets innovants des structures en lien avec les orientations départementales. Ces orientations consistent notamment à soutenir la bientraitance dans les établissements et services (pratiques non médicamenteuses...), la télémédecine et la téléconsultation mais également les projets visant à améliorer le lien et les mutualisations entre le domicile et les établissements ou entre structures, la construction de réponses à des situations sans solution acceptable, les actions sur l'attractivité des métiers du médico-social, en grande tension et/ou sur la formation et le soutien aux apprentissages et stages gratifiés.

Sur le secteur de l'Enfance, l'année 2021 sera marquée par le développement de places et de dispositifs répondant aux objectifs de la contractualisation « Taquet » permettant de diversifier l'offre tout en répondant à la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et en concrétisant les projets nécessaires à une meilleure prise en charge sur le Département. Ce contrat permettra une prise en charge par l'Etat en moyenne de 50% du coût des différents projets pour une participation totale de 4,9 M€ dont la mise en œuvre est prévue en 2021 et dont les principaux sont : l'extension de mesures nouvelles d'actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) ; la création de 15 places de Centre Parental ; l'ouverture de 12 places de Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) adossées à un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) pour des enfants ou jeunes porteurs de

¹ *Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux*

handicaps ; la création d'un Service d'Accueil d'Urgence pour les fratries ; la création d'une équipe mobile pluridisciplinaire en mesure d'intervenir au domicile ou chez les assistantes familiales ; la mobilisation des accueils de jour pour un soutien auprès des enfants et leurs familles notamment en sortie de placement et la mise en place de 8 éducateurs scolaires au sein des associations et de la Maison Départementale de l'Enfance. À ces projets générateurs de financements supplémentaires, il convient d'ajouter la poursuite de la mise en œuvre des 120 places de Services d'Accueil Modulaire (SAM).

Sur le Secteur Personnes âgées, le Conseil départemental prévoit la reprise de l'instruction des dossiers dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts portant notamment sur l'identification d'un Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) territorial au Nord-est du Val d'Oise, la création d'un accueil de jour itinérant avec possibilité d'une plateforme de répit adossée à destination de personnes âgées de petites communes rurales, la création d'un Village Vacances Répit Familles (VVRF) pour personnes âgées et personnes en situation de handicap et le développement de la télémédecine et de nouvelles technologies dans les ESSMS pour personnes âgées. Une expérimentation est prévue sur quelques EHPAD pour appliquer des tarifs différenciés entre bénéficiaires de l'aide sociale et résidents payants suite aux conclusions de l'étude sur l'habilitation à l'aide sociale des établissements. Enfin, il convient également de noter, en 2021, l'ouverture de l'EHPAD de 104 lits à Argenteuil géré par la Croix Rouge.

Sur le Secteur personnes handicapées, le programme d'extensions de places se poursuit avec la montée en charge du foyer de vie (FV) de Menucourt pour 45 places dont 50% seront dédiées à l'accueil de personnes handicapées vieillissantes, l'extension de 12 places de foyer d'accueil médicalisé (FAM) du foyer Simone Veil situé à Jouy le Moutier, et l'extension de 10 places de FAM dont l'ouverture a été décalée au second semestre 2021.

Enfin, en commun sur les secteurs Personnes âgées et Personnes handicapées, l'année 2021 sera marquée par la poursuite de la structuration des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) avec le bilan du déploiement du nouveau modèle de financement des SAAD suite à la préfiguration votée en décembre 2019. Il s'agira également de construire une offre à destination des Personnes Handicapées vieillissantes dans les établissements Personnes Agées, de développer l'habitat inclusif, d'améliorer l'utilisation des places temporaires et de répit, et de travailler sur l'attractivité des métiers du médico-social.

– **Renforcer le Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour favoriser l'accès et /ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA**

L'accès et/ou le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA figurent parmi les grandes priorités du Programme Départemental d'Insertion (PDI) adopté en 2018. La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 se double désormais d'une crise économique mais également sociale avec pour conséquence directe une augmentation du nombre de chômeurs et des effets sur l'évolution du nombre d'allocataires du RSA et par conséquent sur le niveau de la dépense associée.

La courbe des bénéficiaires et celles des dépenses d'allocations du RSA sont reparties à la hausse depuis mars 2020. Cette tendance devrait se poursuivre en 2021. En effet, selon les prévisions de la Banque de France, le Département pourrait enregistrer près de 33 000 chômeurs supplémentaires à la fin du premier semestre 2021. En faisant l'observation historique que les variations du nombre de chômeurs entraînent des variations du nombre de bénéficiaires du RSA (BRSA) dans les mêmes proportions environ six mois après, sur une base de 37 000 BRSA au deuxième trimestre 2020, le haut de la vague serait observé fin 2021 avec plus de 17 000 nouveaux bénéficiaires du RSA. Les dépenses prévisionnelles dédiées au RSA sont évaluées pour 2021 à 260 M€ contre 253 M€ au budget primitif 2020 soit une hausse de plus de 11%.

Pour faire face à cette situation, l'Assemblée départementale du Val d'Oise a décidé, lors de sa séance du 25 septembre 2020, de renforcer le PDI dès 2020, à hauteur de 1,4 M€, pour proposer de nouvelles actions d'insertion aux nouveaux entrants dans le dispositif et favoriser le retour à l'emploi et éviter ainsi leur installation durable dans le chômage.

Ainsi, le Conseil départemental s'est engagé à promouvoir une nouvelle dynamique dans la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Il souhaite la mise en œuvre d'une offre de services RSA principalement tournée vers l'insertion professionnelle prenant appui sur une connaissance fine des profils des bénéficiaires et des trajectoires de sortie du RSA dans le Val d'Oise et sur des actions d'insertion aux méthodologies s'appuyant sur les expérimentations « emplois » conduites récemment par notre collectivité sur le territoire du Val Parisien et avec l'opérateur Bimbamjob, en considération des résultats favorables obtenus.

Concernant la connaissance des profils, le cabinet « Stat 4 Décisions » vient de réaliser pour le compte du Département, une analyse de l'ensemble des données qui permettent de caractériser les allocataires du Val d'Oise. Cinq profils adossés à des trajectoires de sortie du dispositif RSA sont proposés. Ils permettent de rompre avec la segmentation classique des allocataires entre ceux qui sont proches de l'emploi et ceux qui en sont éloignés. Cette méthode vise à outiller efficacement nos travailleurs sociaux et ceux des Centres communaux d'action sociale (CCAS) pour mieux évaluer les bénéficiaires du RSA et les orienter de manière plus précise en visant le retour et/ou l'accès à l'emploi et donc une sortie du dispositif RSA. Cette approche est inspirée de travaux similaires conduits par le Département de Loire-Atlantique. Les nouveaux accompagnements sont proposés dès la fin de cette année 2020 et se poursuivront sur 2021.

Le Département renforce, par ailleurs, son partenariat avec les acteurs de terrain que sont les intercommunalités, les centres communaux d'action sociale (CCAS), les services et les opérateurs de l'Etat (DDCS, DIRECCTE, Pôle emploi...). L'objectif étant de mobiliser toutes les ressources de droit commun au profit des publics qui relèvent de nos compétences de solidarité.

Des projets et des partenariats sont encouragés à l'image du soutien de 200 K€ sur trois ans, que le Département apporte au consortium mobilisé par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (CARPF) dans le cadre de l'appel à projet 100 % inclusion qui a permis à ce territoire de recevoir plus de 1,5 M€ de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour travailler à la formation et à la qualification des populations confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle.

Le partenariat avec les CCAS pour leur activité d'accompagnement des bénéficiaires du RSA fera également l'objet d'une structuration et d'un renforcement.

L'action "Bilan-Diagnostic et Accès à la Formation" se poursuivra sur l'ensemble du Département du Val d'Oise en 2021. Expérimenté dès 2016, ce dispositif procède de la volonté du Département de renforcer le suivi des allocataires du RSA dits "perdus de vue". Sont concernés les bénéficiaires du RSA qui ne font l'objet d'aucune prise en charge par les acteurs chargés de l'accompagnement (services sociaux, CCAS, Pôle Emploi, organismes conventionnés du PDI). La convention conclue en 2018 pour deux ans avec les opérateurs Vexin Insertion Emploi (VIE), ENVERGURE et IFAC 95 qui a permis de convoquer 2 671 bénéficiaires du RSA est reconduite en 2021.

– **Renforcer la maîtrise du dispositif RSA dans son volet allocations et instaurer une culture de l'évaluation et de mesure d'impact**

Le lien entre le versement ou le non versement de l'allocation et l'inscription des personnes dans un parcours d'insertion constitue un levier important à la main du Département pour donner de l'efficacité au dispositif dans sa gestion et pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Ce levier ainsi que les autres mesures mises en œuvre ces dernières années auront aussi permis d'amortir une partie de l'augmentation de la dépense, à travers notamment le renforcement des opérations « perdus de vue », la mise en place d'une cellule de contrôle du RSA, ainsi que l'expérimentation de démarches visant à une meilleure prise en charge des allocataires du RSA et à une plus grande efficacité du service rendu en matière d'insertion. La maîtrise du dispositif RSA dans sa composante « allocations » et dans son volet insertion repose d'une part sur le contrôle des conditions d'ouverture et de maintien du droit RSA, et, d'autre part, sur l'inscription des bénéficiaires du RSA dans des parcours d'insertion. Dans le cadre de sa politique de contrôle du RSA, liée notamment à la vérification des incohérences et des incompatibilités qui peuvent caractériser certains dossiers RSA

et en considération de l'augmentation du nombre d'allocataires du RSA induite par la crise de la Covid-19, le service dédié a vu son activité renforcée par le recrutement d'un contrôleur et de deux apprentis.

Au cours de ces dernières années, le Département du Val d'Oise a mis en place une politique d'insertion dynamique fondée sur le renouvellement des pratiques de prise en charge et d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires du RSA. La mesure d'impact au sens des travaux de Madame Esther DUFLO, prix Nobel d'économie 2019, est une des composantes de cette politique. Il s'agit d'adosser désormais chaque action financée au titre du PDI à une mesure d'impact pour en évaluer l'efficacité et procéder le cas échéant, à son ajustement. Les expérimentations menées dans le cadre de cette démarche viennent d'être récompensées par le prix « Territoria d'or » dans la catégorie pilotage et évaluation des politiques publiques. Les résultats qui feront prochainement l'objet d'une publication sont encourageants. Une étude récente réalisée sur les bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif du Département du Val d'Oise entre avril 2017 et janvier 2020 montre que 59 % d'entre eux étaient sortis et majoritairement par l'emploi.

La gestion pleine et entière du dispositif RSA, dans son volet allocation et son volet insertion par le Département, c'est aussi la possibilité donnée à ce dernier de mettre en place des politiques adaptées aux réalités économiques et sociales locales, qui prennent appui sur des instruments qui permettent d'apporter plus d'efficacité et d'efficacité. C'est tout le sens de ce qui est engagé aujourd'hui dans le Val d'Oise notamment la volonté affichée d'installer une culture de l'évaluation et de la mesure d'impact dans nos pratiques.

- **Renouveler le partenariat avec le Hub Nikola Tesla, un véritable atout pour la politique départementale d'insertion professionnelle**

Inauguré en février 2019, le Hub numérique Nikola Tesla est une plateforme de formation, de démonstration et d'incubation d'usages autour des thématiques de la ville intelligente, durable et connectée créée par le Syndicat Mixte Val d'Oise Numérique (VONum). Il a pour ambition de permettre, chaque année, la formation de 200 apprenants notamment les jeunes chômeurs, décrocheurs de l'enseignement général et bénéficiaires du RSA.

Le Département du Val d'Oise met en œuvre de nombreux dispositifs destinés à favoriser l'insertion professionnelle des publics qui relèvent de ses compétences. Sont notamment concernés les bénéficiaires du RSA, les jeunes en difficulté d'insertion accompagnés par les Missions locales et les clubs de prévention, mais aussi les collégiens inscrits dans un processus de découverte des métiers et de construction d'un avenir professionnel.

Une convention-cadre de partenariat, portant sur la mise en œuvre de formations au sein du hub numérique Nikola Tesla, a été signée le 16 septembre 2020 entre le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique et le Département. Ce partenariat permet de proposer des opportunités de formation et d'emploi aux valdoisiens et valdoisiennes et particulièrement ceux qui rencontrent le plus de difficultés sur le marché du travail.

Le partenariat entre le Département et le Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique, s'agissant de l'insertion professionnelle des allocataires du RSA, porte également sur des actions de pré-qualifications mises en place par le Hub Nikola Tesla, ainsi que sur le dispositif d'accès au permis de conduire prenant appui sur des outils de simulation de la conduite automobile.

- **Poursuivre la mise en œuvre du nouveau schéma gérontologique 2019-2023 axé principalement sur les actions dédiées aux aidants**

Adopté par le Conseil départemental le 29 novembre 2019 le nouveau schéma gérontologique forme l'ossature de la politique gérontologique départementale pour les années 2019 - 2023 qui se décline en quatre axes :

- Axe n°1: Adapter la société au vieillissement : le Département entend développer l'adaptation de la société à l'arrivée de la génération du baby-boom à l'âge de la perte de l'autonomie, notamment en valorisant l'utilité sociale des personnes âgées, la prévention de la perte d'autonomie, et l'information des personnes âgées et de leurs familles.
- Axe n°2 : Adapter l'offre d'accompagnement aux attentes des personnes âgées : le Conseil départemental désire renforcer la qualité et la diversité de l'offre en l'adaptant aux attentes des personnes âgées sur le territoire, en collaboration avec des intervenants locaux et des institutions médico-sociales. Il mène notamment des actions favorisant l'accès des personnes âgées aux aides techniques, informant et sensibilisant sur l'habitat adopté.
- Axe n°3 : Faciliter les parcours des personnes âgées en perte d'autonomie : le Département s'engage à mettre en place ou soutenir des dispositifs d'intégration et de coordination gérontologique. Il prévoit d'adapter territorialement l'offre de services et d'établissements pour permettre un parcours gradué et éviter les ruptures de prise en charge.
- Axe 4 : Reconnaître et soutenir les aidants : le Conseil départemental souhaite s'engager fortement dans une meilleure réponse aux attentes des aidants, qui pour la moitié sont les enfants et pour un tiers le conjoint, en réalisant un diagnostic approfondi et en définissant ensuite une stratégie départementale adaptée à son territoire. Il entend mener également diverses actions pour renforcer l'information des aidants et partenaires sur les dispositifs d'aide et de soutien.

Dans le cadre de la convention pour la modernisation et la professionnalisation des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) entre le Département et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), sera réalisé en 2021 le diagnostic approfondi de l'offre et des besoins des aidants en Val d'Oise.

Par ailleurs, il convient de noter le développement d'actions collectives à destination des personnes âgées. Ainsi, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) œuvre au développement d'actions collectives de prévention à destination des âgés, en complément des prestations légales ou réglementaires; celles-ci portent par exemple sur la santé, le lien social, l'habitat et le cadre de vie. Elle est co-pilotée par le Département et l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En 2020, la CFPPA du Val d'Oise a permis de financer un très grand nombre de projets tournés vers ces thématiques inscrites dans son programme coordonné. Ce sont en effet, plus de 80 porteurs de projets (CCAS, associations, entreprises..) qui mettent en œuvre des ateliers, séance d'information, forum à destination des personnes âgées de plus de soixante ans pour la prévention de leur perte d'autonomie. Sous l'impulsion du Département, les porteurs de projet ont adapté de nombreuses actions en distanciel pour maintenir un lien social indispensable (sport, apprentissage informatique, visio-conférences sur la nutrition, le bien-être, conseils aux aidants via le site Happy Visio...). La CFPPA permet également de participer au financement d'aides techniques (fauteuils adaptés, monte-escaliers..) ainsi que d'expertises d'ergothérapeutes.

En 2021, la Conférence des financeurs poursuivra l'accompagnement des actions de prévention de la perte de l'autonomie.

- **Poursuivre la mise en œuvre du schéma départemental à destination des personnes en situation de handicap**

Le 30 mars 2018, l'Assemblée départementale adoptait son schéma départemental à destination des personnes handicapées définissant les grandes orientations de sa politique, ainsi que les axes prioritaires et les actions concrètes à mettre en place de 2018 à 2022. Ce schéma s'articule en quatre volets dont trois sont structurés par période de vie : enfants, jeunes adultes, et adultes et personnes handicapées vieillissantes. Le quatrième volet rassemble des orientations transversales, portant sur toutes les périodes de la vie.

L'année 2020 a été marquée par la réalisation d'un point d'étape à mi-parcours du schéma départemental dont les objectifs étaient :

- de faire le point sur le niveau de mise en œuvre des actions identifiées et leurs résultats
- de faire le point sur les évolutions récentes en ce qui concerne les besoins / souhaits des usagers, l'offre et les objectifs de politique publique
- d'identifier des axes de travail prioritaires, des évolutions ou de nouvelles actions à intégrer au sein du schéma départemental des personnes handicapées

Ce point d'étape approuvé lors de l'Assemblée départementale du 27 novembre 2020 révèle qu'à mi-parcours, plus de trois quarts des actions ont donc d'ores et déjà été mises en œuvre avec des réalisations notables. Sur les 42 actions prévues dans le cadre du schéma départemental des personnes handicapées, 32 ont été réalisées ou partiellement réalisées, soit 76 %. Les orientations les plus abouties concernent :

- le service rendu à l'utilisateur par la MDPH (réduction des délais de traitement des dossiers, implication des usagers notamment par le biais du groupe usagers...);
- l'accès à la vie sociale et la promotion de la bienveillance (Forum sur la bienveillance, campagne de financement participatif de projets, livre blanc sur le sport);
- la réponse aux situations complexes (mise en œuvre de la Réponse Accompagnée Pour Tous et de la gestion coordonnée des admissions);
- l'insertion professionnelle des jeunes adultes et adultes (développement du dispositif emploi accompagné, forum des partenaires de l'emploi des personnes handicapées...).

Le Département continuera à mener en 2021 les actions recensées dans le schéma départemental non réalisées, tout en mettant l'accent sur les thématiques prioritaires identifiées suivantes :

- l'évolution de l'offre médico-sociale, en encourageant, d'une part, la souplesse des ESSMS adultes de manière à favoriser les accueils modulaires, de répit et, d'autre part, un fonctionnement plus intégré des ESSMS adultes (FAM, FV, FH...), ainsi que les projets de plateforme;
- la mise en visibilité de l'offre sociale et médico-sociale (SAVS-SAMSAH, accueil familial), et le développement de certaines offres telles que l'habitat inclusif, les solutions de répit;
- l'information aux familles et aux usagers et leur accompagnement, en suivant le déploiement des communautés 360 et en soutenant les initiatives d'information aux usagers (My extra-box, informations sur le site internet, cartographie des ressources);
- l'accompagnement des transitions, en impulsant des projets d'accompagnement de parcours et des transitions notamment pour les personnes handicapées vieillissantes : envisager un dispositif dédié de coordination PA / PH et suivre les expérimentations en cours;
- la fluidité des transitions (passage à l'âge adulte et vieillissement) et notamment, la mise en réseau entre acteurs du secteur enfance et adulte, et le secteur handicap et gérontologique.

- **Mettre en œuvre une feuille de route stratégique et opérationnelle commune au CNSA² et au CDVO³ dans le champ de la politique d'autonomie pour les années 2021-2024.**

² CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

³ CDVO : Conseil départemental du Val d'Oise

La loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015, dite loi ASV, prévoit la signature d'une convention pluriannuelle entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et le Conseil départemental, dont l'objectif est de définir les engagements réciproques dans le champ de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Cette convention, d'une durée de quatre ans, conditionne le versement au Conseil départemental des dotations au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, et à celui du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Lors de sa séance du 27 novembre dernier, l'Assemblée départementale a délibéré sur le renouvellement de sa convention avec la CNSA pour les années 2021-2024. Le Département réitère ainsi sa volonté de renforcer ce partenariat pour la mise en œuvre de projets structurants et innovants destinés à mieux prendre en compte les besoins de la population en perte d'autonomie.

En 2021, le Conseil départemental et la CNSA formaliseront conjointement une feuille de route stratégique et opérationnelle portant sur les quatre objectifs suivants:

- Améliorer la qualité et faciliter la relation avec les usagers
- Accompagner le parcours de la personne et adapter l'offre
- Prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches aidants
- Harmoniser les systèmes d'information

En complément de ces objectifs communs à l'ensemble des signataires, le Département du Val d'Oise détaillera et valorisera les projets qu'il mène ou entend mener au cours de la période 2021-2024.

– **Mettre en œuvre les grandes orientations du plan de prévention et de lutte contre la radicalisation**

Dès 2015, le Département a initié une politique ambitieuse en matière de prévention et de lutte contre la radicalisation. Suite aux récents attentats et à l'évolution du phénomène de la radicalisation, l'Assemblée départementale, lors de sa séance du 18 décembre 2020, a adapté et renforcé son plan départemental de prévention et de lutte contre la radicalisation afin de mieux prévenir les phénomènes de radicalisation et d'assurer la sécurité des agents et des usagers du Département.

- Renforcer le programme de prévention auprès des publics enfants et jeunes

En effet, les actions déployées par le Conseil départemental auprès des publics collégiens et des jeunes pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sont reconduites et renforcées. Pour 2021, le Département prévoit notamment un abondement complémentaire de l'appel à projets prévention et citoyenneté sur la thématique « Valeurs républicaines et laïcité » et la création d'un théâtre interactif sur cette thématique à destination d'un niveau de classe pour les 111 collèges valdoisiens.

Par ailleurs, il convient de noter le maintien des actions d'accompagnement portées par la prévention spécialisée qui concourent à la prévention primaire de la radicalisation. En effet, l'accompagnement socio-éducatif, réalisé par les éducateurs de prévention spécialisée sur 28 communes du Val d'Oise auprès d'un public 11-25 ans en difficulté sociale ou en voie de marginalisation, participe à cet effort global de prévention de la polarisation et des ruptures sociales. Le Département a ainsi renforcé cette politique en 2020 avec la couverture d'une commune supplémentaire, Saint-Ouen-L'Aumône, dans le cadre d'un financement de l'Etat au titre du plan pauvreté. On notera également les actions mises en œuvre par les associations d'éducation populaire financées par le Conseil départemental (242 K€ en 2020) comme concourant au renforcement de la cohésion sociale. Enfin, des actions spécifiques de soutien à la parentalité seront proposées en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Préfecture dans le cadre d'appel à projets.

- *Renforcer et étendre le programme de formation et d'accompagnement dédié aux agents de la collectivité*

En outre, le Conseil Départemental prévoit le renforcement du programme de formation et d'accompagnement au personnel départemental en contact avec le public leur permettant de repérer les signes de radicalisation et de connaître la conduite à tenir. Depuis 2015, près de 600 agents du

Conseil Départemental ont été formés par l'organisme TRANSFAIRE et un travail d'appui spécifique a été engagé auprès des équipes de l'ASE. La mutation du phénomène rend néanmoins aujourd'hui plus complexe le repérage des situations de radicalisation, ce qui nécessite la mise à niveau du dispositif de formation et son déploiement vers un plus large public d'intervenants (organismes associés et personnels des collèges en partenariat avec la DSDEN). Le Département consacrera, à compter de 2021, un budget de 300 K€ à la mise en œuvre de ce plan de formation ambitieux.

- *Mise en place d'une charte des valeurs de la République et de la laïcité pour l'ensemble des organismes financés par le Conseil départemental*

Collectivité territoriale de la République engagée dans la protection des citoyens les plus vulnérables, le Département du Val d'Oise veille, dans le cadre de son fonctionnement et de la mise en œuvre des compétences qui lui sont attribuées, au respect du principe de laïcité et des valeurs républicaines.

Cet engagement du Département pour promouvoir le respect du principe de laïcité s'impose logiquement à tous les partenaires dont l'action est soutenue financièrement par la collectivité. En ce sens, convaincu du rôle essentiel que jouent les associations et organismes financés en matière de cohésion sociale, de solidarité et d'animation du territoire en lien avec l'ensemble des citoyens valdoisiens, le Département du Val d'Oise souhaite travailler à leur côté pour réaffirmer et partager le respect de ces principes et de ces valeurs fondamentales.

Dans ce cadre, au regard des financements extrêmement importants octroyés par le Conseil départemental aux différents organismes en contact avec les publics valdoisiens, et notamment les plus vulnérables, l'Assemblée départementale a adopté une charte départementale des valeurs de la République et de la laïcité orientée sur la cible des partenaires extérieurs financés par le Département. À compter du 1^{er} janvier 2021, cette charte départementale doit être associée à toute nouvelle demande de financement, que chaque organisme concerné (associations, fondations, établissements et services sociaux et médico-sociaux ...) doit signer et s'engager à respecter pour obtenir un financement départemental.

Une commission départementale pourra être saisie par les Valdoisiens pour signaler un manquement au respect des principes de cette charte dans un organisme financé par le Département. Tout manquement avéré au respect des valeurs de la charte pourra conduire au non-versement ou à la restitution de la subvention accordée par la collectivité.

Le Conseil départemental accompagnera la mise en œuvre de cette charte d'un dispositif de sensibilisation des acteurs associatifs, notamment sur la question des valeurs de la République et de la laïcité (format colloque par exemple), en partenariat avec les services de l'Etat.

- *Renforcer le plan de sécurisation de l'ensemble des sites du Conseil départemental*

Enfin, après s'être engagé depuis 2015 dans une démarche de sécurisation de l'ensemble des sites départementaux et des collèges, le Conseil départemental envisage d'élargir le déploiement de dispositifs de sécurisation (caméras de vidéo-protection, contrôle d'accès, alarmes anti-agression) et de modules de sensibilisation de ses agents à la sûreté et aux procédures de vigilance organisationnelle. Le coût total de ces mesures est évalué à 10 M€ pour les 180 sites appartenant au Département. Ce montant correspond au déploiement des technologies mais également à leur maintenance et exploitation informatique ainsi qu'aux coûts en matière de ressources humaines engendrés par ces tâches, et la formation du personnel. Ce plan de sécurisation pour laquelle une demande de financement a été effectuée auprès de l'Etat dans le cadre du plan de relance national pourrait être déployé à partir de 2021.

- **Poursuivre une politique ambitieuse et volontariste en faveur de l'insertion et l'égalité des chances des jeunes valdoisiens**

Depuis 2012, le Conseil départemental met en œuvre une politique dynamique en faveur de l'égalité des chances pour les jeunes de 16 à 30 ans par la mise en place d'actions et le soutien à des structures d'insertion.

À travers son dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, "Entrée dans la Vie Active" (EVA), créé en juillet 2011, le Département a soutenu plus de 4 071 valdoisiens (au 1er novembre 2020) en attribuant des aides individuelles pouvant aller jusqu'à 1 500 € maximum.

C'est ainsi que, depuis 2011, le Département a soutenu des jeunes valdoisiens pour concrétiser leur projet professionnel (notamment 55 % pour un projet de mobilité – principalement lié au permis de conduire, et 42 % pour de la formation), pour un montant global de 5,5 M€.

Le Prix de l'Égalité des Chances créé en 2012 est une des actions traduisant la volonté forte du Conseil départemental de développer une politique départementale d'égalité des chances par l'accompagnement et le soutien des jeunes diplômés dans l'expression de leurs potentiels. Sept éditions ont déjà permis de récompenser plus de quarante lauréats et lauréates, en les soutenant dans la poursuite de leurs études, par l'attribution d'une dotation financière allant de 3 000 € à 8 000 €.

Face aux conséquences économiques de la crise sanitaire de la Covid-19, le Conseil départemental du Val d'Oise s'est fortement mobilisé pour soutenir les jeunes valdoisiens dans leur insertion professionnelle. Ainsi, le 25 septembre 2020, l'Assemblée départementale a adopté un Plan de relance en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes renforçant et complétant la palette des dispositifs de la politique départementale en la matière pour l'année 2020/2021, au regard des difficultés importantes d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

En 2021, le Département financera la création d'une trentaine de places d'Ateliers Chantiers d'Insertion pour les jeunes valdoisiens peu ou pas qualifiés en vue de renforcer la qualification et la formation de ces derniers dans de nouveaux domaines.

Le Conseil Départemental entend également renforcer son soutien aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail. Ainsi, dès janvier 2021, il sera proposé à plus de 500 jeunes des parcours intégrant un accompagnement individuel et le cas échéant collectif (projet professionnel, confiance en soi, parrainage, présence sur les réseaux sociaux professionnels...), couplés si possible avec des phases d'immersion en entreprise, des missions / chantiers d'utilité sociale par exemple dans le cadre du service civique, de formation, ou encore d'entrepreneuriat.

En 2021, le Département renouvellera son soutien aux dispositifs EVA et Prix de l'Égalité des Chances sans oublier l'École de la 2^{ème} Chance désormais intégrée au sein du « Hub de la réussite ». Il reconduira le soutien au dispositif « Je deviens entrepreneur » de l'ADIE pour l'accompagnement de 15 jeunes et aux trois Espaces Dynamiques Insertion présents sur le Val d'Oise. Enfin, le Conseil départemental apportera son soutien au groupement des Meilleurs Ouvriers de France (MOF) pour l'organisation du concours départemental "un des Meilleurs Apprentis de France" (MAF) et à l'association Unis-cité pour la mise en œuvre du service civique en Val d'Oise.

– Renforcer le partenariat avec Val d'Oise Habitat (VOH) dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2021-2026

Dans le cadre de ses compétences en matière de promotion des solidarités et de la cohésion territoriale, le Département mène des actions en direction de l'habitat et du logement et peut s'appuyer sur le premier bailleur social du Département en nombre de logements, Val d'Oise Habitat (VOH). Au 31 décembre 2019, VOH possédait 20 682 logements répartis dans 71 communes, dont 453 logements de gendarmes et 1 237 places en foyers et résidences.

Principal partenaire public de l'habitat du Val d'Oise, VOH assume son engagement en développant son patrimoine, en favorisant le parcours résidentiel de ses locataires avec des logements adaptés aux situations de vies diverses. Ses compétences sont mises au service des élus du territoire pour conseiller, accompagner et réaliser des projets innovants.

Le diagnostic réalisé pour la Convention d'Utilité Sociale (CUS), signée avec l'Etat pour la période 2019-2025, a constaté que le patrimoine de VOH est relativement ancien, situé à 55 % en Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville, et marqué par la construction des grands ensembles franciliens.

Ainsi, l'activité de réhabilitation exercée sous la maîtrise d'ouvrage de Val d'Oise Habitat sera soutenue les trois prochaines années en termes d'engagements. D'une part, la dévolution du patrimoine

valdoisien de l'ex OPIEVOY, relativement ancien, a augmenté significativement la quantité de réhabilitations programmées au regard de l'état plutôt dégradé de ce patrimoine. D'autre part, Val d'Oise Habitat est largement impacté par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU 2) notamment sur son patrimoine de Sarcelles et de Villiers-le-Bel. L'office ayant décidé d'accompagner activement l'État et les collectivités dans ce nouveau projet de renouvellement urbain, ce ne sont pas moins de 1 400 logements potentiellement concernés par une réhabilitation dans le cadre du NPNRU. Ce contexte local entraîne un calendrier de réhabilitations important pour l'Office (5 623 logements prévus d'ici 2025, soit un quart du patrimoine de Val d'Oise Habitat).

De plus, l'élaboration du plan à moyen terme de VOH s'inscrit dans un environnement de plus en plus contraint et incertain, auquel s'ajoute une inflation faible. Il se fixe néanmoins des objectifs ambitieux notamment celui d'être au service du plus grand nombre, dont les plus fragiles, et de construire un office durable. La mise en œuvre de ces projets nécessite un engagement fort de l'Office pour maîtriser les dépenses. La préservation des équilibres financiers (capacité d'autofinancement et endettement) et la maîtrise des coûts de gestion restent un enjeu primordial.

Aujourd'hui, l'ambition de développement de VOH, justifiée par la demande de logement social croissante dans le département du Val d'Oise et la volonté d'un partenariat renforcé sur l'ensemble des territoires, doit pouvoir s'accompagner d'une optimisation des aides départementales.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental renforce son partenariat avec VOH par la signature d'une convention pluriannuelle pour les années 2021-2026 encourageant ainsi le développement de VOH, véritable outil d'amélioration de l'offre de logement sur le territoire.

Cette convention reprend notamment les objectifs de la CUS et a pour objet de définir :

- les modalités et les conditions du soutien financier et de garanties d'emprunt du Conseil départemental du Val d'Oise à VOH dans le cadre de la réalisation d'une programmation pluriannuelle d'opérations de construction neuve, d'acquisition, d'amélioration, de réhabilitation et de résidentialisation de logements locatifs ;
- les objectifs de production et de réhabilitation, en se basant sur les indicateurs de la CUS ;
- les modalités de réservation de logements pour le contingent départemental dans le cadre des dispositions de la loi sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;
- les modalités de partenariat au titre des publics prioritaires du Département ;
- la simplification des procédures liées au partenariat entre le Département et VOH.

Au cours des six prochaines années, le Département s'engage à accompagner l'effort d'investissement de VOH à concurrence de 7 M€, ainsi qu'à lui attribuer des garanties d'emprunts à concurrence de 50 % des emprunts contractés et à hauteur totale de 80 M€.

Val d'Oise Habitat s'engage en contrepartie à participer au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), à favoriser l'accès au logement des familles au titre des accords collectifs, et à mettre en œuvre des actions et expérimentations proposées par le Département, comme les baux glissants ou le logement des jeunes ou des femmes victimes de violence. Ainsi, un objectif de 100 logements par an a été inscrit pour l'adaptation à la perte d'autonomie des personnes âgées. De plus, en contrepartie des engagements financiers du Département dans le cadre de la création d'offres nouvelles ou de programmes de réhabilitation, des logements seront réservés afin de loger le personnel du Département à hauteur de 10 % du nombre de logements de chaque opération financée ou garantie. Dans le cas où le Département apporterait à la fois sa garantie d'emprunts et son financement, le quota de logements réservés atteindra 20 %.

VOH poursuivra la stratégie de qualité de service et de gestion rigoureuse de l'organisme, tout en maintenant des niveaux de loyers maîtrisés pour confirmer sa mission d'accueil des populations défavorisées et en diversifiant ses produits pour adapter son offre à l'évolution des demandes.

B. Soutenir l'attractivité économique, environnementale et territoriale : un enjeu au cœur des priorités départementales

Le Conseil départemental entend poursuivre ses efforts en 2021 sur ses dépenses d'équipement. Avec un volume de 193,6 M€ proposé à son budget primitif 2021, en progression de 12,8% par rapport au BP 2020 (171,6 M€), il s'engage dans des projets à fort niveau d'attractivité pour son territoire et à haute valeur ajoutée pour les valdoisiens. Il devrait pouvoir s'appuyer également sur le Fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I) créé au 1er janvier 2019, qui est un formidable accélérateur de ses projets et un très bel outil au service d'une stratégie d'investissement résolument tournée vers l'avenir.

– Une stratégie territoriale résolument tournée vers l'avenir

- *Retrouver une nouvelle dynamique pour la ZAC du Triangle de Gonesse après l'abandon par l'Etat du projet Europa city*

L'abandon d'Europa City, décidé par le Président de la République et annoncé par Elisabeth Borne à l'issue du Conseil de défense écologique du 7 novembre 2019, a provoqué l'indignation et la colère des élus face à la violence de cette décision unilatérale et autoritaire de l'Etat qui est contraire à l'intérêt des populations et qui méprise l'avis des collectivités du territoire valdoisien et du Département du Val d'Oise. Cette indignation s'est manifestée dans une motion adoptée à l'unanimité des votants par l'Assemblée départementale le 29 novembre 2019, demandant notamment à l'Etat de trouver le porteur d'un autre grand projet d'investissement afin de rendre crédible la poursuite de la ZAC, d'assurer l'équilibre de son bilan et de faire de cette nouvelle centralité urbaine une destination métropolitaine.

Afin de reconstruire une vision d'avenir pour le territoire aéroportuaire le Premier ministre a missionné M. Francis Rol-Tanguy. Le Département du Val d'Oise s'est investi au côté de la CA Roissy Pays de France et de la commune de Gonesse et a proposé un diagnostic et différents scénarios de développement pour le Triangle de Gonesse afin de contribuer à la réflexion.

Le Département du Val d'Oise a eu connaissance très tardivement, au mois de novembre 2020, du rapport rendu par M. Rol-Tanguy au Premier ministre. Ce rapport va au-delà de son mandat initial qui était de se pencher sur l'avenir du Triangle de Gonesse. Pour autant, à la fois lapidaire sur la forme et sans réponse sur la question posée, ce rapport manque d'ambition et ne donne aucune perspective d'avenir véritable pour l'Est du Département.

Le Département ne demande pas à l'Etat d'inventer ou d'importer des solutions et des projets qui ne correspondent pas au Val d'Oise, dont nous connaissons bien les forces et les potentialités. Il demande à l'Etat de le soutenir dans ses initiatives par des engagements financiers pérennes qui témoignent de la solidarité nationale. Il demande à l'Etat de lever les obstacles administratifs qui retardent trop souvent les projets et empêchent de saisir des opportunités de développement. Le Département du Val d'Oise a ainsi fait part de ses demandes au Préfet de Département dans une contribution en novembre 2020. Les propositions transmises par le Préfet du Val d'Oise au Premier ministre ne sont pas à ce jour connues.

Parallèlement, le 31 juillet 2020, le Département, la commune de Gonesse et la CA Roissy Pays de France ont intenté un recours contentieux devant le TA de Paris en vue d'obtenir l'annulation de la décision du 7 novembre 2019 par laquelle l'Etat a décidé de l'« abandon du projet EUROPACITY », décision formalisée, notamment, par une communication faite par Madame la Ministre de la transition écologique et solidaire, Elisabeth BORNE, à l'issue du troisième conseil de défense écologique, ainsi que par la décision implicite de rejet du recours gracieux du 7 janvier 2020.

Pour autant, les opérations relatives aux accès et aux aménagements se poursuivent de façon à conserver une dynamique sur ce territoire. Pour mémoire, le Triangle de Gonesse est localisé au cœur du couloir aéroportuaire, entre le Bourget et Roissy, à la limite de l'unité urbaine, et le Département soutient la nécessité impérieuse de son développement. Le Département porte également la maîtrise

d'ouvrage de l'étude de trois lignes de bus, permettant une desserte est-ouest sur le territoire du Grand Roissy, compensant ainsi l'abandon du barreau de Gonesse. Au côté des collectivités du territoire, le Val d'Oise a candidaté pour accueillir le pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France et défend l'implantation du marché nord de Rungis sur le territoire.

- *Lancer, poursuivre les voies de desserte de zones d'activités économiques et commerciales du département.*

En 2021, plusieurs points de desserte de zones d'activités économique et commerciale seront traités. Il convient toutefois de préciser que certains chantiers de travaux prévus initialement en 2020 ont vu leur calendrier se décaler sur 2021 en raison de la crise sanitaire.

Les travaux d'amélioration des accès au centre commercial « Les Portes de Taverny » sur la RD 407 débuteront. Cette opération fait l'objet d'un cofinancement de la part de la commune de Taverny.

En ce qui concerne la desserte de la nouvelle ZAC sur Fontenay-en-Parisis, les travaux de création d'un giratoire sur la RD 47 et d'un barreau de liaison entre Fontenay et Goussainville sont reprogrammés en 2021. Cette opération fait l'objet d'un financement de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF).

Il est également prévu en 2021 le démarrage des travaux relatifs à la création d'une bretelle d'insertion sur l'A15 depuis le giratoire RD 122 sur la commune de Sannois. Cette opération permettra de créer un accès spécifique sur le réseau autoroutier et d'améliorer la desserte de la carrière de Placoplatre de Corneilles-en-Parisis vers Paris facilitant et accélérant le remblaiement de la carrière tout en diminuant le nombre de poids lourds traversant les communes limitrophes.

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'aménagement d'un carrefour giratoire et de cheminements doux au croisement des RD 311, RD 41 et de l'A15 sur la commune d'Argenteuil se poursuivront. Cette opération a pour objectif la sécurisation et l'amélioration des conditions de circulation au droit du carrefour actuel et de l'arrivée sur la RD 41 depuis l'A15 en provenance de Cergy aux abords d'une zone commerciale.

En outre, dans le cadre du programme d'aménagement de la ZAC de la Fosse-Hersent sur les communes de Surveilliers et Fosses, l'aménagement d'un carrefour giratoire sur la RD 317 et la requalification de la RD22 seront réalisés en 2021.

Enfin, concernant la Patte d'Oie d'Herblay, il est à noter que l'attractivité de cette zone commerciale a eu des conséquences sur les voiries avec une circulation particulièrement dense, voire bloquante, le vendredi soir ainsi que le week-end. Afin de permettre la cohabitation de tous les modes de circulation, il est envisagé de libérer du trafic sur le carrefour de la Patte d'Oie d'Herblay en recalibrant l'échangeur n°5 de l'A15 notamment. Ce nouvel aménagement entre l'A15 et la RD 14 permettra de transformer le carrefour de la Patte d'Oie, en marquant notamment l'entrée de la future forêt de Pierrelaye et en intégrant des espaces réservés aux piétons et aux cyclistes. Tous les mouvements actuels seront conservés et les nouveaux aménagements permettront d'avoir de meilleures conditions de trafic. Le Département prévoit de consacrer une enveloppe budgétaire aux études et au démarrage des travaux en 2021.

- *Mettre en œuvre les nouvelles orientations de l'action internationale du Département pour la période 2020-2025*

Le Département du Val d'Oise a acquis depuis une trentaine d'années une solide expérience de coopération à l'international.

En effet, l'action internationale du Département débute en 1987 par la coopération avec la Préfecture d'Osaka au Japon. Au cours des décennies suivantes, le Val d'Oise noue des relations avec d'autres territoires au Japon, au Vietnam et en Chine.

En 2012, le Conseil départemental a adopté un nouveau cadre stratégique pour son action internationale, en s'appuyant sur la vitalité des partenariats internationaux existants en Asie et avec pour objectif de renforcer l'attractivité du rayonnement international du Val d'Oise sur les plans économique, universitaire et touristique. Deux partenariats conformes à cette stratégie sont considérés encore comme actifs. Il s'agit de la Préfecture d'Osaka et du district de Shangaï Pudong.

Lors de sa séance du 29 mai 2020, l'Assemblée départementale s'est prononcée en faveur de nouvelles orientations de l'action internationale du Département du Val d'Oise pour la période 2020-2025. Le Conseil départemental entend par le biais de cette nouvelle stratégie :

- Confirmer le « tropisme » asiatique à l'appui des deux partenariats internationaux du Département toujours actifs (Chine et Japon), tout en étudiant la possibilité d'ouvrir ses actions à d'autres territoires.
- Renforcer la présence du Val d'Oise sur les territoires de partenariats en tirant profit de l'expertise des réseaux français présents sur place.
- Poursuivre l'action menée en faveur de l'attractivité du territoire en lien avec le Comité d'Expansion Économique du Val d'Oise (CEEVO) et Val d'Oise Tourisme et déployer des actions d'influence au service du rayonnement du Val d'Oise.
- Favoriser les projets avec des retombées concrètes pour le Val d'Oise et les valdoisiens et contribuer ainsi à l'ouverture internationale du territoire.
- Apporter un appui aux acteurs valdoisiens dans leurs partenariats internationaux.

Cette nouvelle dynamique est accompagnée de la mise en place d'un nouveau plan d'actions visant à développer davantage de projets avec nos partenaires internationaux sur le plan culturel, touristique, de l'éducation ou de l'enseignement supérieur, du sport ou de l'attractivité économique.

Pour l'ensemble de ces actions visant à impulser une nouvelle dynamique de coopération avec nos partenaires internationaux, le Conseil départemental devrait consacrer en 2021 une enveloppe budgétaire de 105 K€.

- *Poursuivre le développement touristique du Département et de ses territoires dans le cadre du plan 2017-2022*

Le tourisme représente un enjeu économique important pour le Val d'Oise en termes de développement économique et d'emploi. Il s'avère être un levier majeur pour le rayonnement du territoire à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Aussi, le Conseil départemental a adopté le 24 novembre 2017 une nouvelle stratégie de développement touristique du Val d'Oise, fédérant l'ensemble des acteurs touristiques du territoire (EPCI, Offices de tourisme, hébergeurs, sites touristiques, etc.), afin de renforcer le positionnement du Val d'Oise sur cette filière pour la période 2017-2022.

Après avoir engagé en 2020 des actions spécifiques en faveur des acteurs du tourisme valdoisien face à la crise sanitaire, en 2021, le Département accordera une importance particulière aux effets de cette crise sur le secteur du tourisme lourdement impacté d'autant que la baisse d'activité s'est manifestée dès l'apparition de la pandémie Covid-19 avec le tarissement des touristes internationaux, et menace d'être durable.

A ce titre, le Conseil départemental réaffirme ses ambitions en faveur du développement de grands sujets touristiques transversaux tels que l'itinérance, le tourisme fluvial, la transformation numérique, la

sécurité et l'accueil des clientèles internationales, au service du développement du territoire et des sites culturels et patrimoniaux du Département.

La mise en œuvre de cette stratégie prend fortement appui sur Val d'Oise Tourisme, l'agence de développement touristique départementale, qui poursuivra en 2021 la structuration des « archipels d'attractivité touristique » (Vexin, Roissy-Carnelle, Vallée de l'Oise, Rives de Seine-Montmorency), de manière complémentaire avec les contrats régionaux de destination qui se déploient dans le Val d'Oise et permettront de flécher prioritairement des moyens régionaux.

Dans le cadre de cette stratégie, une des principales missions du Département est de soutenir l'investissement touristique sur le territoire et d'appuyer les porteurs de projets. C'est dans ce contexte qu'en 2021, le Département lancera la 9ème édition des Trophées de l'Innovation Touristique. Cette démarche vise à soutenir des projets de développement touristique innovants d'intérêt départemental, avec de véritables impacts économiques et touristiques pour le territoire en matière de création de valeur et d'emplois, et de renforcement de l'attractivité.

Comme pour les éditions précédentes, l'édition 2021 des Trophées de l'Innovation Touristique sera ouverte aux projets d'investissement dont l'enjeu principal est le développement touristique. Ces projets pourront concerner l'aménagement urbain ou rural, la création et la qualification d'offres et de services, la promotion touristique, et l'amélioration de l'accueil des clientèles. Le soutien du Département accordé sera versé sous la forme d'une subvention d'investissement.

Par ailleurs, il convient de noter le prolongement du partenariat du Département avec Atout France (agence de développement touristique de la France) pour la période 2018-2020, l'ensemble des missions n'ayant pu être menées en raison de la crise sanitaire. Ainsi, Atout France poursuivra en 2021 les missions d'études, d'observation et de conseil répondant aux enjeux relatifs à la structuration des destinations infra départementales, au développement de l'offre touristique et à la diffusion de connaissances et de bonnes pratiques auprès des acteurs touristiques.

Enfin, en 2021, le Conseil départemental consacra une partie de son budget d'investissement à la restauration de la Halte Fluviale d'Auvers-sur-Oise avec la perspective d'engager à moyen terme un projet d'aménagement paysager qualitatif en la dotant d'une offre de services destinée à améliorer significativement la fréquentation des sites remarquables d'Auvers et en particulier du Château.

- *Poursuivre son soutien aux secteurs associatif, culturel, sportif et aux projets communaux d'investissement*

La crise sanitaire intervenue dès le premier trimestre 2020 a amené le Département à réagir et à adapter ses moyens d'intervention à destination des tissus économique, culturel, sportif et associatif valdoisiens très touchés par la crise sanitaire.

Dans un premier temps, en raison des mesures de fermeture et de confinement prise dans le cadre de la pandémie Covid-19, le Département s'est prononcé en avril 2020 en faveur du versement anticipé d'acompte de 30% chacun, du montant des subventions, au bénéfice de diverses associations et entités notamment à la Fondation Royaumont et à l'Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) du château de la Roche-Guyon.

Dans un second temps, l'Assemblée départementale, lors de sa séance du 29 mai 2020 a adopté un plan d'action départemental pour soutenir les acteurs économiques du territoire face à la crise de la Covid-19 et ainsi contribuer à la relance de l'activité économique du Département du Val d'Oise.

C'est ainsi qu'une série de mesures a été déployée pour soutenir l'activité économique des acteurs du territoire : entreprises, agriculteurs, indépendants, TPE, artisans, commerçants, restaurateurs... dans tous les secteurs d'activité, y compris dans les domaines de la culture et du tourisme, durement touchés par la crise.

Le Département a maintenu les subventions à l'ensemble du secteur associatif à leur niveau anticipé

début 2020. Cette mesure a permis de soutenir le monde associatif dans tous les domaines de compétences du Département où il joue un rôle actif et où il contribue au dynamisme du territoire valdoisien sur le plan culturel, sportif, économique et social. Cette disposition a pu être étendue aux associations ayant contractualisé un marché de prestations de service avec le Département, dès lors qu'elles s'engagent à reporter l'évènement sur 2020, ou au plus tard courant 2021 si la situation sanitaire le permet.

Le Département a souhaité également soutenir le niveau de trésorerie de ses partenaires culturels et sportifs (Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement de Gestion (SMEAG) de l'Île de Loisirs et au Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS)) leur versant de façon anticipée un acompte de 30% de leur subvention prévue pour 2020.

De plus, le Conseil départemental a procédé à la création d'un fonds de soutien spécifique destiné à accompagner les grands équipements à rayonnement départemental. L'objectif étant de leur apporter un soutien spécifique destiné à soutenir les baisses de marges enregistrées à la suite d'annulations d'évènements, de fermetures des sites et de risques majeurs sur les recettes issues du mécénat. Ainsi, en 2020, il a pu ainsi apporter cette aide complémentaire au Château d'Auvers (budget annexe), à la Fondation Royaumont, à l'EPIC du CDFAS et au SMEAG de l'Île de Loisirs.

Enfin, en participant au Fonds de Résilience (1,9 M€) créé par la Région d'Île-de-France et la Banque des territoires, le Département a souhaité apporter en 2020 son soutien aux TPE/PME de son territoire afin de leur permettre de faire face aux enjeux de la relance d'activité.

En 2021, c'est dans un contexte sanitaire toujours morose et sur fond de crise économique que le Département continuera à apporter son soutien aux associations puisqu'il prévoit la reconduction de son budget primitif 2020 qui leur était dédié. Il poursuivra également son accompagnement des grands équipements à rayonnement départemental si besoin, notamment au Château d'Auvers qui continue d'enregistrer une importante baisse de ses recettes.

De plus, le Département poursuivra en 2021 son soutien aux projets d'investissement des communes et de leurs intercommunalités en y consacrant le troisième poste d'investissement du budget, soit une enveloppe de 25 M€.

- *Poursuivre avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche le projet de Campus International et répondre au défi d'une offre universitaire d'excellence et renforcée sur le territoire*

Depuis le 1er janvier 2020, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur du Val d'Oise se sont rassemblées sous une même bannière, intitulée CY Alliance, au rang de laquelle figurent notamment CY Cergy Paris Université (issue de la fusion de l'Université de Cergy-Pontoise et de l'EISTI) et l'ESSEC. Cette démarche couronne les réussites collectives (labellisation « initiative d'excellence » en février 2017, « territoire d'innovation pédagogique » en 2019) et s'incarne dans le projet de Campus International de Cergy-Pontoise qui doit traduire les ambitions académiques élevées de CY Alliance, qui vise le top 200 des universités mondiales en 2030, en projets immobiliers, urbains et d'aménagement de la ville.

Ce Campus international valdoisien se met en place et l'année 2020 a été l'occasion de nombreuses avancées concernant les grands projets immobiliers. En premier lieu les travaux du nouveau campus de l'ESSEC ont démarré au premier semestre. De plus, d'autres projets ont progressé dans leur phase pré-opérationnelle et rentreront en phase opérationnelle en 2021 : nouvel IUT de Neuville (environ 3,2 M€ de soutien départemental), de l'extension du site du Port pour accueillir les nouveaux effectifs de CY tech, et de la nouvelle implantation de l'Ecole d'Arts. Enfin l'année 2020 a été consacrée aux travaux préparatoires à l'élaboration du prochain Contrat de Plan Etat Région (CPER), le dispositif majeur de financement de l'immobilier universitaire, déterminant pour les prochaines étapes de développement du Campus. Le CPER doit être finalisé courant 2021.

A Argenteuil, CY Université développe un nouveau campus à visée professionnelle dédié aux métiers de la sécurité. Ce campus a obtenu en 2020 le soutien de la région et du rectorat de l'académie de

Versailles, et s'est porté candidat pour obtenir des financements du programme des investissements d'avenir (PIA). Les premières formations ont pu démarrer dans des locaux transitoires, en attente du réaménagement du site de l'IUT d'Argenteuil.

- *Connecter les acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche aux enjeux du territoire, de ses entreprises, de ses habitants et de sa jeunesse*

Le Département, qui mène depuis 10 ans avec cette fondation des actions en faveur de l'égalité des chances et de l'accès des jeunes du Val d'Oise à l'enseignement supérieur, est devenu membre fondateur de la Fondation CY en 2020, ce qui permettra la poursuite et le renforcement des actions existantes dédiées à la découverte des possibilités de poursuite d'étude post-bac comme le programme "A la découverte de Sciences Po" avec l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Saint-Germain. Depuis l'été 2020 le Département s'implique également dans la construction de réponses à la situation sociale, financière et psychologique des étudiants et souhaite notamment accompagner l'ouverture d'une épicerie sociale étudiante en 2021.

Enfin, le Département porte depuis 2018 l'ambition de devenir le territoire de référence en Île-de-France pour la filière des technologies de l'éducation. Il a notamment conçu à cette effet un programme d'apprentissage des outils et des méthodes de la science pour les entrepreneurs de ce secteur intitulé EDUCATE France, en collaboration avec UCL – University College London (meilleure université du monde en sciences de l'éducation et n°5 au global).

En 2020 le Département a finalisé avec ses partenaires un premier tour de table d'environ 1 M€ (dont 90 000 € du Département) pour financer ce programme. Il sera ainsi opérationnel début 2021 et va permettre d'accompagner une première promotion de start-up françaises de l'éducation pour les former à la méthode scientifique. En 2021 une vingtaine de start-up seront soutenues à travers 15 expérimentations de grande ampleur dans les établissements scolaires valdoisiers.

– La nouvelle Maison Départementale de l'Enfance (MDE) : un projet phare de la mandature

La Maison Départementale de l'Enfance (MDE) revêt une importance toute particulière pour le Département en matière de protection de l'enfance au titre de ses compétences obligatoires. Le Département est ainsi conduit à héberger à tout moment des enfants qui lui sont confiés par les autorités judiciaires ou qu'il recueille parce qu'ils sont temporairement privés de l'autorité de leurs parents, traversent une crise familiale, ou que leur placement antérieur est soudainement interrompu.

Ainsi, la Maison Départementale de l'Enfance accueille des populations en fragilité sociale, et constitue une étape importante dans le parcours familial et éducatif des enfants qu'elle accueille.

Dans ce contexte, une démarche de design de service a été réalisée en 2015 qui a permis de qualifier le fonctionnement spatial et organisationnel de la nouvelle MDE. Puis un projet d'établissement a été conçu à partir de 2016. La conjonction de ces démarches a conduit à engager le processus de construction d'une nouvelle Maison Départementale sur le site du Port à Cergy, pour remplacer celle fondée en 1986.

Après la délivrance du permis de construire le 26 décembre 2019, qui a été une étape importante pour le projet, le chantier de la future MDE a été officiellement lancé le 06 mars 2020. La période de confinement a perturbé l'avancée des travaux repoussant ainsi la livraison de la nouvelle Maison Départementale de l'Enfance de mars 2021 à septembre 2021.

À l'instar de la MDPH, la nouvelle Maison Départementale répondra aux mêmes exigences de fonctionnalités, de qualité et de design du lieu offrant ainsi un nouveau cadre plus adapté pour l'accueil des enfants qui lui sont confiés. Compte tenu des effectifs accueillis, le programme comportera 3 700 m² de surface de plancher pour une capacité d'accueil de 70 enfants (contre 45 aujourd'hui), se répartissant sur un rez-de-chaussée et un seul étage, dans un cadre intégralement repensé et conçu

pour améliorer significativement leur qualité de vie et leur proposer un service beaucoup plus adapté à leurs besoins.

– **L’engagement en faveur des déplacements au quotidien**

○ *Le Plan Vélo : projet phare du département en termes de déplacements*

Les déplacements à vélo se développent de plus en plus en Ile-de-France, attestant ainsi de la popularité croissante de ce mode de transport écologique et économique. La pandémie de Covid-19 a accentué cette tendance ces derniers mois évitant à de nombreux Franciliens l’utilisation des transports collectifs.

Après plus de 10 ans d’investissement dans les projets qui favorisent la pratique du vélo loisirs et du cyclotourisme favorisant l’attractivité du Val d’Oise, le Département s’est engagé à renforcer son action pour poursuivre cette dynamique en encourageant le vélo au quotidien. C’est la raison pour laquelle le 20 décembre 2019, l’Assemblée départementale a approuvé à l’unanimité les grandes orientations stratégiques du plan vélo du Val d’Oise.

Ce plan vélo permet d’avoir une action cohérente à l’échelle du Val d’Oise en assurant la complémentarité des projets des territoires. Il a été élaboré dans le cadre d’une démarche participative regroupant l’ensemble des parties prenantes à savoir les collectivités, les associations, Ile-de-France Mobilités et la SNCF. Le plan vélo du Val d’Oise va permettre aux collectivités qui s’inscriront dans une stratégie globale, de bénéficier du financement de la Région, jusqu’au taux de 50 % de leur projets cyclables.

Dans ce cadre, le Département entend agir de trois manières différentes :

- comme partenaire financier, une subvention à hauteur de 20 % pouvant être apportée sur des projets d’investissements, tels que les pistes cyclables ou services à l’usager, dans le cadre de son dispositif d’aide aux communes qui prévoit un budget annuel de 25 M€ ;
- comme maître d’ouvrage d’une part sur son propre réseau routier départemental et d’autre part dans les collèges, en complétant des dispositifs de stationnement destinés aux vélos mais également aux nouveaux modes de déplacement comme la trottinette ;
- comme administration, avec l’encouragement de l’utilisation du vélo comme moyen de transport domicile-travail et professionnel.

Par le Plan Vélo, le Conseil départemental souhaite répondre à quatre objectifs.

En premier lieu, il souhaite mailler le territoire valdoisien d’itinéraires cyclables. Il prévoit un programme d’études et de travaux entre 2020 et 2022 axé sur le développement de son réseau d’itinéraires cyclables continus reliant les principales polarités urbaines du Département, la poursuite du signalement et du jalonnement de ces itinéraires pour une meilleure visibilité des aménagements et le déploiement de dispositifs de comptages des cyclistes pour une meilleure connaissance des pratiques cyclables.

En outre, le Département entend développer des services à destination des cyclistes. Ainsi, il envisage le déploiement d’une offre de stationnement vélo sécurisé au niveau des gares de son territoire mais également le développement du stationnement aux abords des sites départementaux (collèges, pôle d’emplois...). Il souhaite également expérimenter la mise en œuvre d’un réseau de bornes d’autoréparation et de gonflage aux abords des gares, des centres villes et sur des itinéraires de vélotourisme.

De plus, le Département ambitionne de développer la pratique du vélo de ses agents par une offre de services pertinents et stationnement vélo sur ses sites. Aussi, il convient de noter dès 2020 la mise en place d’un réseau d’agents usagers volontaires, qui se poursuivra en 2021. Il est également programmé le déploiement d’une flotte de vélos à assistance électrique à destination du personnel départemental.

Enfin, le Conseil départemental souhaite promouvoir l'usage du vélo comme moyen de transport du quotidien. Pour cela, il envisage la promotion de l'offre vélo existante, le développement de la culture du vélo par des actions de sensibilisation et l'organisation d'échanges entre toutes les parties prenantes pour favoriser la cohérence territoriale.

Ainsi, après avoir consacré 2,3 M€ en 2020 aux études et travaux d'itinéraires dédiés aux circulations douces, le Conseil départemental du Val d'Oise affectera, en 2021, 4,9 M€ de son budget d'investissement à la mise en œuvre de son Plan Vélo et à la poursuite de l'entretien et de la mise en sécurité du réseau routier.

- *Améliorer l'offre de transports collectifs routiers, notamment grâce au lancement du projet « BUS entre Seine »*

Le projet « Bus entre Seine » est issu des conclusions de l'étude d'Ile-de-France Mobilités (IDFM), et vise l'amélioration des liaisons bus entre le pont de Bezons (T2) et les gares d'Argenteuil (transilien J), de Sartrouville (RER A, Transilien I) et de Corneilles-en-Parisis (Transilien J). Le Département, gestionnaire de voiries et co-financeur des études, soutient activement ce projet.

Ce secteur est l'un des territoires du Département en forte mutation. Au sein de l'agglomération parisienne, les enjeux de développement y sont très importants pour les populations valdoisiennes. Ce projet, propose l'aménagement de 16,5 km, dont 8,3 km en site propre, de voies de bus dédiées à plusieurs lignes, ainsi que des aménagements piétons et d'itinéraires cyclables en continu.

À Sartrouville et à Corneilles-en-Parisis, les bus emprunteront la circulation générale mais des mesures de facilitation de circulation seront aménagées : priorité aux feux qui passeront au vert à l'arrivée des bus, aménagement des principales stations de bus, et réorganisation de certains carrefours.

Après l'approbation du Schéma de principe et du dossier d'enquête publique par le Conseil d'IDFM, l'enquête publique du projet est prévue en 2021. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par IDFM en coordination avec le Département qui prévoit une participation de 30% (dans le cadre d'une autorisation de programme) aux études d'Avant-Projet dont le coût est évalué à 3,1 M€ HT.

Par ailleurs, le Département a accepté le portage de la maîtrise d'ouvrage par délégation d'Ile-de-France Mobilités, pour mener les études et la concertation sur la création de trois lignes de Bus à Haut Niveau de Service du Grand Roissy.

Ces projets ont pour objectif de faciliter les déplacements sur le territoire en améliorant le fonctionnement et les connexions des lignes de bus tout en accompagnant le développement des modes actifs.

- *Poursuivre les opérations programmées dans le plan régional "anti-bouchon et pour changer la route"*

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan régional "anti-bouchon et pour changer la route" portant plusieurs projets structurants pour notre territoire, le Département a obtenu une participation financière de la Région d'Île-de-France à hauteur de 50 M€ sur la période 2016-2020.

Le bilan à mi-parcours du Plan régional adopté le 19 mai 2017 montre que certains projets ont eu une évolution plus lente que prévue. Pour optimiser le programme d'investissement global, la Région a proposé une révision du Plan pour affiner l'enveloppe budgétaire allouée aux différents projets qui y sont inscrits. Les crédits rendus disponibles ont alors été redéployés vers de nouvelles opérations "anti-bouchon" ou sont venus renforcer les fonds pour la route intelligente afin de préserver un investissement fort de la Région en faveur des routes à hauteur de 250 M€.

Le 29 novembre 2019, l'Assemblée départementale s'est prononcée sur les nouvelles opérations de travaux financées par avenant dans le cadre du Plan régional anti-bouchon et pour changer la route.

Ainsi, le Conseil départemental envisage la création d'une liaison de la RD 48 à la RD 392 à Cormeilles-en-Parisis, projet pour lequel il est prévu le financement à hauteur de 30 % de la Région. Ce projet permettra de rendre publique l'actuelle Voie Lambert afin de l'intégrer au réseau départemental en une liaison directe des RD 392 / RD 48 sur 1,3 km environ en traversée de Cormeilles-en-Parisis. La requalification de cette voie permettra un accès aux poids-lourds liés à l'activité de l'usine Placoplatre. Elle favorisera aussi l'usage et les déplacements des modes actifs par l'intégration au projet d'une voie douce. Le démarrage des travaux est prévu en 2021.

L'aménagement de la RD 10 et de la RD 16 en sortie d'autoroute A1 à Saint-Witz permettra de garantir la fluidité du trafic et accompagnera la commune dans de nombreux aménagements futurs. Il permettra de sécuriser les carrefours et de garantir le bon fonctionnement des nouveaux aménagements. Ce projet sera financé à hauteur de 50 % par le plan Régional. En 2021, seules les études sont inscrites au budget.

En ce qui concerne le réaménagement de la RD 370 entre la RD 84 et la RD 970 à Gonesse, des études et le démarrage des travaux sont programmés au budget 2021. Le projet concerne la requalification de la RD 370 en lui donnant un caractère plus urbain, sachant que le trafic important est délesté en faveur du Boulevard Intercommunal du Parisis (BIP) Est. Il prendra en compte un aménagement paysager, l'intégration de circulations douces et l'amélioration de l'assainissement de la RD 370. Ce projet permettra la création de carrefours à feux, de piste ou de bandes cyclables, la réalisation des zones paysagées et de terre-pleins centraux engazonnés, ainsi que l'aménagement de voies bus et de trottoirs. La Région subventionnera 30 % de cette opération de travaux.

Par ailleurs, il est prévu la déviation de la RD 370 entre la RD 10 et la RD 316 à Villiers-le-Bel et Écouen, projet pour lequel la Région prévoit une participation de 50% sur les études programmées en 2021. Ce projet a pour but de créer un nouvel axe (déviation) permettant d'absorber le trafic passant en centre-ville de Villiers-le-Bel et de garantir la fluidité du trafic. Il accompagnera la commune de Villiers-le-Bel dans son projet de renouvellement urbain. Le projet intégrera aussi des circulations douces.

Enfin, le Département prévoit en 2021 les études et les travaux relatifs à la création d'une voie verte entre Sagy et Saillancourt et d'un passage sécurisé sous la RD 28 suite aux travaux de sécurisation du carrefour RD 28 et RD 81 réalisés en 2018. Cette opération fait l'objet d'un financement de la Région à hauteur de 50%.

Concernant le tronçon Est de l'Avenue du Parisis, le Département reste déterminé à réaliser ce chantier d'envergure régionale pour améliorer le cadre de vie des valdoisiens et la mobilité des usagers, en dépit du jugement d'appel qui a confirmé l'annulation de la déclaration d'utilité publique. Ce projet, vivement attendu par les villes et la population de l'Est du Val d'Oise, reste prioritaire. A ce titre, le Conseil départemental étudie les différentes options pour relancer une procédure de déclaration d'utilité publique et trouver la meilleure articulation pour donner un nouvel élan à ce projet ambitieux.

– **Le Département fortement impliqué en matière d'environnement et de développement durable**

○ *Poursuivre la stratégie départementale en faveur de la biodiversité*

L'Assemblée départementale du Val d'Oise a adopté le 27 novembre 2015 la stratégie départementale en faveur de la biodiversité. Cette stratégie visait à lutter contre l'érosion de la biodiversité en proposant de réduire les pressions exercées par les activités et le patrimoine du Conseil départemental, ainsi qu'en identifiant les opportunités de valoriser le patrimoine naturel pour en faire une source d'attractivité du territoire.

Les cinq orientations étaient les suivantes :

- améliorer les connaissances et le partage de l'information sur la biodiversité ;
- préserver le patrimoine naturel du Val d'Oise ;
- assurer une meilleure prise en compte de la biodiversité dans la planification du territoire ;
- garantir une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques
- impliquer l'ensemble des Valdoisiens.

Sur la période 2015-2020, treize actions ont été réalisées, onze étaient en cours au cours du 1^{er} semestre 2020 et quatre restaient à lancer, soit 46% d'actions réalisées et 85 % d'actions lancées. Il convient de noter en parallèle à la mise en œuvre de cette stratégie, le lancement fin 2019, d'une initiative en faveur de la sanctuarisation des îles de l'Oise et de la Seine et l'instauration de la Commission départementale des espaces, des sites et des itinéraires, visant à concilier conservation de la nature et pratiques sportives).

Après un bilan positif de la stratégie départementale 2015-2020 en faveur de la biodiversité, le Conseil départemental a décidé le 24 avril 2020 de la prolonger sur cinq années supplémentaires soit jusqu'en fin 2025.

En outre, dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) " France Terre de Pollinisateurs ", un appel à projets départemental a été lancé afin d'engager la déclinaison dans le Val d'Oise de ce plan. Par cet appel à projets, le Département souhaite mobiliser et soutenir les acteurs publics, les citoyens, les scientifiques et les apiculteurs dans la mise en œuvre en 2021 d'actions favorables aux insectes pollinisateurs sauvages.

- *Poursuivre la création de la forêt de la Plaine de Pierrelaye/Bessancourt*

La création d'une forêt sur la Plaine de Pierrelaye/Bessancourt constitue un atout pour changer durablement l'image de ce territoire, perçu aujourd'hui comme un espace peu attractif, dégradé et déstructuré. Cette nouvelle forêt d'environ 1 350 hectares, implantée sur sept communes, viendra compléter la couronne verte régionale et inscrire durablement une coupure verte entre les espaces urbains de Cergy-Pontoise et du Parisis.

Ce projet, annoncé dans le discours du Président de la République sur le Grand Paris du 29 avril 2009, bénéficie de la labellisation Grand Paris, qui en fait un projet aussi emblématique qu'unique en Ile-de-France.

Assurant la liaison entre plusieurs espaces boisés et réservoirs de biodiversité (la Seine, l'Oise, les forêts de Montmorency et de l'Isle-Adam), le projet de forêt constitue un maillon essentiel dans la continuité des corridors écologiques régionaux. Près d'un million d'arbres seront plantés sur la Plaine pour créer cette nouvelle forêt. Le boisement de la Plaine s'accompagnera d'aménagements facilitant son accessibilité et les liens avec le territoire qui l'entoure.

Depuis 2016, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la forêt de Pierrelaye Bessancourt (SMAPP) qui rassemble le Département, la Région d'Ile-de-France, la Communauté d'agglomération du Val Parisis et les deux communes de Méry-sur-Oise et Saint-Ouen l'Aumône, est chargé de mettre en œuvre ce projet d'aménagement emblématique. En 2018 et 2019, plusieurs étapes significatives ont été franchies. L'année 2018 a permis de finaliser les études pré opérationnelles, de contractualiser avec le SIAAP une participation financière au projet d'un montant de 50 M€, ainsi que de mener la concertation publique préalable et de déposer auprès du Préfet du Val d'Oise le dossier de demande de déclaration d'utilité publique (DUP) et d'enquête parcellaire pour une première phase de réalisation de 600 ha.

En 2019, l'enquête publique qui s'est tenue avant l'été a fait l'objet en octobre d'un avis favorable du Commissaire Enquêteur sans réserve (avec deux recommandations). Le SMAPP a par ailleurs mené à bien les discussions avec ses collectivités membres pour la cession à l'euro symbolique de leur foncier dans le périmètre de projet et celles avec la ville de Paris, dont les terrains (373 ha) ont été acquis en octobre 2019. Les négociations abouties avec la Chambre d'Agriculture de la Région Ile-de-France ont permis l'élaboration d'un protocole d'accord pour l'indemnisation des agriculteurs permettant au SMAPP de mettre en place des conventions bilatérales avec chaque exploitant de la Plaine sur des bases communes.

Le 25 novembre 2019 a été marqué par le début de la phase opérationnelle du projet : la plantation à Méry-sur-Oise du premier arbre de la forêt destinée à occuper les espaces de la plaine de Pierrelaye-Bessancourt. Depuis, plusieurs milliers ont été plantés sur les sites de Méry-sur-Oise et Herblay-sur-Seine.

En février 2020, le SMAPP a obtenu l'obtention de l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique. Il a poursuivi tout au long de l'année les acquisitions foncières amiables notamment auprès de ses membres. Ces acquisitions se poursuivront sur l'année 2021. Aujourd'hui le SMAPP est propriétaire de 450 ha.

Un arrêté de cessibilité couvrant le nord du périmètre du projet est attendu dans le courant du mois de janvier 2021 ce qui permettra au SMAPP d'acquérir du foncier via une procédure d'expropriation lorsque les acquisitions amiables ne sont pas possibles.

En termes de travaux, au fur et à mesure des acquisitions foncières, le SMAPP engagera le boisement d'une centaine d'hectares environ à l'automne 2021, sous maîtrise d'œuvre de l'Office National des Forêts.

D'autres maîtrises d'œuvre sont appelées à se poursuivre ou être engagées pour la conduite des travaux divers comme la sécurisation du site et les travaux d'enlèvement des dépôts de déchets sauvages.

Le SMAPP poursuivra également les négociations avec des partenaires financiers potentiels et recherchera de nouveaux financements notamment au travers du mécénat et des compensations boisement, environnementales et carbone.

- *Mettre en œuvre le déploiement du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) sur le territoire valdoisien*

La rénovation énergétique des logements et la lutte contre les « passoires thermiques » sont des priorités nationales. Cette rénovation répond à un triple impératif de préservation environnementale, d'amélioration du pouvoir d'achat et de qualité de vie des ménages, et aussi de relance et de développement économique au profit des acteurs de la filière.

En Val d'Oise, plus de la moitié des ventes résidentielles immobilières, depuis 2013, le sont sous étiquettes de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) de E à G, les plus mauvaises (24163 ventes sur les 41 973).

Pour faciliter les démarches des ménages et développer la dynamique de rénovation énergétique, l'État a conçu un programme d'accompagnement des ménages propriétaires et du petit tertiaire privé, le "Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique" (SARE). L'objectif étant d'apporter au citoyen tout le soutien nécessaire à l'élaboration d'un projet de rénovation, à sa structuration, à son financement, à sa mise en œuvre et jusqu'à sa réception, y compris en cas d'auto-réhabilitation.

Le programme SARE cofinancé par les collectivités territoriales et les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) vise à encourager :

- la rénovation énergétique des logements permettant aux ménages quels que soient leurs revenus, de bénéficier gratuitement d'informations, de conseils personnalisés et d'un accompagnement des « Espaces Conseils FAIRE » ;
- les choix techniques les plus efficaces de travaux de rénovation énergétique de leur (co)propriété et sécurisés tant juridiquement que dans la vérification de la conformité des devis et des qualifications des prestataires ;
- l'identification des aides d'État auxquelles ils peuvent prétendre pour les réaliser, au regard de leur situation et projet financier ;
- le suivi du bon déroulement des travaux et la réception du chantier ;
- la maîtrise des consommations d'énergie des locaux du « petit tertiaire privé » sur le bâti mais aussi sur l'usage et les processus en permettant aux gérants de bénéficier d'informations et de conseils personnalisés.

Le déploiement des co-financements SARE ne peut se faire que dans le cadre d'un « pacte territorial » signé entre l'ADEME, le financeur des CEE mobilisés par le programme, et une collectivité locale en charge du déploiement du dispositif sur son territoire, dénommée « porteur associé ».

Lors de sa séance du 16 octobre 2020, l'Assemblée départementale a approuvé l'engagement du Conseil départemental à participer au programme SARE en tant que « porteur associé » et à engager les travaux d'élaboration du pacte territorial.

En 2021, le Département entend procéder au déploiement de ce programme auprès des (co)propriétaires valdoisiens contribuant ainsi à leur créer les meilleures conditions d'accompagnement dans leurs projets de rénovation énergétique par des conseils juridiques, techniques et financiers neutres et indépendants, avant et s'ils le souhaitent pendant leurs travaux. Il est également responsable de la dynamique à engager sur le territoire sur la durée du programme soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Ainsi, le Conseil Départemental a en charge l'animation du programme SARE, la coordination des acteurs, le suivi de sa mise en œuvre, la sollicitation et la redistribution des CEE sans oublier la gestion comptable du dispositif.

Dans cette perspective, la convention départementale de mise en œuvre du programme SARE (délibération du 15 janvier 2021) sera signée sur le premier trimestre 2021. Le Département cofinancera les Espaces Conseils Faire du Val d'Oise (ancien Espace Info Energie, mais aussi l'ADIL 95), en partenariat avec la Région Ile-de-France, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français. Ces subventions seront abondées à parité par des Certificats d'Economie d'Energie.

Le Plan financier triennal prévisionnel de ce programme s'établit à 4,5 M€, toutes subventions des collectivités et Certificats d'Economie d'Energie cumulés, selon la répartition suivante :

- CEE : 2,2 M€ HT ;
- Département du Val d'Oise : 520 K€ HT ;
- Région d'Ile-de-France : 180 K€ HT ;
- EPCI : 1,6 M€ HT ;
- PNR du Vexin Français : 69 K€ HT.

C. Poursuivre une politique dynamique et innovante au service des collégiens valdoisiens

Face au défi démographique des années à venir et soucieux d'accompagner la réussite scolaire des collégiens du Val d'Oise, le Département s'est doté, en 2019, d'un observatoire de la démographie scolaire de façon à développer l'offre scolaire et les capacités d'accueil au-delà de ses 111 établissements existants.

En effet, après une diminution continue des effectifs des collèges publics du département entre les rentrées 2000 et 2010 (-1,5 % en moyenne par an), la tendance s'est inversée depuis l'entrée en 6ème de la première génération des enfants du « baby-boom » du début des années 2000. Le Département connaît une croissance démographique dans les collèges (+1 % en moyenne chaque année). En effet, à la rentrée 2020, le département comptait 64 037 collégiens scolarisés contre 62 881 en septembre 2019 soit 1 156 élèves de plus et près de 8 400 élèves de plus qu'à la rentrée 2010.

Cette augmentation du nombre d'élèves dans les collèges devrait se poursuivre dans les années à venir, dans la mesure où le Département du Val d'Oise est un département jeune, qui se distingue par le dynamisme des naissances particulièrement élevé (pic en 2000 et en 2006 : +6 % de naissances et de +4 % par an depuis 2010), en comparaison de l'Ile-de-France et de la France entière.

En projetant les effectifs des élèves scolarisés dans le cycle élémentaire mais hors prise en compte de l'accroissement migratoire, le nombre de collégiens serait estimé à 68 290 en 2025, contre 61 581 en 2018, soit l'équivalent de 6 709 collégiens supplémentaires scolarisés en Val d'Oise à horizon 7 ans.

L'impact de cette croissance démographique devra donc être mesuré sur les effectifs des collèges publics dans les années à venir, pour déterminer les nouvelles capacités d'accueil nécessaires. Ainsi, les secteurs en tension susceptibles d'être confirmés feront l'objet d'anticipations des sectorisations scolaires et/ou viendront contribuer à un programme d'investissement, par la réalisation de restructurations, d'extensions, et de constructions nouvelles de collèges publics.

– **Offrir aux valdoisiens une politique ambitieuse de restructuration, d'extension et de construction de nouveaux collèges pour faire face au dynamisme démographique de la population des collégiens**

Pour faire face à cette augmentation, le Département s'engage dans une programmation ambitieuse de construction d'une douzaine de collèges neufs et de restructurations à l'horizon 2025.

Le Département poursuivra, en 2021, la programmation de travaux destinés à favoriser le développement des capacités d'accueil des lieux d'enseignement et/ou de restauration à travers la construction ou la réhabilitation de plusieurs collèges du Val d'Oise.

En effet, les travaux de construction du collège de 600 places au Plessis-Bouchard se poursuivront, en remplacement du collège Marcel Pagnol.

Débuteront les travaux de construction au 2nd trimestre 2021 du 6^{ème} collège de Cergy d'une capacité de 700 places dont la livraison est prévue pour la rentrée 2022. Ce projet bénéficie par ailleurs d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) à hauteur de 1,4 M€.

Sont également programmées en 2021 des études relatives à l'extension et à la restructuration du collège St Exupéry à Villiers le Bel, à la construction du 10^{ème} collège d'Argenteuil d'une capacité de 700 places, à la construction d'un collège d'une capacité de 650 places à Persan, à l'extension du collège Philippe Auguste à Gonesse augmentant de 100 places supplémentaires la capacité d'accueil du collège, et à la réhabilitation du collège Pierre de Ronsard à Montmorency.

Les travaux relatifs à la restructuration du collège Jean Bullant d'Ecouen se poursuivront, de même que ceux relatifs à la restructuration et à la déconstruction / reconstruction partielle du collège Jules Ferry d'Eaubonne.

Il convient, en outre, de noter la mise en place de modulaires (6 classes) au collège Gabriel Péri à Bezons augmentant la capacité d'accueil de 100 places supplémentaires pour la rentrée 2021 permettant ainsi de soulager les collèges de Bezons qui sont sous forte tension dans l'attente d'une solution plus pérenne.

Enfin, plusieurs études de programmation et de faisabilité seront engagées en 2021, qui préfigureront les travaux à engager dans les prochaines années pour faire face à la croissance de la population des collégiens et traiter les zones en tension.

En outre, le Département poursuivra l'entretien et la maintenance des collèges. Des travaux d'étanchéité et de couverture, des mises en conformité, des travaux de sécurité d'incendie et divers travaux d'amélioration seront effectués. Le Département y consacrera 20 M€ de son budget d'investissement.

– **Poursuivre le développement et la stratégie numérique des collèges**

Afin d'accompagner plus fortement la réussite éducative des jeunes valdoisiens, le Conseil départemental propose une amélioration du schéma directeur numérique des collèges. Ainsi prévoit-il en 2021, le renouvellement des équipements numériques de 23 collèges et l'équipement en classes mobiles d'une trentaine de collèges.

Par ailleurs, depuis quelques années, le Département s'inscrit dans une politique volontariste d'accompagnement et d'échange sur l'innovation pédagogique dans ses collèges. Le dispositif des appels à projets innovants est reconduit en 2021. Ce dispositif a pour objectif de favoriser une utilisation innovante des espaces pédagogiques à l'appui des nouveaux usages numériques. En mettant en place une démarche d'appels à projets tournée vers l'utilisation de nouveaux matériels numériques innovants, les établissements pourront stimuler le développement des nouvelles pratiques pédagogiques, en favorisant autour d'un projet innovant la collaboration entre enseignants, entre élèves, et en permettant un décloisonnement des savoirs et leur remobilisation dans des contextes variés. Le Conseil départemental allouera une enveloppe de 150 K€ permettant de soutenir les initiatives d'une trentaine d'établissements.

En outre, le Conseil départemental a fait de la robotique un nouveau levier d'impulsion innovante qui s'est concrétisé par la mise en place du challenge VObot depuis 2018. Ce dispositif autour du codage, reconduit en 2021, continuera à permettre à des centaines de collégiens valdoisiens de pratiquer la robotique, de la découverte jusqu'au perfectionnement. Pour l'année scolaire 2020-2021, 98 équipes de 40 collèves valdoisiens participent à l'évènement qui se déroulera le 27 mai 2021 au Centre Départemental de Formation et d'Animation Sportives (CDFAS) à Eaubonne.

Enfin, le développement des technologies de l'éducation (Ed Tech) est plus que jamais une priorité de la majorité départementale, qui voit là une formidable opportunité d'en faire un marqueur de son territoire. Depuis 2018, le Département a initié une réflexion avec CY université et l'ESSEC pour constituer sur le territoire valdoisien une offre de service à destination de la filière EdTech. Cette réflexion a abouti au lancement en novembre 2019 d'EDUCATE France un programme d'accélération et d'expérimentation de projets d'innovation en matière d'éducation qui permet de fournir aux porteurs de ces projets les outils et méthodes de l'approche scientifique. EDUCATE France marque une première étape de la constitution en Val d'Oise d'un écosystème public et privé propice à l'innovation dans l'éducation et dans les espaces qui lui sont dédiés, au service de la qualité de l'apprentissage et de la réussite éducative.

Après avoir apporté, en 2020, son soutien financier à CY Université pour l'amorçage d'EDUCATE France, le territoire valdoisien devrait accueillir dès janvier 2021 la première promotion d'entreprises qui sera accompagnée par l'accélérateur EDUCATE France. Les collèges du Val d'Oise seront en première ligne pour expérimenter et bénéficier des produits et solutions innovantes développées par les entreprises de la filière EdTech.

– **Accompagner les collégiens dans la construction de leur parcours d'orientation et projet professionnel**

Depuis de nombreuses années, le Département a développé dans son programme d'actions éducatives différents dispositifs visant à accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation en leur permettant de découvrir le monde professionnel et celui de l'enseignement supérieur, à l'appui de rencontres humaines et de challenge.

Afin de favoriser le lien collégiens-monde professionnel, en 2021, le Conseil départemental réitérera l'organisation de rencontres entre collégiens et entreprises par le biais d'opérations telles que « Pack Collèges-Entreprises », « Speed meeting collégiens – Professionnel » et « Speed-meetings sciences et industrie au féminin ». Le dispositif « Bourse départementale de stages collégiens en entreprises » permettant d'offrir un stage à un élève dans une entreprise du territoire, en partenariat avec la CPME95 et le MEVO, est reconduit en 2021 sous le nouvel intitulé « Stages3èmeenVO ». Afin de compléter les dispositifs en matière d'orientation et d'améliorer l'utilisation de la bourse des stages, le Département proposera aux collégiens par l'intermédiaire de l'association « École et Vie Locale » des ateliers « techniques de recherche de stages » permettant ainsi aux élèves de 3^{ème} d'appréhender les méthodes et les outils de recherche de stage.

Un panel d'actions a également été développé pour sensibiliser les collégiens à la poursuite d'études supérieures et développer leur culture scientifique en mettant l'accent entre autres sur la découverte des métiers scientifiques. Partenaire de Sciences-Po Saint-Germain depuis sa création en 2015, le Département reconduira notamment en 2021 l'action intitulée « À la découverte de Sciences-Po ».

Dans le cadre de son partenariat avec l'association "Les Petits débrouillards d'Ile-de-France", le Conseil départemental propose aux collégiens depuis plusieurs années des actions alliant manipulations scientifiques/techniques et découverte des filières scientifiques à l'université qui sont reconduites en 2021 à savoir « les clubs Univer-Cité - découverte de la démarche du chercheur », « les ateliers scientifiques » et l'exposition interactive et ludique « Mission H – Etre humain –Vivre ensemble ». Il convient de noter qu'en lien avec l'actualité, de nouvelles thématiques, telles que le fonctionnement de la propagation virale et les conséquences sur nos modes de vie, seront abordées dans le cadre des Clubs Univer-Cité.

– Tisser et renforcer les liens sociaux

Le Conseil départemental renouvelle ses actions favorisant l'amélioration du climat scolaire et la prévention des risques.

Ainsi, dans le cadre de sa politique de promotion de l'égalité femmes-hommes, il reconduira en 2021 ses actions relatives à la prévention des violences sexistes et sexuelles auprès des collégiens via la représentation de théâtre interactif en prévoyant une augmentation de 30% du nombre de collégiens touchés.

En 2021, les collégiens continueront également à être sensibilisés sur la question du harcèlement scolaire par le biais de représentations produites par le théâtre forum dans les murs du collège.

Par ailleurs, soucieux de l'avenir des collégiens valdoisiens en difficulté scolaire, le Conseil départemental propose depuis 2013, un programme d'actions de prévention du décrochage scolaire à destination d'élèves de 4ème et de 3ème, repérés comme "désinvestis" ou en voie de décrochage scolaire. Depuis 2019, sont organisés des ateliers de savoir-être professionnel et des séquences en entreprises.

De plus, face au grand nombre d'élèves ayant décroché lors de la période de confinement, le Conseil Départemental a souhaité dès l'automne 2020 renforcer le programme départemental de prévention du décrochage scolaire en cette période exceptionnelle par la mise en œuvre de l'atelier de coaching scolaire « redonner du sens à sens à ma scolarité ».

En 2021, le Département poursuivra les actions relatives aux accompagnements personnalisés d'élèves dans leur parcours de formation et aux ateliers semi-collectifs de remobilisation "Le voyage du héros".

– Poursuivre les actions de sensibilisation des collèves au développement durable

Le Département poursuit ses nombreuses actions de sensibilisation des collégiens au développement durable. La nouvelle offre pédagogique en Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) lancée en janvier 2020 sera reconduite en 2021. En effet, seront organisés pour les collégiens des expositions et animations, des parcours sur le développement durable et des sorties pédagogiques sur des sites départementaux. Il est également prévu une journée découverte des métiers du bois et de la forêt au printemps 2021.

En 2021, le Département relance auprès des établissements scolaires l'appel à projets développement durable en leur proposant quatre thématiques, à savoir : biodiversité, alimentation, déchets-ressources et territoire durable, et un nombre de 35 projets validés, afin d'assurer un accompagnement optimal de chacun.

Le dispositif CUBE'S lancé en 2020 est reconduit également en 2021. Il s'agit d'un concours national lancé par le Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA) et l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB). Les établissements scolaires qui s'y inscrivent (collèves, lycées) s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant cinq ans, en participant de manière ludique et concrète à la loi de transition énergétique qui vise 40 % d'économies d'énergies en 2030. Le Département finance les prestations d'animations, de formation, de suivi méthodologique et technique qui permettent aux collèves inscrits d'impulser des actions concrètes en matière d'économie d'énergie.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Vélo, le Département a souhaité engager, la promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture solo (vélo, trottinette, marche, transport en commun, co-voiturage) dans les déplacements quotidiens des collégiens du Val d'Oise.

Pour ce faire, un Appel à Manifestation d'Intérêt sur l'éco-mobilité scolaire intitulé "Liberté/Pieds : Venir autrement au collège" a été lancé à la rentrée scolaire 2020 et se poursuivra en 2021 à destination des collèves souhaitant mettre en œuvre différents niveaux de projets/mobilisation liés à la promotion des mobilités actives.

– **Maintenir une offre culturelle riche et variée à destination des collégiens**

Le Conseil départemental accorde une importance primordiale à l'éducation artistique et culturelle des collégiens de son territoire. Ainsi, prévoit-il la reconduction de ses actions culturelles à destination des collégiens tout en tenant compte des contraintes liées au contexte sanitaire actuel. Ce ne sont pas moins de 8 dispositifs (ateliers, expositions, parcours thématiques) à destination de 71 classes qui sont reconduits sur l'année scolaire 2020-2021 permettant ainsi au Département de sensibiliser les collégiens au patrimoine valdoisien et aux enjeux de sa conservation.

Depuis 2011, les services et les sites culturels du Département organisent, sur le temps scolaire, des résidences artistiques et culturelles en collège, en partenariat avec l'Académie de Versailles et la Maison de l'Education du Val d'Oise. Les collégiens vont explorer, pendant un an, sous la conduite d'un artiste ou d'une équipe d'artistes un domaine particulier de la culture ; à savoir l'archéologie ou l'ethnologie, l'art contemporain et le cinéma, la littérature, la musique ou la bande dessinée, la danse ou le théâtre –, ses techniques et ses pratiques. Pour l'année scolaire 2020-2021, 8 résidences "Artiste au collège" sont proposées.

Le dispositif « Collège au cinéma » est reconduit pour 8000 collégiens. Il invite les élèves à découvrir trois œuvres cinématographiques, accompagnés par leurs enseignants et les partenaires culturels de leur établissement leur permettant d'acquérir les bases d'une culture cinématographique.

Depuis plusieurs dizaines d'années, la Direction des Archives départementales a un partenariat avec l'Académie de Versailles, dans le cadre de la convention qui lie leurs ministères de tutelle pour l'approche de l'histoire et plus largement des sciences humaines par les archives. Il est proposé aux établissements des visites des Archives départementales, couplées à des ateliers thématiques, en lien avec les programmes scolaires. Ces ateliers sont reconduits pour l'année scolaire 2020-2021.

– **Mobiliser les collégiens autour des valeurs de l'olympisme**

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) - Paris 2024, le Département du Val d'Oise, suite à sa labellisation « Terre de jeux » offre aux collégiens la possibilité de s'impliquer autour des valeurs de l'olympisme. En effet, depuis janvier 2020, plusieurs actions sont proposées aux équipes éducatives des collèges. Ces actions prévues jusqu'en 2024, sont menées en partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Val d'Oise (CDOS 95) et la DSDEN 95.

Ainsi, en 2021, le Département renouvellera son appel à projets "Valeurs de l'Olympisme" dont l'objectif est d'encourager et de développer l'accès à la pratique sportive, ainsi que de sensibiliser à l'olympisme tout en favorisant l'acquisition d'une culture générale autour de ces valeurs. Seront proposés aux collégiens quatre thématiques : Sport et Citoyenneté, Sport et Culture, Handisport et Sport adapté, et enfin Sport et Santé.

Pour la 2^{ème} année, sera organisé le concours littéraire "Jeux d'écriture", dont le thème s'inspirera de l'Olympisme. Il est également prévu la création de 6 "classes Olympiques Sciences et Sport" afin de favoriser l'apprentissage scientifique grâce au sport en associant professeurs d'éducation physique et professeurs de sciences. De plus, il sera proposé aux Classes à Horaires Aménagés (CHA) Musique/Danse et aux classes orchestre la mise en œuvre d'un projet fédérateur, telle que la création d'un hymne olympique.

Tels sont, mes chers collègues, les éléments du contexte budgétaire que je souhaite mettre en débat au sein de cette assemblée, en rappelant les objectifs majeurs qui inspirent l'action de notre majorité et qui sous-tendent les orientations budgétaires 2021 qui vous sont soumises.



Marie-Christine Cavecchi
Présidente du Conseil départemental

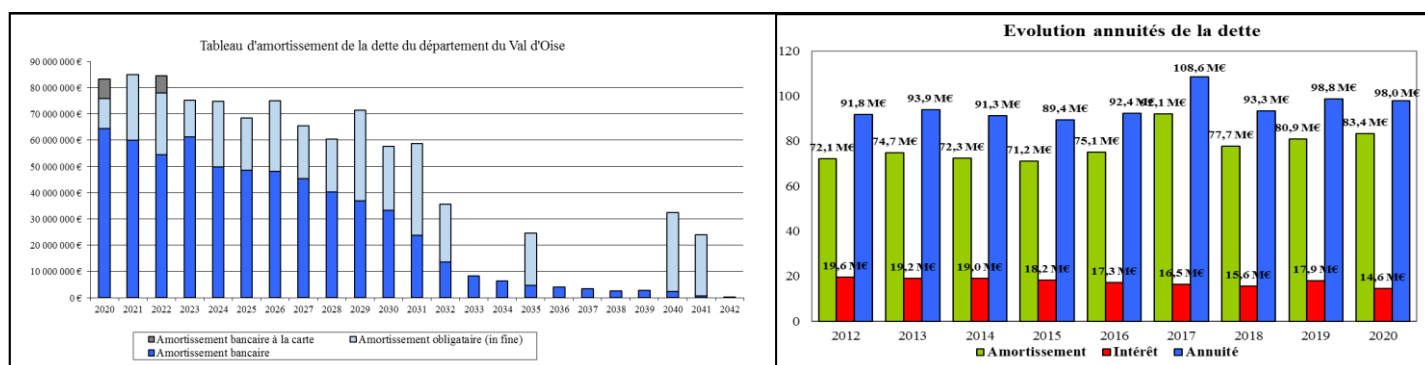
Annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2021 Structure et gestion de la dette

➤ La répartition de l'encours :

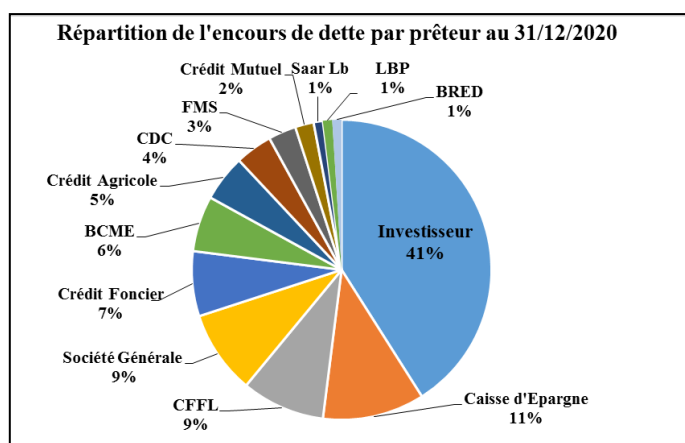
- L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2020 s'élève à 893,4 M€
- Le taux moyen de l'encours de dette s'élève, au 31 décembre 2020, à 1,83 % contre 1,91 % en 2019, 1,97 % en 2018 et 1,95 % en 2017. Pour mémoire ce taux moyen était de 2,50 % en 2012.
- L'encours de la dette départementale au 31 décembre 2020 est réparti comme suit :
 - 77 % à taux fixe - incluant des taux fixes longs classiques, des taux fixes courts ainsi que des fixes calculés sur des produits structurés sans risque ;
 - 23 % d'exposition sur taux variables. L'encours à taux variable est constitué pour 1 % de prêts de type "revolving" non consolidés puisqu'ils font l'objet de tirages et remboursements infra-annuels.

En 2020 le volume annuel de remboursement de l'encours de dette s'élève à 83,4 M€ alors qu'il s'établissait à 81 M€ en 2019.

Au titre de l'exercice 2021, le niveau des emprunts s'établit à 85 M€ montant équivalent au remboursement du capital de la dette.



Les principaux prêteurs sont regroupés sur le graphique ci-dessous :



- La durée de vie (vitesse de remboursement de la dette avec prise en compte de son profil d'extinction) s'établit à 6,8 ans au 31/12/2020 contre 6,3 ans au 31/12/2019.
- La part de l'encours représentée par de l'emprunt obligataire s'élève à 64 % de l'encours en 2020 contre 27 % en 2019.
- 99,5 % de l'encours du département est classé A1 (le moins risqué de la classification de Gissler) et confirme l'absence d'exposition à des emprunts toxiques.

Annexe RH : Rapport d'orientations budgétaires 2021

Eléments sur les effectifs

(Données 2017– 2019)

Répartition des postes 2019

Catégorie	2017	2018	2019
A	693	723	1085
B	802	789	436
C	1 718	1700	1698

Le nombre de postes budgétaires permanents est stable entre 2018 et 2019, l'augmentation s'expliquant par la reprise en régie de la gestion du Château d'Auvers (+0,22%), notamment dans les filières administrative et technique.

La forte diminution des postes de catégorie B s'explique par la réforme de la filière médico-sociale qui s'est traduite en 2019 par le passage des Assistants socio-Educatifs en catégorie A

Répartition des postes par filière en 2019

Filière	2017	2018	2019
Administrative	1059	1060	1064
Sanitaire et sociale	697	706	702
Culturelle	67	67	67
Technique	1390	1379	1385
Activité physique et sportive	-	-	1
Total	3213	3212	3219

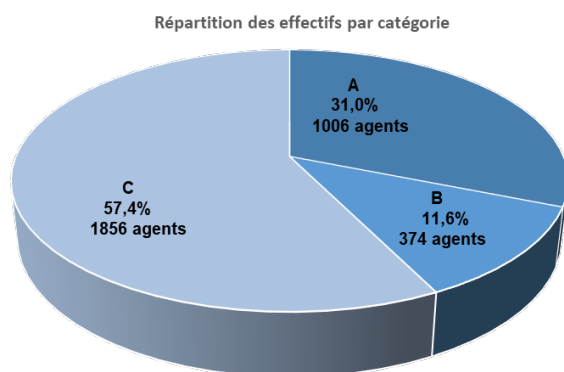
La répartition des postes par filière reste stable en 2019 :

- Technique : 43,0%
- Administrative : 33,1%
- Sanitaire et sociale : 21,8%
- Culturelle : 2,1%
- Activité physique et sportive : 0,03%

Globalement, la répartition des postes de l'ensemble des filières est stable.

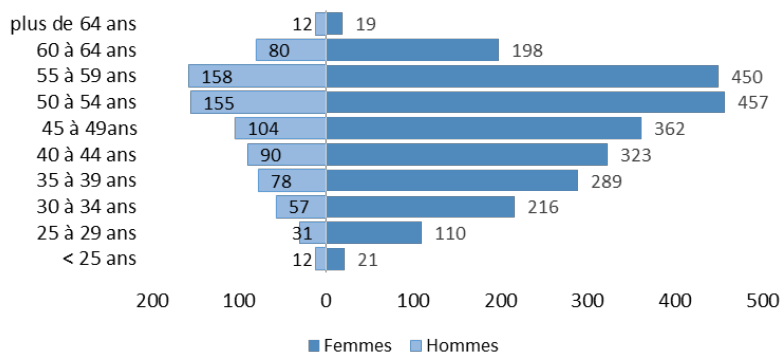
Les agents de catégorie A représentent 31,0 % en 2019 au CDVO (19,2 % en 2018). Les agents de catégorie B représentent 11,6 % en 2019 au CDVO (23,5 % en 2018). Les agents de catégorie C représentent 57,4 % des effectifs au 31 décembre 2019 au CDVO (57,3 % en 2018).

Répartition des effectifs par catégorie



Δ La forte diminution des postes de catégorie B s'explique par la reprise du PPCR (passage en catégorie A des assistants socio-éducatifs)

Pyramide des âges des agents occupant un emploi permanent (y compris agents départementaux des collèges et hors remplaçants)



La moyenne d'âge, qui est de 47 ans et 3 mois, des agents départementaux est en augmentation de 2 mois par rapport à 2018, soit 2 ans et 8 mois depuis 2010 (année de fin des transferts de personnels liés à la décentralisation)

La répartition hommes/femmes dans la collectivité est stable, avec 75 % de femmes (contre 75,4% en 2018).

Dépenses de personnel

	Traitement de base	NBI	Heures supplémentaires	Régime indemnitaire + indemnité congés payés	Avantages en nature (véhicules, logement)	SFT	Contributions patronales
Permanents							
Titulaire	65 590 952,38 €	1 757 760,77 €	816 123,53 €	12 858 291,03 €	46 074,98 €	962 945,52 €	33 342 920,59 €
Stagiaire	1 960 153,45 €	35 519,88 €	29 530,14 €	342 613,58 €		50 855,53 €	970 293,05 €
Non titulaire	11 587 678,62 €	890,34 €	29 480,47 €	2 343 050,64 €	12 358,00 €	311 647,02 €	5 904 638,32 €
Non permanents							
Titulaire	900,32 €	25 257,54 €		7 501,63 €		217,30 €	190 473,14 €
Non titulaire	2 231 144,02 €	562,32 €	17 815,55 €	390 255,31 €		15 653,89 €	1 105 165,89 €
Droit privé	1 153 634,55 €			512,02 €			103 900,88 €
Autre	77 405,71 €					27,48 €	498,90 €

La durée effective du travail dans la collectivité :

Nombre d'agents en ETP cas général	996,47
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	39,33
Jours ouvrés annuels 2020	253
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	50
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	203
Conversion annuelle (en heures)	1597,61
TOTAL	1591970,437

Nombre d'agents en ETP collègues	1006,8
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	Modulation
Jours ouvrés annuels 2020	253
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	30
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	223
Conversion annuelle (en heures)	1580
TOTAL	1590744

Nombre d'agents en ETP sociaux de terrain	1014,14
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	39,33
Jours ouvrés annuels 2020	253
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	55
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	198
Conversion annuelle (en heures)	1558,26
TOTAL	1580293,796

Trois régimes de temps de travail cohabitent dans la collectivité : le régime général, le régime des agents des collèges, et le régime des agents sociaux de terrain. Les tableaux ci-contre recensent pour chaque régime la durée effective de travail en fonction du régime de temps de travail et du nombre d'agents.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'absentéisme, détaillé plus bas.

Absentéisme

Nb Jours Absence	Effectif au dernier jour de la période d'absence	Effectif absent au moins une fois sur période (selon typologie)	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif absent au moins une fois	Taux Absentéisme
98 746	3502	1593	28,19703027	61,98744507	7,73 %
Somme : 98 746	Somme : 3 502	Somme : 1 593			

Type d'arrêts	Nb Jours Absence	Effectif au dernier jour de la période d'absence	Effectif absent au moins une fois sur période (selon typologie)	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif	Nombre moyen de jours d'arrêt par effectif absent au moins une fois	Taux Absentéisme
Accident du Travail	7 668	3502	89	2,189605939	86,15730337	0,6 %
Congé Pater Accueil Enfant	110	3502	10	0,031410623	11	0,01 %
Conge Pathologique	783	3502	42	0,223586522	18,64285714	0,06 %
Longue Maladie (1)	14 521	3502	53	4,146487721	273,9811321	1,14 %
Longue Maladie (2)	1 849	3502	6	0,527984009	308,1666667	0,14 %
Maladie de longue durée (1)	14 778	3502	48	4,219874358	307,875	1,16 %
Maladie de longue durée (2)	1 386	3502	6	0,395773844	231	0,11 %
Maladie Grave	1 157	3502	4	0,330382638	289,25	0,09 %
Maladie Ordinaire	39 937	3502	1380	11,40405483	28,93985507	3,12 %
Maladie Professionnelle	7 534	3502	30	2,15134209	251,1333333	0,59 %
Maternité	9 023	3502	90	2,576527698	100,2555556	0,71 %
Somme :	98 746		1758			7,73 %

Zoom sur l'évolution de la masse salariale en 2020

La masse salariale a connu en 2020 une faible augmentation, par rapport à la trajectoire et par rapport aux prévisions (pour rappel, le budget initial prévoyait une augmentation de 0,84% de BP à BP), puisque le CA 2020 enregistre une augmentation de 0,40% de CA à CA.

Cette augmentation s'explique pour 0,29% par l'impact des mesures nationales (qui sont moindres qu'en 2019), pour 0,5% par l'augmentation des cotisations chômage. Par ailleurs, la cotisation chômage a aussi un effet à la baisse sur les dépenses d'allocations. La revalorisation du régime indiciaire des ADC intervenue en fin d'année 2019, a également eu un impact de 0,10% sur 2020 (le coût total de la mesure a été évalué à 240 k€ et a finalement coûté 207,5 k€). L'augmentation du recours aux renforts et remplacements représente 2,22% de l'augmentation de la masse salariale.

Hors mesures nationales et départementales, la masse salariale est néanmoins en diminution de 0,49%. Les mesures pèsent donc pour 0,89% d'augmentation de la masse salariale. Hors renforts et mesures, la diminution de la masse salariale était de 2,71%.

L'augmentation de la masse salariale est donc double : elle s'explique d'une part par des mesures issues d'orientations politiques de la collectivité et des mesures nationales, et d'autre part par une augmentation du coût des agents en renforts et en remplacement.

Aussi, les prévisions pour le budget 2021 doivent tenir compte de ces facteurs d'augmentation. Au moment de l'élaboration du budget primitif 2021, le coût du PPCR n'a pas été intégré, il représentera un surcoût de 500 k€ à intégrer lors des prochaines étapes budgétaires.

Par ailleurs, le résultat en masse salariale 2020 reste inférieur de 0,5% à ce qui avait été prévu au BP 2020. L'écart constaté de CA 2019 à CA 2020 résulte du fait que l'exécution 2020 a été fortement inférieure à ce qui avait été prévu au budget primitif, notamment en raison de recrutements différés lors du premier confinement. L'écart entre BP 2019 et CA 2020 est de 0,4%.

	2019	2020	% d'augmentation 2019/2020	Point d'augmentation par rapport % masse salariale
Masse salariale	142 760 901,62 €	143 335 535,99 €	0,40%	0,40%
<i>dont effet mesures nationales (PPCR)</i>	1 034 730,48 €	419 997,86 €	-59,41%	0,29%
<i>Dont Cotisation chômage</i>	653 390,93 €	714 494,78 €	9,35%	0,50%
<i>Dont Revalorisation du régime indemnitaire des ADC</i>	69 131,28 €	138 262,56 €	100,00%	0,10%
<i>Dont Renforts et remplacements</i>	2 825 686,25 €	3 178 905,05 €	12,50%	2,22%
<i>Autres dépenses (rémunérations postes permanents, heures supplémentaires, GVT...)</i>	138 177 962,68 €	138 883 875,74 €	0,51%	-2,71%

En termes de prospective financière à moyen terme, nous pouvons prévoir :

- Une augmentation des dépenses de personnel dans le secteur social pour faire face à la demande résultant de la crise sanitaire
- Une augmentation des dépenses de personnel suite à la construction de collèges, mais destinée à être compensée dans le temps
- Une stabilisation des dépenses de personnel de la direction des personnes âgées, grâce à la démarche d'amélioration des processus
- Une trajectoire corrective des écarts de rémunération entre femmes et hommes via la révision des critères d'avancement et de promotion et une vigilance apportée aux rémunérations

